

Vécu des enfants exposés à la violence conjugale

ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

Créer
pour grandir
en confiance



Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale :
projet d'intervention concertée et intersectorielle
dans la région de Québec

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

CE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE LA CAPITALE-NATIONALE

HV
6626.23
.Q44
E543
2005
V.2

2005



Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Ce document est offert au coût de 53,50 \$ (TPS de 3,50 \$ incluse).

Pour obtenir un exemplaire, faites parvenir un chèque libellé à l'ordre de :

ADRLSSSS de la Capitale-nationale

à :

Mme Sylvie Bélanger

Direction régionale de santé publique de la Capitale-nationale

Centre de documentation

2400, d'Estimauville, Beauport (Québec) G1E 7G9

Téléphone : (418) 666-7000, poste 217

Télécopieur : (418) 666-2776

Courriel : s_belanger@ssss.gouv.qc.ca

Cette publication a été versée dans la banque Santécom.

Dépôt légal, bibliothèque nationale du Canada, 2005

Dépôt légal, bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN : 2-89496-282-7

Conception graphique et page couverture : Mélissa Proulx

Citation proposée :

Arseneau, L. C., Lampron, R., Levaque et F. Paradis (2005). *Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale* Activité de sensibilisation. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-nationale. 137 p.

Le document est le résultat de la refonte des deux documents suivants :

Arseneau, L. et coll., M. Bouchard, C. Lampron, G. Lessard et F. Paradis (2003). *Cahier d'animation - Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale. Journée de sensibilisation*, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 133 p.

Arseneau, L. et coll., M. Bouchard, C. Lampron, G. Lessard et F. Paradis (2003). *Cahier du participant pour la journée de sensibilisation - Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale*, Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 105 p.

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Activité de sensibilisation

AU VÉCU DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Auteures :

LOUISE ARSENEAU, B.S.S.

CHRISTIANE LAMPRON, M.S.S.

RENÉ LEVAQUE, M. Sc.

FRANCE PARADIS, M.D., M.Sc.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
CENTRE DE DOCUMENTATION
MONTRÉAL

Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale :
projet d'intervention concertée et intersectorielle
dans la région de Québec

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE LA CAPITALE-NATIONALE

2005

AFIN D'ALLÉGER LE TEXTE, LA FORME FÉMININE EST UTILISÉE POUR DÉSIGNER LES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, CAR ELLES SONT EN MAJORITÉ DES FEMMES. TOUTEFOIS, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION S'ADRESSE AUTANT À DES HOMMES QU'À DES FEMMES, LE GENRE MASCULIN EST PRIVILÉGIÉ POUR DÉSIGNER LES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES AINSI QUE LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les personnes et organismes suivants :

- la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, dont l'appui financier a permis la conception de cette activité de sensibilisation, y compris des outils d'apprentissage.
- le Groupe de travail régional sur les enfants exposés à la violence conjugale, composé d'intervenantes jeunesse, grâce auquel est née l'idée du projet et qui y a collaboré de diverses manières.
- l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale et sa Direction de santé publique, pour diverses contributions, notamment un médecin-conseil et une conseillère en santé publique, la bibliothécaire et le centre de documentation, une secrétaire, la révision linguistique du cahier, des locaux et certains outils électroniques.
- l'Institut national de santé publique du Québec, pour la contribution d'un médecin-conseil.
- les responsables des douze milieux d'intervention, qui ont accepté de déléguer un membre de leur personnel pour siéger au comité-conseil intersectoriel du projet.
- les membres du comité-conseil intersectoriel, pour leur participation active à toutes les étapes du projet.
- les intervenants clés des secteurs d'intervention ayant participé aux groupes de discussion, pour leur apport considérable à la détermination des besoins de sensibilisation et de formation.
- les enfants exposés à la violence conjugale vivant en maison d'hébergement ou fréquentant des centres autochtones, pour avoir généreusement accepté de faire les dessins qui agrémentent ce cahier.
- Les personnes des divers milieux ayant participé aux deux pré-tests de l'activité de sensibilisation, pour leurs commentaires.
- La Maison Kinsmen Marie-Rollet de Québec pour femmes violentées et leurs enfants, fiduciaire du projet pour la phase I, et sa directrice pour sa collaboration continue à toutes les étapes du projet.

L'équipe de travail pour l'activité de sensibilisation :

Louise Arseneau	agente de planification et de programmation sociosanitaire et responsable des volets de sensibilisation et de formation
Marie-Claude Beaulieu	travailleuse communautaire et animatrice
Christiane Lampron	agente de recherche sociosanitaire et consultante en évaluation
Renée Levaque	agente de recherche sociosanitaire
France Paradis	médecin-conseil à la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale et à l'Institut national de santé publique du Québec, et coordonnatrice du projet

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	7
Le projet régional sur les enfants exposés à la violence conjugale	
-But et objectif	8
-Les principales activités	8
-Approches privilégiées	8
Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale. Activité de sensibilisation	
-Le contexte de l'activité de sensibilisation	9
-But et objectifs.....	10
-Le cahier d'accompagnement	12
Les particularités de l'activité de sensibilisation	
-L'animation	13
-Le lieu	15
-La pré-inscription.....	15
-L'évaluation de l'activité de sensibilisation	15
PROGRAMME DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION	16
SECTION 1 LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION	17
1. L'accueil et le mot de bienvenue	18
2. La présentation des participants	18
SECTION 2 LA VIOLENCE CONJUGALE	19
1. Les mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale	20
2. Les principaux aspects de la violence conjugale	25
-Conflit, colère, agressivité : pas synonyme de violence!	27
-La définition de la violence conjugale	27
-Les principes directeurs de la politique	28
-Le cycle de la violence conjugale	29
-Quelques statistiques sur la violence conjugale.....	31

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 3	LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE	33
1.	Imaginez	34
2.	Les mythes et réalités sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale	38
3.	Une situation de crise : appel 911	43
4.	Les enfants exposés à la violence conjugale : que veut-on dire?	46
5.	Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale	50
	- La réalité des enfants exposés à la violence conjugale	52
	- La perception de la réalité par l'enfant et sa construction d'un sens à la violence	54
	- Travail de groupe : Vous en savez déjà beaucoup!.....	56
	- Les conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale chez l'enfant	57
6.	La présentation de la vidéo « Guillaume, Vanessa et les autres... »	61
SECTION 4	LA RECONNAISSANCE DE CAS	65
1.	La reconnaissance de cas	66
	- La reconnaissance de cas ou dépistage	68
	- Les difficultés liées à la reconnaissance de cas	68
2.	Les principaux signes de l'exposition à la violence conjugale	71
	- Exercice : Études de cas	74
	- Les signes de l'exposition à la violence conjugale se rapportant	80
	- Les enfants de 0-5 ans	81
	- Les enfants d'âge scolaire	82
	- L'hyperactivité d'un enfant cache peut-être une exposition à la violence conjugale	83
	- Comparaison entre le THADA, le SSPT et les signes d'exposition à la violence conjugale	84
3.	Les attitudes à privilégier avec les enfants exposés à la violence conjugale	86
	- Exercice individuel : Le dilemme affectif des enfants exposés à la violence conjugale.....	88
	- Conduite à tenir avec un enfant exposés à la violence conjugale	90
	- Exemples de questions à poser à un enfant que l'on croit exposé à la violence conjugale	92

4. Les actions et attitudes à éviter.....	94
-Exercice individuel : les actions ou attitudes à éviter	96
-Les conduites à éviter	97
SECTION 5 RASSEMBLER LES FORCES	99
1. La concertation.....	100
-Les partenaires à engager pour offrir une aide concertée aux enfants exposés à la violence conjugale.....	102
-La concertation intersectorielle : une valeur ajoutée	103
2. Où trouver de l'aide?	105
-Mise en commun des services offerts	107
-Ressources d'aide dans la région de Québec	110
SECTION 6 EN GUISE DE CONCLUSION	115
1. Mot de la fin.....	116
2. Évaluation de l'activité (segment de l'après-midi)	118
RÉFÉRENCES.....	119
ANNEXES	
1. Exemple de lettre de confirmation de présence à l'activité de sensibilisation	123
2. Colère, agressivité et conflit versus violence, contrôle et pouvoir.....	125
3. Particularités dans les milieux urbain et rural et chez les autochtones et les immigrants	129

1.1 INTRODUCTION

Vous n'êtes pas sans savoir que la violence conjugale touche non seulement les conjoints, qu'ils soient victimes ou agresseurs, mais elle affecte également les enfants qui y sont exposés. Au Canada, entre 11 et 23 % de tous les enfants sont exposés à la violence conjugale.¹ En s'appuyant sur ces statistiques, une estimation prudente permet de croire qu'entre 7 000 et 18 000 enfants de 0-12 ans sont exposés à la violence conjugale dans la seule région de Québec. Ainsi, dans chaque classe, deux à six enfants ont été exposés à divers actes de violence envers leur mère au cours de l'année écoulée. Ces quelques chiffres nous permettent de mesurer l'ampleur de cette problématique. Par ailleurs, si de nombreux enfants sont exposés à la violence conjugale, les conséquences de cette exposition sont importantes, tant au niveau de leur santé physique et mentale qu'au niveau de leur développement et de leur comportement social. Les apprentissages réalisés pendant leur enfance peuvent les amener à reproduire la violence ou la victimisation dans leurs relations amoureuses à l'adolescence et conduire à l'établissement d'une relation de couple basée sur la violence à l'âge adulte. On se dirige alors vers la reproduction intergénérationnelle de la violence conjugale. Or, si les enfants subissent les conséquences de la violence conjugale depuis aussi longtemps que cette dernière existe, la reconnaissance de cette problématique est récente et l'expertise d'intervention demeure peu développée.

PROJET RÉGIONAL SUR LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Depuis l'année 2000, la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale coordonne un projet pilote intitulé « *Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale : projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec* ». Il s'inscrit directement dans la foulée des différentes initiatives mises de l'avant par le gouvernement fédéral et des objectifs poursuivis dans le cadre du deuxième plan d'action de la Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale, dévoilé en 2004. Différents milieux de la région de Québec collaborent étroitement au projet, soit la maison pour Femmes immigrantes, la maison Kinsmen Marie-Rollet, la maison MIRÉPI et le Centre d'amitié autochtone de Québec, de même que les intervenants issus d'organismes gravitant autour de ces milieux.² Il est né de la volonté de tous ces acteurs de contribuer à la prévention de la délinquance, de la criminalité, de la violence, de la victimisation et des autres conséquences néfastes chez les enfants exposés à la violence conjugale.

Trois activités de sensibilisation et de formation ont été développées à l'intention des intervenants de ces milieux afin de les soutenir dans leurs efforts pour répondre adéquatement aux besoins particuliers des enfants exposés à la violence conjugale. Il s'agit :

- 1) d'une sensibilisation d'une journée au vécu des enfants exposés à la violence conjugale;
- 2) d'une sensibilisation d'une demi-journée à la problématique de la violence conjugale (prérequis à la première activité de sensibilisation);
- 3) et d'une formation d'une journée à l'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale.

Ces activités découlent directement des constats d'un groupe de travail régional composé d'intervenantes jeunesse œuvrant auprès des enfants exposés. Elles ont constaté que :

- les conséquences de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants sont graves et elles peuvent entraîner des problèmes liés à la délinquance, à la criminalité et à la reproduction de la violence;
- l'expertise d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale est, encore aujourd'hui, peu développée et moins reconnue que celle qui s'adresse aux femmes victimes de violence conjugale;
- les intervenants semblent manquer de préparation (connaissance de la problématique et des ressources) et ils apparaissent peu outillés pour intervenir adéquatement auprès de ces enfants ou les orienter vers les ressources appropriées;
- la continuité dans les services offerts aux enfants exposés n'est pas assurée;
- la concertation intersectorielle semble difficile à établir sans un soutien approprié aux intervenants et aux organisations et établissements;

Ces constats ont été validés auprès d'une centaine d'intervenants clé réunis au sein de treize groupes de discussion sectoriels et documentés à l'occasion de la réalisation de deux recensions d'écrits, l'une portant sur la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et les facteurs de protection, et l'autre sur les stratégies d'intervention.

Ainsi, au terme des activités de sensibilisation et de formation, les participants auront une meilleure connaissance de la problématique de la violence conjugale et de celle des enfants exposés à cette violence, seront mieux outillés pour répondre adéquatement à leurs besoins et reconnaîtront l'importance d'une action concertée et intersectorielle pour aider les enfants exposés. Par ailleurs, afin d'amorcer le processus de concertation intersectorielle dans la région de Québec, chacune de nos activités de sensibilisation et de formation est offerte à des groupes intersectoriels composés d'intervenants provenant de secteurs différents.

Approches privilégiées

Différentes approches supportent le projet : l'idéologie féministe, le développement du pouvoir d'agir et la concertation intersectorielle.

L'idéologie féministe

Le problème de la violence conjugale s'inscrit dans la problématique plus large de la violence faite aux femmes. Dans sa déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée le 1er décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes.³ Ainsi, ces rapports entre les hommes et les femmes, tout autant que les structures de la société, sont fondés sur l'inégalité des pouvoirs⁴. Dans un tel contexte, l'idéologie féministe permet une analyse socio-politique des problèmes liés aux conditions de vie des femmes où la violence conjugale n'est pas considérée comme un problème personnel, isolé mais comme un phénomène social.

Le développement du pouvoir d'agir (empowerment)

LeBossé (1996, 1998, 2000a, 2000b) définit l'« empowerment » comme le processus par lequel les personnes développent leur capacité à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour eux, leurs proches ou leur communauté. Cet auteur préfère l'expression « développement du pouvoir d'agir » à « empowerment » parce qu'elle fait davantage ressortir l'importance du passage à l'action d'un individu. En plus d'être francisée, cette notion souligne mieux le fait qu'on ne peut pas donner du pouvoir à quelqu'un, mais seulement le soutenir dans cette démarche, en contribuant à l'instauration d'un contexte favorable à l'acquisition et au développement de ce pouvoir d'agir. Le contexte favorable renvoie aux conditions structurelles et individuelles à la fois.

La concertation intersectorielle

Travailler dans l'optique d'une intervention concertée et intersectorielle, avec plusieurs milieux d'intervention très différents les uns des autres, constitue un défi de taille. Ainsi, amener les intervenants à harmoniser leurs modes de pratique et leurs philosophies d'intervention, à créer entre eux des liens dans le but d'assurer la continuité des services auprès des enfants exposés est un processus complexe, qui prend du temps et qui exige que l'on respecte le rythme et la capacité de chacun des milieux d'intervention à apporter ces changements. La mise sur pied d'activités de sensibilisation et de formation est un premier pas vers la concertation intersectorielle. Elles vont aussi permettre aux intervenants de se réapproprier du pouvoir sur le plan personnel et professionnel et de partager la responsabilité de l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale entre différents partenaires. Cette stratégie vise à diminuer le sentiment d'impuissance et de lourdeur ressenti par plusieurs intervenants face à cette problématique.

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

Nos travaux des dernières années ont permis de révéler que plusieurs intervenants oeuvrant dans les différents organismes associés au projet connaissent mal la problématique des enfants exposés à la violence conjugale, ses conséquences sur les enfants et le lien entre les problèmes vécus par ces derniers et leur exposition à la violence conjugale. Mettant ainsi au jour un certain nombre de besoins que les intervenants éprouvent, nous avons développé une activité de sensibilisation au vécu des enfants exposés à la violence conjugale à l'intention des intervenants

La problématique des enfants exposés s'inscrit, est-il besoin de le souligner, dans celle de la violence conjugale. Depuis 1995, on le sait, le gouvernement du Québec met en œuvre sa Politique d'intervention en matière de violence conjugale. La sensibilisation s'inspire de cette politique et de ses neuf principes directeurs. Deux de ces principes se rapportent plus particulièrement aux enfants qui vivent dans un climat de violence conjugale, soit :

- la sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention;
- toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer;

Une bonne connaissance du phénomène de la violence conjugale est un préalable tant pour les animateurs que pour les participants. En revanche, il est possible que certains participants aient une expérience auprès des enfants exposés à la violence conjugale, et d'autres non. L'animateur veillera donc à souligner aux participants que peu importe leur expertise, chacun d'eux peut transférer ses connaissances et ses expériences (personnelles comme professionnelles) au vécu des enfants exposés à la violence conjugale. En ce qui concerne l'animation de l'activité, nous proposons deux façons qui sont décrites dans la section sur les particularités de l'activité. Par ailleurs, cette activité de sensibilisation est conçue pour être offerte à de petits groupes (comprenant un nombre maximal de vingt personnes) dont les participants viennent si possible de milieux d'intervention différents, afin de favoriser le développement d'une vision commune de la problématique et d'une concertation intersectorielle dans notre région.

C'est avec conviction que nous avons conçu cette activité de sensibilisation au vécu des enfants exposés à la violence conjugale et nous osons croire qu'elle conduira à une meilleure intervention auprès de ces enfants.

BUT, OBJECTIF ET PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET RÉGIONAL

Le projet concernant les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale se réalise en collaboration étroite avec quatre milieux de la région de Québec, soit le Centre d'amitié autochtone de Québec, la maison pour Femmes immigrantes, la maison Kinsmen Marie-Rollet et la maison MIRÉPI, de même que les intervenants issus d'organismes gravitant autour de ces milieux. Il est né de la volonté de tous ces acteurs de contribuer à la prévention de la délinquance, de la criminalité, de la violence, de la victimisation et des autres conséquences néfastes chez les enfants exposés à la violence conjugale.

Trois activités de sensibilisation et de formation ont été développées spécifiquement à l'intention des intervenants. Il s'agit : 1) d'une sensibilisation d'une journée au vécu des enfants exposés à la violence conjugale; 2) d'une sensibilisation d'une demi-journée à la problématique de la violence conjugale (pré-requis à la première activité de sensibilisation); 3) et d'une formation d'une journée à l'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale. Ces activités visent à soutenir les intervenants dans leurs efforts pour répondre aux besoins particuliers des enfants exposés à la violence conjugale par une intervention précoce, appropriée, concertée et intersectorielle auprès d'eux. Ainsi, au terme des activités, les participants auront une meilleure connaissance de la problématique des enfants exposés, seront mieux outillés pour répondre adéquatement à leurs besoins et reconnaîtront l'importance d'une action concertée et intersectorielle pour aider les enfants exposés. Par ailleurs, afin d'amorcer le processus de concertation intersectorielle dans la région de Québec, chacune de nos activités de sensibilisation et de formation est offerte à des groupes intersectoriels composés d'intervenants provenant de secteurs différents.

Les Maisons d'hébergement, le Centre Jeunesse de Québec, les CSSS, les milieux hospitalier, scolaire, de la justice, les services policiers, les Centres de la petite enfance, Espace de la région de Québec, le Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI), les Maisons de jeunes et le Centre d'amitié autochtone de Québec

APPROCHES PRIVILÉGIÉES

Différentes approches supportent le projet : l'idéologie féministe, le développement du pouvoir d'agir et la concertation intersectorielle.

1) L'idéologie féministe

Le problème de la violence conjugale s'inscrit dans la problématique plus large de la violence faite aux femmes. Dans sa déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée le 1^{er} décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes. Ainsi, ces rapports entre les hommes et les femmes, tout autant que les structures de la société, sont fondés sur l'inégalité des pouvoirs. Dans un tel contexte, l'idéologie féministe permet une analyse socio-politique des problèmes liés aux conditions de vie des femmes où la violence conjugale n'est pas considérée comme un problème personnel, isolé mais comme un phénomène social.

2) Le développement du pouvoir d'agir (empowerment)

LeBossé (1996, 1998, 2000a, 2000b) définit l'« empowerment » comme le processus par lequel les personnes développent leur capacité à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour eux, leurs proches ou leur communauté. Cet auteur préfère l'expression « pouvoir d'agir » à « empowerment » parce qu'elle fait davantage ressortir l'importance du passage à l'action d'un individu. En plus d'être francisée, cette notion souligne mieux le fait que l'intervenant ne peut pas donner du pouvoir à son client, mais seulement le soutenir dans cette démarche, en contribuant à l'instauration d'un contexte favorable à l'acquisition et au développement de ce pouvoir d'agir. Le contexte favorable renvoie aux conditions structurelles et individuelles à la fois.

3) La concertation intersectorielle

Travailler dans l'optique d'une intervention concertée et intersectorielle, avec plusieurs milieux d'intervention très différents les uns des autres, constitue un défi de taille. Comme chacun sait, les modes de pratique et les philosophies d'intervention sont, règle générale, ancrés profondément dans la culture organisationnelle des milieux. Ainsi, amener les intervenants à se mobiliser pour la problématique des enfants exposés à la violence conjugale, à harmoniser leurs modes de pratique et leurs philosophies d'intervention, à créer entre eux des liens dans le but d'assurer la continuité des services auprès des enfants exposés est un processus complexe, qui prend du temps et qui exige que l'on respecte le rythme et la capacité de chacun des milieux d'intervention à apporter ces changements. La mise sur pied d'activités de sensibilisation et de formation est un premier pas vers la concertation intersectorielle. Elles vont aussi permettre aux intervenants de se réapproprier du pouvoir sur le plan personnel et professionnel et de partager la responsabilité de l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale entre différents partenaires. Cette stratégie vise à diminuer le sentiment d'impuissance et de lourdeur ressenti par plusieurs intervenants face à cette problématique.

CAHIER D'ACCOMPAGNEMENT

Ce document est le deuxième d'une série de trois qui soutiennent les activités de sensibilisation et de formation développées dans le cadre du projet sur les enfants exposés à la violence conjugale. Il s'adresse autant à l'équipe d'animation qu'aux participants. Il pourra ultérieurement être repris par ces derniers, s'ils sont intéressés à offrir cette activité de sensibilisation dans leurs différents milieux d'intervention.

Les animateurs sont invités à bien lire les textes intitulés « Particularité et Animation » particulièrement ceux qui concernent les exercices qui s'adressent au monde de l'imaginaire et du senti. Pour rendre l'animation plus vivante, ils doivent également s'approprier les éléments théoriques et non pas simplement lire les textes mots à mots. Nous leur suggérons donc de se préparer des fiches synthèses.

LA STRUCTURE DU CAHIER

Le « Programme de l'activité » est composé de cinq sections qui regroupent à leur tour plusieurs exercices, à l'exception de la section I, intitulée « Accueil » ; celle-ci est consacrée à l'accueil des participants comme tel, au mot de bienvenue et à la présentation des participants.

Tous les exercices se déroulent de façon similaire, et se divisent en trois parties.

- La première partie comprend :
 - le titre de l'exercice;
 - l'heure;
 - les objectifs de l'exercice;
 - la durée de l'exercice;
 - une parole d'enfant exposé à la violence conjugale, tirée de l'ouvrage de Rachel Boutin (1998) ou provenant d'un extrait du journal La Presse, 29 août 1987.
- La deuxième partie comprend :
 - lorsque cela s'avère nécessaire, des précisions importantes à prendre en compte avant de faire les exercices;
 - les activités liées aux exercices;
 - des précisions relatives à l'animation de l'exercice.
- La troisième partie comprend :
 - une documentation complémentaire pour le bénéfice des animateurs et des participants;
 - une capsule qui résume ce qu'il faut retenir de la section.

PARTICULARITÉS DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

L'approche privilégiée pour cette activité de sensibilisation comporte certaines particularités qu'il est important de connaître avant d'entreprendre toute démarche auprès des participants ciblés.

ANIMATION

Les types d'animation

L'animation de l'activité de sensibilisation peut se faire de deux façons. Elle peut faire appel uniquement au monde rationnel des participants, ou solliciter simultanément leur monde rationnel ainsi que celui de l'imaginaire et du senti. Nous croyons qu'en utilisant cette dernière méthode pédagogique (tirée de Malarewicz, 1990; voir aussi Arseneau et Barnabé, 2001), nous augmentons non seulement les chances d'atteindre nos objectifs, mais aussi celles d'obtenir des effets durables. La sollicitation simultanée du monde rationnel et celui de l'imaginaire et du senti vise à ce que chaque participant ait une compréhension plus approfondie, tant intellectuelle qu'affective, de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.

Un tel type d'animation permet la contribution active de tous les participants des divers milieux d'intervention, et ce, avant et pendant l'activité de sensibilisation. Ainsi, la responsabilité de l'atteinte des objectifs de l'activité est partagée entre les animateurs et les participants. L'expérience a démontré que ces derniers se sentent très engagés grâce à cette approche personnalisée qui leur permet « d'entrer en contact » avec les enfants exposés.

Par ailleurs, l'animateur doit être conscient du fait que solliciter le monde de l'imaginaire et du senti peut faire tomber des résistances et amener certains participants à éprouver des émotions auxquelles ils ne s'attendaient pas. **L'animateur doit donc bien spécifier aux participants qu'ils ont toujours le choix d'un investissement émotif qui leur permettra de rester à l'aise avec l'exercice.**

Certains exercices engendrent en effet un climat qui favorise l'ouverture et qui peut faire resurgir chez les participants, à leur insu, des émotions parfois intenses. On ne connaît pas l'histoire personnelle des participants. Ils peuvent avoir été aux prises avec la violence dans leur vie personnelle ou leur milieu de travail. Ces réactions d'ordre émotif peuvent en outre s'étaler sur une période plus ou moins longue. **Aussi l'animateur doit-il absolument être à l'aise avec le type d'animation privilégié et être capable d'accueillir les émotions des participants, pendant et après l'activité.**

Bref, l'approche préconisée pour l'animation nécessite des conditions bien précises; si celles-ci ne sont pas présentes, on devra opter pour une animation qui fait appel au monde rationnel uniquement et viser simplement l'amélioration des connaissances.

Dans tous les cas, il est pertinent d'attirer l'attention des participants sur l'existence de services d'aide aux personnes vivant ou ayant vécu des situations de violence. L'animateur prendra donc soin d'inscrire ci-dessous les coordonnées de la ressource disponible dans son milieu.

Nom du service d'aide :

Téléphone :

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Deux animateurs sont nécessaires, et plus particulièrement si l'animation vise aussi le monde de l'imaginaire et du senti. Tous deux veillent à créer les atmosphères voulues afin d'aider les participants à plonger dans cet univers. Selon leurs intérêts et leurs compétences, ils se partagent les tâches. Cette souplesse est également importante sur le plan de l'horaire car la gestion des réactions du groupe peut prendre plus de temps que prévu. Par conséquent, les animateurs seraient avisés de faire une sélection préalable des exercices à prioriser, au cas où le temps viendrait à manquer. Enfin il conviendrait, quand c'est possible, qu'un animateur prenne la responsabilité des exercices sensoriels et que l'autre se concentre sur les aspects plus rationnels.

Nous tenons à rappeler que si les animateurs choisissent de s'adresser au monde du senti et de l'imaginaire, ils doivent absolument être à l'aise avec cette forme d'animation et avoir conscience des éventuelles répercussions d'ordre affectif. **Nous recommandons donc fortement qu'un des animateurs soit un professionnel en intervention, et autant que possible dans le domaine de la violence.**

LES CONSIGNES D'ANIMATION

Lorsque cette activité de sensibilisation est abordée selon une perspective sensorielle, les consignes ci-dessous sont fortement recommandées.

- **Au moment de l'invitation**, aviser les participants qu'ils seront appelés à éprouver des émotions à divers degrés au cours de cette activité. C'est donc une particularité tout au long de l'activité. Les animateurs doivent donner des consignes claires en début de journée, afin que les participants sentent qu'ils peuvent maîtriser leurs émotions et ainsi, demeurer à l'aise pendant les exercices. Si les participants manifestent des signes évidents de malaise, il est important de réagir en rappelant les consignes préalablement données.
- **À l'accueil**, on peut inviter les participants à faire le tour de la salle et à regarder les dessins ou les reproductions de témoignages d'enfants exposés à la violence conjugale, afin qu'ils puissent s'imprégner de l'ambiance et mieux se préparer à l'activité de sensibilisation.
- Mettre une musique d'ambiance à certains moments de la journée, lesquels sont précisés dans le cahier.
- **Au début de la session**, les animateurs donneront leurs coordonnées et informeront les participants qu'ils sont disponibles pour les écouter pendant ou après l'activité, selon leurs besoins.

- **Avant un exercice** faisant plus particulièrement appel au monde de l'imaginaire et du senti, l'animateur doit prendre un moment pour créer une atmosphère d'intériorité. Il est également très important de recréer cette ambiance après les pauses.
- Outre l'ambiance, le rythme et l'intonation de la voix contribuent au succès de ce genre d'exercice. Le rythme doit être lent et le l'intonation, douce et calme. Nous conseillons de lire très lentement et de faire les pauses nécessaires, afin de donner aux participants le temps d'intégrer les lectures et les consignes.

LE LIEU

Afin de favoriser l'accès au monde du senti et de l'imaginaire, les animateurs sont invités à décorer la salle avec, notamment :

- des dessins d'enfants qui ont été exposés à la violence conjugale (on peut faire appel à des ressources du milieu pour en avoir ou utiliser ceux présentés dans ce cahier);
- des témoignages d'enfants exposés à la violence conjugale (fournis dans ce cahier en annexe);
- des vêtements et des jouets d'enfants.

LA PRÉ-INSCRIPTION

Les participants qui désirent s'inscrire à cette activité de sensibilisation doivent avoir un minimum de connaissances sur la problématique de la violence conjugale. **Ces connaissances sont un préalable pour participer à l'activité de sensibilisation au vécu des enfants exposés à la violence conjugale.**

Un exemple de lettre à envoyer à des participants potentiels est présenté en annexe. Dans cette lettre, outre la convocation même, les participants sont invités :

- à se fixer un objectif personnel quant à l'activité de sensibilisation;
- à apporter un objet qui représente leur perception d'un enfant exposé à la violence conjugale (si l'animation fait appel à l'imaginaire);
- à apporter une photo qui les représente lorsqu'ils avaient moins de 12 ans (facultatif);
- à remplir le questionnaire « Mythes et réalités », joint à la lettre, sur la violence conjugale et l'exposition des enfants.

De plus, cette lettre informe les participants que la session de sensibilisation peut provoquer diverses émotions et présente les attentes des animateurs quant à leur participation à l'activité.

L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

Nous recommandons de remplir le questionnaire d'évaluation à deux moments de la journée, soit à la fin de l'avant-midi pour le premier segment de l'activité, et en fin de journée pour le second. Cette façon de faire devrait favoriser une évaluation plus juste de chacun des exercices de la journée.

PROGRAMME DE L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

SECTION 1. LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 8 h 30 : 1. Accueil et mot de bienvenue
8 h 45 : 2. Présentation des participants

SECTION 2. LA VIOLENCE CONJUGALE

- 9 h 10 : 1. Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale
9 h 25 : 2. Les principaux aspects de la violence conjugale

SECTION 3. LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

- 9 h 45 : 1. Imaginez...
10 h : 2. Mythes et réalités sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale
10 h 20 : 3. Une situation de crise, appel 911
10 h 30 : PAUSE
10 h 45 : 4. Les enfants exposés à la violence conjugale : que veut-on dire ?
11 h : 5. Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale
11 h 40 : 6. Présentation de la vidéo Guillaume, Vanessa et les autres
12 h : Évaluation de l'activité (segment de l'avant-midi)
12 h 05 : DÎNER

SECTION 4. LA RECONNAISSANCE DE CAS

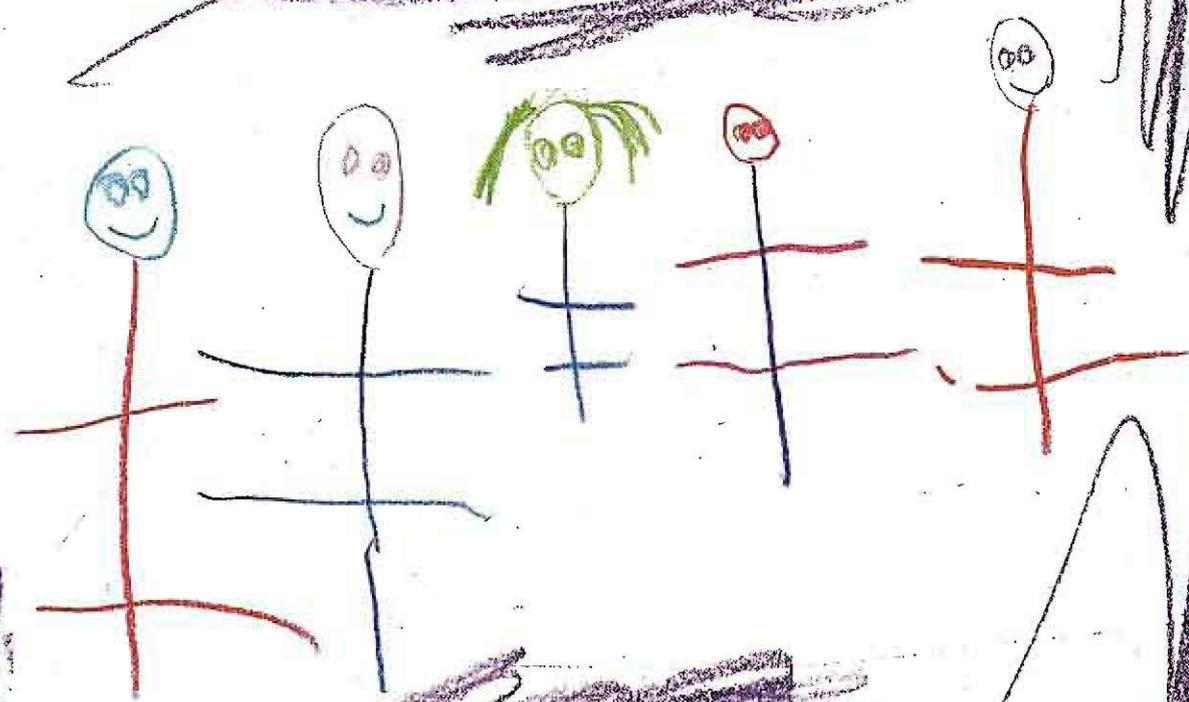
- 13 h 30 : 1. La reconnaissance de cas ou dépistage
13 h 45 : 2. Les principaux signes de l'exposition à la violence conjugale
14 h 35 : 3. Les attitudes à privilégier à l'égard des enfants exposés à la violence conjugale
15 h : PAUSE
15 h 15 : 4. Les actions ou attitudes à éviter

SECTION 5. RASSEMBLER LES FORCES

- 15 h 30 : 1. La concertation
15 h 45 : 2. Où trouver de l'aide ?

SECTION 6. EN GUISE DE CONCLUSION

- 15 h 55 : Mot de la fin
16 h : Évaluation de l'activité (segment de l'après-midi)



SECTION 1

LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Présentation des participants



I. ACCUEIL

8 h 15 :

Dans le contexte d'une animation qui fait appel au monde sensoriel, les animateurs créent une ambiance propice à l'aide d'une musique rappelant le monde de l'enfance. À leur arrivée, ils distribuent aux participants cahier et porte-nom et demandent à ces derniers de remettre la photo d'enfant qu'ils ont apportée.

MOT DE BIENVENUE

8 h 30 :

- Mise en contexte de l'activité de sensibilisation dans le cadre du projet des enfants exposés à la violence conjugale.
- Présentation du but et des objectifs généraux de la sensibilisation.
- Présentation du contexte de la sensibilisation.
- Présentation des consignes pour la journée.

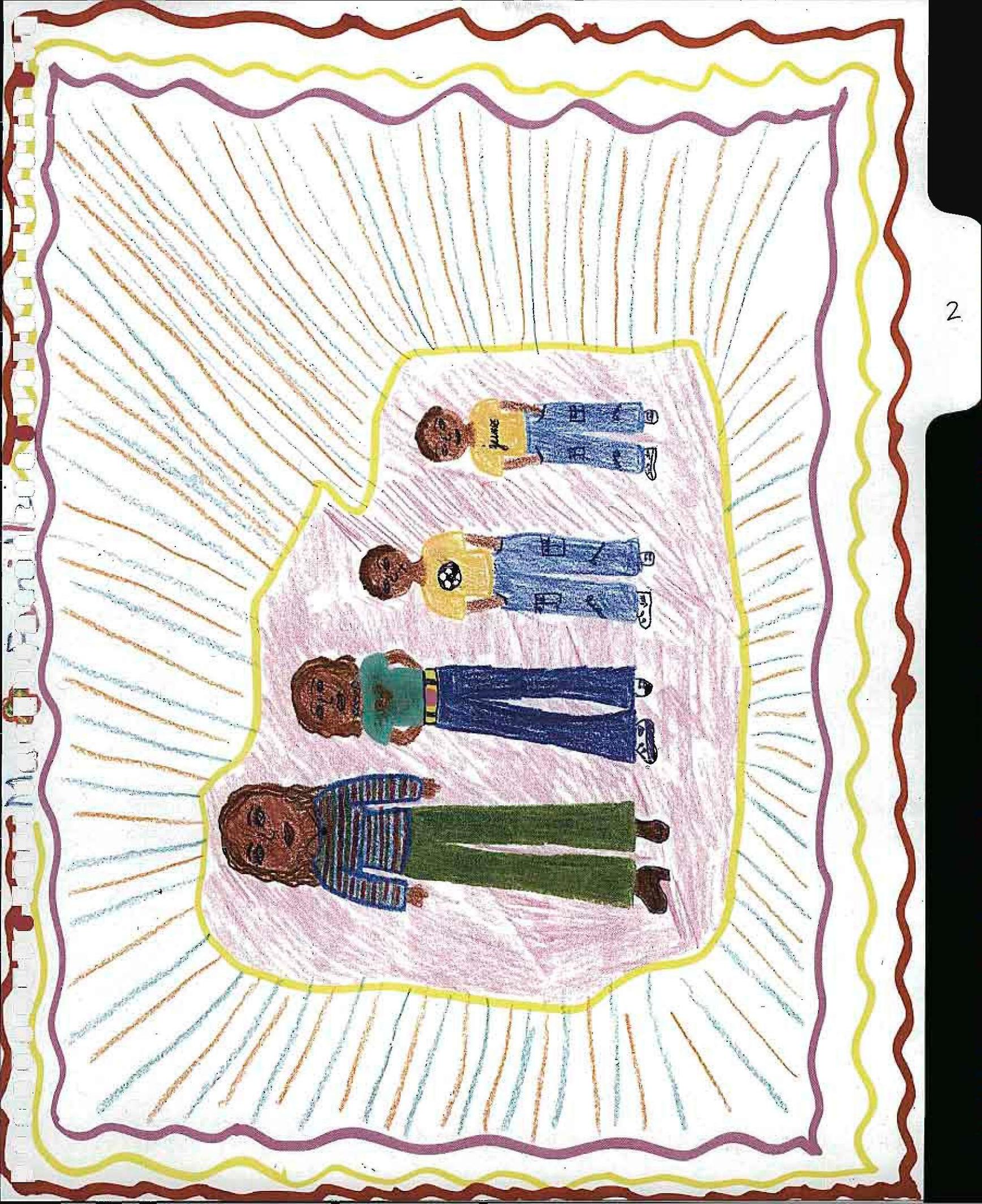
Au moment du « mot de bienvenue », les animateurs préciseront en outre aux participants que leur contribution active sera demandée pendant toute la journée et qu'ils seront appelés à voyager entre le monde rationnel et celui du senti et de l'imaginaire.

Les animateurs doivent aussi prévoir que cette problématique risque de provoquer de vives émotions. De fait, il n'est pas toujours facile d'entendre parler de violence, particulièrement quand elle touche les enfants. Les médias nous bombardent d'images, on en entend parler dans nos milieux de travail, elle peut même nous toucher dans nos vies personnelles. Cette activité de sensibilisation est donc susceptible de faire resurgir des souvenirs d'enfance ou d'engendrer chez les participants une certaine anxiété à l'égard de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. Le participant a toujours le choix de s'investir, sur le plan affectif, à un degré qui lui permettra de rester à l'aise avec les exercices. En raison de la nature même de cette problématique et de l'approche privilégiée au cours de la journée, les animateurs seront disponibles pour échanger individuellement avec les participants qui le désirent. De plus, après l'activité, les participants pourront communiquer avec les animateurs ou avec un service d'aide de leur région.

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

8 h 45 :

- Présentation des participants (identification, perception de la problématique à l'aide de l'objet personnel et exposé de l'objectif personnel).
- Durée de la présentation : une minute par participant.



SECTION 2

LA VIOLENCE CONJUGALE

1. Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale
2. Principaux aspects de la violence conjugale

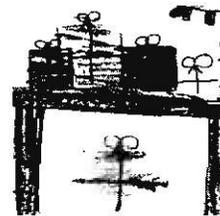
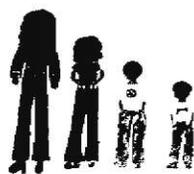
1. MYTHES ET RÉALITÉS SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 9 h 10

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront reconnu les mythes qu'ils entretenaient à l'égard de la problématique de la violence conjugale;
- auront une vision plus juste de cette problématique

Durée approximative : 15 minutes



« Y'é malade mon père, c'est pour ça qui se fâche des fois »

« Quand y'arrivait pis y'était saoul, ça prenait pas grand-chose, une petite affaire qui était pas à son goût, pis ça y est. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

Au moment de leur pré-inscription à l'activité, les participants ont reçu, entre autres documents, deux questionnaires intitulés « Mythes et réalités ». Le premier porte sur les mythes et réalités reliés à la problématique de la violence conjugale et est présenté ci-dessous. Le second est plus particulier à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale; il est présenté à la section 3. Les participants devaient remplir ces deux questionnaires avant la tenue de l'activité de sensibilisation.

ACTIVITÉS

- Retour sur le questionnaire « Mythes et réalités » portant sur la violence conjugale.
- Présentation du corrigé.
- Échanges au fur et à mesure que l'exercice se déroule.

ANIMATION

- Lire chacun des énoncés du questionnaire « Mythes et réalités ».
- Solliciter les réactions des participants.
- Lire la réponse du corrigé.

Note : Cet exercice est susceptible de provoquer des discussions passionnées. Aussi l'animateur doit-il bien encadrer les échanges afin d'éviter les dérapages. Pour ce faire, il devra avoir lui-même une bonne connaissance des mythes et réalités qui se rapportent à la problématique. Il devra également souligner aux participants que des précisions seront apportées tout au long de l'activité de sensibilisation.

Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale

Voici quelques consignes sur la façon de répondre à ce questionnaire :

- répondre spontanément (première idée);
- cocher la case correspondant à votre réponse.

D'après
vous, est-ce...

1. La femme maltraitée par son conjoint fait souvent quelque chose pour provoquer ce comportement. .	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
2. L'alcool est souvent la cause de la violence conjugale.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
3. La violence conjugale se retrouve principalement en milieu défavorisé.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
4. L'homme violent est avant tout malade.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
5. Les femmes violentées sont masochistes de rester avec un conjoint violent.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
6. La majorité des hommes violents avec leur partenaire ne le sont pas dans leurs relations sociales et professionnelles.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
7. Plus de 20 % des femmes agressées par leur partenaire le sont pendant la grossesse.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>

CORRIGÉ

Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale

1. **Mythe** La violence est plutôt un comportement choisi délibérément pour dominer l'autre. Chaque personne est responsable de ses actes et même notre système judiciaire a reconnu la violence conjugale comme un crime. Les comportements de la victime ne sont pas la cause de la violence.
2. **Mythe** Ce n'est pas parce qu'ils ont consommé de l'alcool ou des drogues que les hommes violentent leur partenaire. Il n'existe pas de substances ou de situations stressantes qui possèdent le pouvoir de rendre quelqu'un violent contre sa volonté. Bien que l'alcool et les drogues réduisent les inhibitions et que le stress engendre une certaine tension, ces facteurs ne doivent pas servir d'excuse aux hommes violents pour se déresponsabiliser.
3. **Mythe** La violence conjugale se retrouve dans toutes les couches de la société, indépendamment de l'âge, des ethnies, de la scolarité et du niveau socio-économique. Il convient néanmoins de rappeler que dans certains milieux plus défavorisés, les personnes sont soumises à des stressseurs importants (ex. : chômage, vulnérabilité économique, absence de valorisation par le travail). L'accumulation de ces stressseurs augmente la difficulté de se soustraire au climat de violence. Cependant, il ne faut surtout pas conclure que la violence familiale est le propre des milieux défavorisés (Poupart, 1999).
4. **Mythe** La violence n'est pas une maladie. C'est plutôt un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle (Gouvernement du Québec, 1995). Dans le contexte du couple, la violence devient une problématique sociale. Ce n'est donc pas dans un contexte où la santé mentale de l'agresseur est altérée.
5. **Mythe** Les femmes violentées ne sont pas masochistes. C'est plutôt que chaque cycle de violence diminue l'estime que les femmes ont d'elles-mêmes. Toutes les formes de violence attaquent l'intégrité des victimes et ces dernières finissent par croire qu'elles méritent ce traitement, qu'elles en sont responsables, qu'elles ne peuvent aspirer à mieux. C'est ce qu'on appelle la victimisation. S'ensuivent parfois des problèmes importants liés aux conséquences de la violence : abus d'alcool ou de médicaments, dépression, maladie psychosomatique et autres. Ces problèmes diminuent davantage la capacité d'autonomie de la victime.

Outre la victimisation, une multitude d'autres raisons motivent la femme victime de violence conjugale à rester avec son conjoint : le bien-être des enfants, l'espoir que le conjoint change, la peur que la violence s'aggrave et les pressions de l'entourage pour rester avec le conjoint (Gaumont et Lemieux, 1991).



6. Réalité Les faits le prouvent. Les conjoints violents sont souvent de bons compagnons de travail ou de charmants voisins. Il n'y a pas de portrait type du partenaire violent, et on est souvent très étonné d'apprendre que tel ou tel homme a violenté sa partenaire.
7. Réalité Cette donnée provient d'une vaste enquête menée par Statistique Canada en 1993 sur la violence physique et sexuelle infligée aux femmes par les hommes. Environ 12 300 Canadiennes ont été interviewées. La grossesse est apparue comme une des situations de grande vulnérabilité à la violence par le partenaire.

Capsule

- La violence conjugale s'inscrit dans la problématique plus large de la violence faite aux femmes. Elle se perpétue à travers les générations par l'entremise de la socialisation sexiste.
- Cette socialisation accroît la tolérance sociale face à la violence.

(Gouvernement du Québec, 1995)

2. PRINCIPAUX ASPECTS DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 9 h 25

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- connaîtront mieux les principaux aspects de la violence conjugale;
- seront mieux informés de l'ampleur de la problématique.

Durée approximative : 20 minutes



« Chaque fois qu'elle allait travailler, il allait avec elle pour la surveiller, pour pas qu'a parle aux autres gars, pis ma mère est serveuse tsé. Il a fait couper le téléphone pour pas qu'a parle aux autres. Il lui a enlevé les clefs du char pour pas qu'elle puisse sortir, pis on est en campagne...»

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

L'information sur la violence conjugale peut avoir été vue dans le cadre d'une autre activité ou formation. Il est donc important que l'animateur vérifie les connaissances des participants en cette matière et sélectionne, parmi les aspects présentés ci-dessous, ceux pertinents pour l'auditoire.

ACTIVITÉS

Exposé sur les aspects suivants :

- les notions de conflit, de colère, d'agressivité et de violence;
- définition de la violence conjugale et des principes directeurs de la Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale mise en œuvre par le gouvernement du Québec à compter de 1995;
- le cycle de la violence conjugale;
- les principales statistiques sur la violence conjugale pour démontrer l'ampleur du problème.

ANIMATION

- Demander aux participants leur définition des notions de conflit, de colère et d'agressivité, pour ensuite présenter des définitions qui permettront de partager un langage commun sur ces concepts et de les différencier de la violence.
- Présenter la définition de la violence conjugale et les principes directeurs de la Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale afin de favoriser une vision commune de cette problématique chez tous les participants.
- Présenter le cycle de la violence conjugale en faisant ressortir les effets de cette dernière sur les conjoints, les enfants et l'entourage.
- Présenter quelques statistiques sur la violence conjugale.
- Animer les échanges.
- Faire lire la capsule par les participants (les participants pourront lire chacun des points à tour de rôle).

CONFLIT, COLÈRE, AGRESSIVITÉ : PAS SYNONYME DE VIOLENCE !

Certaines notions sont trop souvent confondues avec la violence conjugale. Ce sont notamment le conflit, la colère et l'agressivité.

Un **conflit** est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes. Il est normal de ne pas toujours être d'accord. Bien géré, un conflit sera résolu sans violence par la négociation, le compromis ou la médiation.

Ni bonne, ni mauvaise, la **colère** est une émotion normale et inévitable. C'est ce qu'on en fait qui importe. En effet, mal maîtrisée, elle peut servir de prétexte à la violence. Bien maîtrisée, l'expression de la colère fait partie des composantes de l'affirmation de soi, au même titre que la reconnaissance de ses besoins et de ses limites.

L'**agressivité** est une pulsion fondamentale qui permet de survivre. Mal utilisée, elle peut être destructrice, entraîner des manifestations de violence envers les autres ou envers soi-même. En revanche, bien utilisée, l'agressivité peut générer une énergie constructive, à l'exemple de l'athlète qui se sert de cette énergie pour se surpasser.

La **violence** est un ensemble d'attitudes, de propos, de comportements pour dévaloriser, dominer, apeurer, blesser psychologiquement ou physiquement une autre personne.

Note : Pour complément d'information, voir l'annexe 2.

LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Il est important, pour cette activité de sensibilisation, de s'entendre sur une définition commune de la violence conjugale. La définition retenue est celle de la *Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* entérinée par six ministères québécois en 1995.

Ainsi :

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

(Gouvernement du Québec, 1995, p. 23)

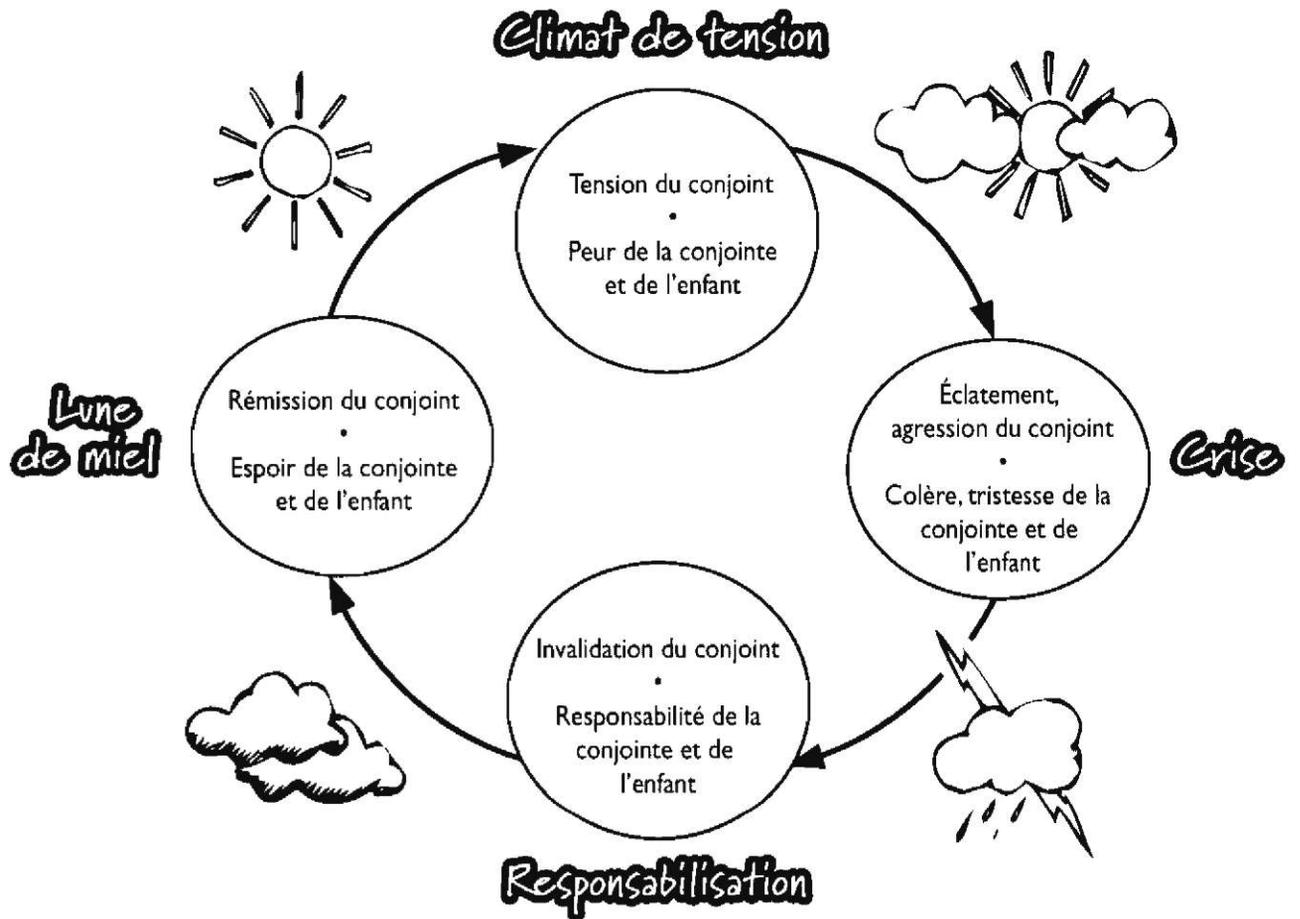
LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

Le gouvernement du Québec fonde sa politique sur neuf principes directeurs; deux d'entre eux (nos 6 et 8) visent particulièrement les enfants exposés à la violence conjugale.

- 1) La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.
- 2) La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.
- 3) L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes.
- 4) La violence conjugale est criminelle.
- 5) La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.
- 6) **La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.**
- 7) Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle sur leur vie.
- 8) **Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.**
- 9) Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE¹

Ce cycle est un cercle vicieux comprenant quatre phases.



¹Inspiré du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1993)

TENSION DE L'HOMME / PEUR DE LA FEMME

Au début, il y a un couple. Tout va bien. Puis, petit à petit, la tension s'installe. L'élément déclencheur n'est que le prétexte, et non la cause de la violence. Au début, l'élément déclencheur n'est pas axé sur les comportements, attitudes ou compétences de la femme, mais plutôt sur des éléments tels que le surcroît de travail, l'alcool, le stress ou la maladie. Plus le cycle se répète, au fil des mois ou des années, plus le prétexte à la violence sera centré sur la femme : sa façon de gérer les finances du couple, l'éducation des enfants, sa sexualité, etc. Puis arrive le moment où la soi-disant « incompétence » de la femme sert de prétexte au conjoint violent. Le transfert est achevé : désormais elle est, ou semble entièrement responsable de la tension créée.

Cette tension se manifeste de plusieurs façons : longs silences qui la torturent, absences prolongées qui l'inquiètent, menaces, ton agressif, gestes prompts. Elle sait que la tension ne pourra pas durer, elle sent l'éclatement possible, probable, éminent. Elle sait aussi que c'est elle qui écopera. Parce qu'elle perçoit cette menace croissante d'agression, la femme tente par tous les moyens d'abaisser la tension du conjoint. Elle surveille ses moindres gestes et paroles pour éviter de le contrarier. Elle cherche à lui faire plaisir. Elle calme les enfants. Elle essaie de se protéger des menaces de violence, qu'elles soient explicites ou implicites. Cette femme s'ajuste de plus en plus aux besoins du conjoint, devient centrée sur ses humeurs. Elle a peur. Elle est paralysée.

AGRESSION DE L'HOMME / COLÈRE OU TRISTESSE DE LA FEMME

Tous les efforts de la femme pour diminuer la tension n'empêcheront pas les comportements violents de l'homme. Sa violence pourra être verbale, psychologique, physique ou sexuelle.

Durant cette phase, on a souvent l'impression que l'homme perd la maîtrise de lui-même. Dans les faits, il prend la maîtrise de la situation.

Après l'agression, la femme se sent outragée, démunie, démolie intérieurement et impuissante.

INVALIDATION DE L'HOMME / RESPONSABILISATION DE LA FEMME

Aussitôt après l'agression, l'homme essaie de justifier son comportement pour l'invalider. Il minimise le caractère et la gravité de l'agression. Il invoque ses problèmes d'alcool, de drogue ou de surconsommation de médicaments. Il prétexte qu'il ne peut maîtriser sa violence. Il dit à sa conjointe qu'elle dramatise ou qu'elle est complètement folle, qu'elle n'avait pas à le provoquer par ses attitudes ou comportements. Puis, il reprend rapidement la vie normale.

Ces réactions et justifications du conjoint, ajoutées à tous les messages reçus antérieurement, amènent la femme à oublier sa propre colère. Elle en vient à se percevoir comme la responsable des comportements violents du conjoint. Elle croit que si elle modifie ses attitudes et comportements à elle, la violence finira par se résorber.

Et plus le cycle se répétera, plus cette femme se percevra elle-même comme incompétente en ce qui concerne son couple et les autres aspects de sa vie personnelle et sociale. En fait, plus elle se « responsabilisera » de la violence exercée par le conjoint.

RÉMISSION DE L'HOMME / ESPOIR DE LA FEMME

Après avoir invalidé son agression et nié sa propre responsabilité, l'homme commence à exprimer des regrets. Comme il veut garder cette femme qui satisfait ses besoins malgré ce qu'il lui en dit, il cherche à se réconcilier. Alors il s'explique, demande humblement pardon à sa conjointe, quémande son aide, la supplie de « tout recommencer à zéro ». Il peut même lui offrir des cadeaux. Il redevient très amoureux. Il la complimente et lui fait de nombreuses promesses.

Cette apparente contrition entretient chez la femme un seuil élevé de tolérance à l'agression puisque l'homme lui permet d'espérer qu'il ne sera plus violent si elle répond à ses demandes. Durant toute cette période, elle redécouvre son compagnon calme et capable d'être tellement agréable.

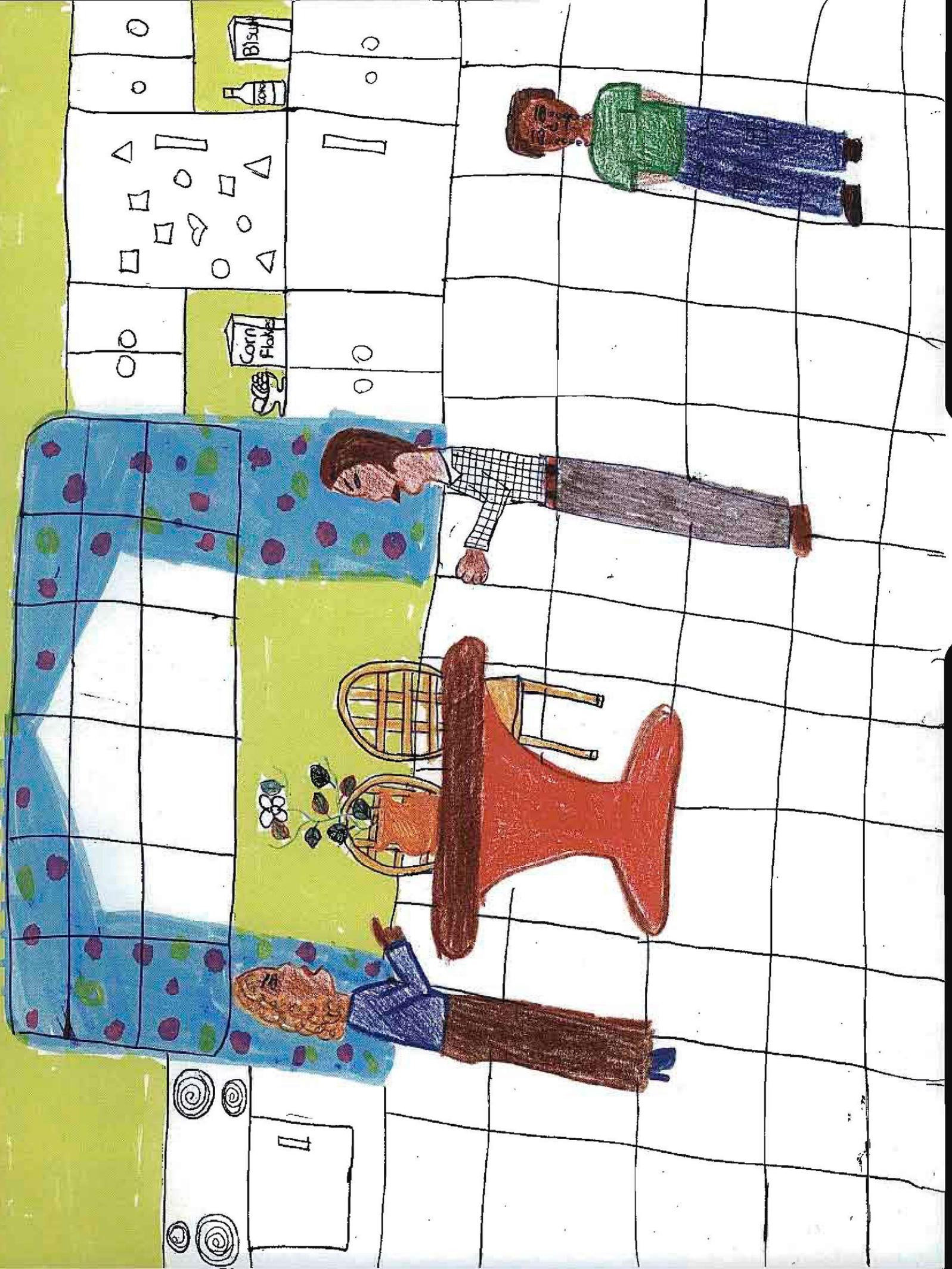
Plus le cycle se répète, plus la période de rémission est brève. L'homme se sent de moins en moins inquiet du départ de sa compagne. Parallèlement, cette femme se sent de plus en plus incompétente et, au fond, responsable de la violence. Au point où elle ne sait plus si elle retrouvera un jour son autonomie et sa dignité.

QUELQUES STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

- Une Québécoise sur quatre de plus de 16 ans, parmi celles ayant eu un conjoint, affirme avoir déjà été victime de violence criminalisable, par exemple violence physique et menaces de mort (Statistique Canada, 1993).
- La stratégie coercitive la plus souvent utilisée par les adolescents pour forcer leur partenaire à céder à des avances sexuelles ou à avoir une relation sexuelle complète est la coercition verbale. Des chiffres publiés en 2002 par le Comité d'action contre la violence faite aux femmes révèlent que près de 15 % des garçons qui avaient eu une relation amoureuse durant la dernière année avaient commis ce type de violence au moins une fois.
- 40 % des épisodes de violence conjugale se produisent au cours de la première grossesse d'une femme (Suderman et Jaffe, 1999).
- La grande majorité (85 %) des événements de violence conjugale signalés à la police en 2000 se sont produits dans des résidences privées (ministère de la Sécurité publique, 2001).
- Les statistiques récentes du ministère de la Sécurité publique montrent que la violence ne prend pas fin avec la rupture. En effet, 43 % des crimes de violence conjugale rapportés en 1998 avaient pour auteur un ex-conjoint.
- Les trois quarts des hommes qui maltraitent leur conjointe ont été exposés à des actes de violence entre leurs parents durant leur enfance (Wolfe, 1999).
- Chaque année au Québec, en moyenne 51 femmes et enfants (cas connus) sont tués par des hommes, soit 40 femmes et 11 enfants en moyenne. Entre le 6 décembre 1989 et le 25 novembre 2004, le Québec a enregistré 767 homicides, dont 595 femmes et 172 jeunes et enfants (Comité d'action contre la violence faite aux femmes, 2004).
- Selon le Conseil de l'Europe, la violence conjugale est la principale source de décès et d'invalidité chez les femmes de 18-44 ans, bien avant le cancer et les accidents de la route (source : *Journal de Montréal*, 28 septembre 2002).

Capsule

- La violence conjugale est une prise de contrôle.
- Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents.
- Au cours de la phase d'invalidation du cycle de la violence conjugale, les justifications de l'agresseur peuvent également être intégrées par l'entourage du couple, dont les enfants.



SECTION 3

LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

1. Imaginez...
2. Mythes et réalités sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale
3. Une situation de crise : appel 911
4. Enfants exposés à la violence conjugale : que veut-on dire ?
5. Vécu des enfants exposés à la violence conjugale
6. Présentation de la vidéo Guillaume, Vanessa et les autres

1. IMAGINEZ...

Heure : 9 h 45

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- seront plus conscients de la façon dont ils perçoivent les enfants exposés à la violence conjugale;
- seront plus conscients des émotions associées à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.

Durée approximative : 15 minutes



« Des fois, mon cœur y se brise tellement j'ai de la peine... »

« Ma mère a se tenait pas debout, c'était plus dur encore parce que je voyais, y la manipulait comme une petit marionnette. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

L'exercice « Imaginez... »² peut faire appel au monde de l'imaginaire et du senti. Dans ce contexte :

- inviter les participants à fermer les yeux pendant l'exercice en leur expliquant que cela facilite l'accès au monde imaginaire;
- ménager un bref moment de silence avant et après la lecture de la question et du texte « Imaginez... » reliés à l'exercice;
- mettre de la musique quelques instants avant la lecture de la question.

Créer une ambiance qui facilite l'accès au monde de l'imaginaire et du senti par une musique discrète, un rythme lent de lecture et une intonation paisible de la voix. Dans une ambiance d'intériorité, certains participants pourraient ne pas répondre à l'exercice ou n'y participer que de façon rationnelle, si les consignes ci-dessus ne sont pas appliquées.

ACTIVITÉS

- Exercice personnel : « Imaginez... ».
- Échanges.

ANIMATION

- Mettre une musique pour créer une ambiance d'intériorité.
- Inviter les participants à prendre une position confortable et à fermer les yeux.
- Lire la question suivante : *Si on vous demande de décrire les premières images qui surgissent en vous lorsque vous pensez à l'expression « enfants exposés à la violence conjugale », que voyez-vous ?*
- Laisser aux participants quelques instants pour visualiser ce qui monte en eux.
- Lire le texte « Imaginez... ». En alternance, choisir deux ou trois phrases dans la section « Votre père » et dans la section « Votre mère », en faisant des pauses. On peut répéter la phrase d'introduction ou une version raccourcie pour faciliter le passage au monde du senti.

Note : Il est important que l'animateur s'approprie bien le texte destiné à être lu aux participants afin que l'enchaînement des phrases ait du sens dans le contexte de l'activité.

- Laisser quelques secondes de silence après la lecture du texte, afin de favoriser une meilleure intégration du message.
- Animer les échanges.

² Inspire d'un texte de Nicole Mallé (1995) du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, publié dans les Actes du colloque en santé publique La prévention de la négligence et de la violence à l'endroit des enfants et des adolescents - une priorité au Québec Sherbrooke, 19-20 octobre

IMAGINEZ³

Imaginez ce que doit être la vie dans une famille où...

VOTRE PÈRE...	VOTRE MÈRE...
...est en colère la plupart du temps, a toujours l'air prêt à exploser.	...tente d'éviter la colère de votre père.
...crie, sacre, traite votre mère de tous les noms, puis s'excuse et dit qu'il ne peut pas se maîtriser.	...dit qu'elle se tait pour ne pas le provoquer.
...est encore fâché... Il vous dit de ne pas écouter votre mère parce qu'elle est folle, elle mérite ce qui lui arrive.	...pleure très souvent, est parfois frustrée, parfois déprimée.
...crie et menace de tuer votre mère.	...se met parfois en colère contre votre père, crie et passe ses nerfs sur vous.
...se met à pleurer après avoir violenté votre mère et dit qu'il vous aime.	...est terrifiée par votre père.
...recommence. Il lance tout ce qui lui tombe sous la main.	...se sent impuissante à modifier le cours de son existence.
...promet de ne plus violenter votre mère, et recommence à la première occasion.	...semble parfois amoureuse de votre père.
...est aujourd'hui gentil avec votre mère et vous a acheté un cadeau.	...promet continuellement de quitter votre père si jamais il ose encore la violenter... mais n'en fait rien.
...est fâché, a un regard menaçant. Il tente de faire du mal à votre animal préféré.	...pardonne à votre père chaque fois qu'il s'excuse.

³ Nous tenons à remercier l'auteur qui nous est malheureusement inconnu, pour le texte duquel nous nous sommes inspirées, parce qu'il facilite grandement la compréhension de la réalité des enfants exposés à la violence conjugale.

LES ENFANTS EXPOSÉS

2. MYTHES ET RÉALITÉS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 10 h

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront reconnu les mythes qu'ils entretenaient quant à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale;
- auront une vision plus juste de cette problématique.

Durée approximative : 20 minutes



« Des fois, mon cœur y se brise tellement j'ai de la peine... »

« Ma mère a se tenait pas debout, c'était plus dur encore parce que je voyais, y la manipulait comme une petit marionnette. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

Les participants ont reçu le questionnaire « Mythes et réalités » avec l'invitation à l'activité de sensibilisation, afin de le remplir avant l'activité. Sa seconde partie se rapporte particulièrement à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et est présentée ci-dessous.

ACTIVITÉS

- Retour sur l'exercice « Mythes et réalités » et présentation du corrigé
- Échanges au fur et à mesure que l'exercice se déroule.

ANIMATION

- Lire chacun des énoncés de l'exercice « Mythes et réalités ».
- Solliciter les réactions des participants.
- Lire les réponses du corrigé.

Note : Cet exercice est susceptible de provoquer des discussions passionnées. Aussi l'animateur doit-il bien encadrer les échanges afin d'éviter les dérapages. Pour ce faire, il devra avoir lui-même une bonne connaissance des mythes et réalités qui se rapportent à cette problématique. Il devra également souligner aux participants que des précisions seront apportées tout au long de l'activité de sensibilisation.

Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale

Voici quelques consignes sur la façon de répondre à ce questionnaire :

- répondre spontanément (première idée);
- cocher la case correspondant à votre réponse.

D'après vous, est-ce...

1. Les enfants exposés à la violence de leur père à l'égard de leur mère se trouvent très souvent dans la même pièce ou à proximité, au moment où les actes de violence sont commis.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
2. Au cours d'épisodes de violence conjugale très graves, les enfants ne sont habituellement pas présents.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
3. Malgré la dynamique de violence conjugale, la famille doit rester unie, parce que les enfants ont besoin de leur père.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
4. Les enfants et les adolescents exposés à la violence conjugale éprouvent des problèmes affectifs et comportementaux beaucoup moins graves que les enfants qui sont eux-mêmes soumis à de mauvais traitements physiques.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
5. Les enfants et les adolescents exposés à des actes de violence conjugale sont souvent considérés, à tort, comme souffrant d'hyperactivité.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
6. Les enfants exposés à la violence conjugale peuvent souffrir du syndrome de stress post-traumatique.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
7. Les enfants exposés à la violence conjugale en parlent facilement à leur entourage.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
8. Les enfants sont forts : ils finissent par oublier le traumatisme de l'exposition à la violence conjugale.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>
9. La violence dans le couple est peu fréquente chez les adolescents.	Mythe <input type="checkbox"/> Réalité <input type="checkbox"/>

CORRIGÉ

Mythes et réalités sur la problématique de la violence conjugale

1. **Réalité** Dans l'Enquête sur la violence envers les femmes réalisée par Statistique Canada en 1993, les enfants avaient été témoins de près de 40 % des actes de violence, ce qui correspond à un million d'enfants au Canada. De plus, selon plusieurs études, une grande proportion de femmes sous-estiment l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale. Enfin, puisque la grande majorité (86 %) des actes de violence conjugale signalés à la police en 1999 se sont produits dans des résidences privées, la probabilité que les enfants soient exposés à cette violence est très grande (ministère de la Sécurité publique, 2000).
2. **Mythe** Les enfants sont témoins d'actes de violence grave puisque dans 52 % des situations où l'enfant a été exposé à la violence, la mère avait craint pour sa propre vie et dans 61 % des cas, elle avait été blessée par son partenaire (Maillé, 1999). De plus, 50 % des enfants ont vu leur père étrangler leur mère (McClasky et coll., 1995, dans Wolfe, 1999). Celle-ci n'en est pas forcément morte mais pour l'enfant, ce geste grave demeure tout aussi traumatisant.
3. **Mythe** Au contraire, vivre dans un climat de violence conjugale a des répercussions importantes sur les enfants. C'est pourquoi leur sécurité et celle de la mère doivent être une priorité. Cependant compte tenu des conséquences liées à la victimisation et de l'augmentation probable de la dangerosité à l'occasion d'une séparation, il appartient à chaque mère victime de violence conjugale de prendre la décision de rester ou de partir, tout en assurant sa sécurité et celle de ses enfants. « Les femmes qui mettent fin à la relation se sont séparées cinq à sept fois en moyenne » (Wolfe, 1999). Par ailleurs, une séparation du couple n'implique pas pour autant la coupure du lien entre l'enfant et son père.
4. **Mythe** Les enfants et les adolescents exposés à la violence envers leur mère éprouvent des problèmes affectifs et comportementaux analogues à ceux des enfants qui sont eux-mêmes soumis à de mauvais traitements physiques (Suderman et Jaffe, 1999, p. 16.).
5. **Réalité** Les enfants et les adolescents exposés à des actes de violence conjugale sont souvent considérés, à tort, comme souffrant d'hyperactivité. Cela s'explique en partie par le fait que cette violence demeure occultée lorsque aucune question sur le problème n'est posée et en partie parce que les symptômes sont très semblables dans les deux cas (Suderman et Jaffe, 1999, p. 16.).

Les enfants exposés

- 6. Réalité** En fait, 56 % des jeunes exposés à la violence conjugale répondent à tous les critères du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la majorité des autres présentent des symptômes liés à ce syndrome (Lehmann, 1997). Les symptômes du SSPT sont les suivants : anxiété, crainte, irritabilité, pensées importunes et rappel d'images de la violence, explosions de colère imprévisibles et évitement des situations qui rappellent à l'enfant les actes de violence auxquels il a été exposé (Suderman et Jaffe, 1999, p.16.).
- 7. Mythe** Les enfants hésitent plutôt à parler de cette violence à cause du secret dont elle est l'objet ou par peur des conséquences (menaces du père, de la mère ou des autres frères et sœurs).
- 8. Mythe** Les enfants n'oublient pas le traumatisme qui leur est imposé. Au contraire, ils intègrent profondément ce qu'on leur apprend dans leur enfance (Poupart, 1999).
- 9. Mythe** Au contraire, la violence est très présente chez les jeunes couples. Si les statistiques varient d'une recherche à l'autre, les auteurs les plus conservateurs évaluent à plus de 10 % le nombre de jeunes filles victimisées dans le contexte d'une relation amoureuse (Poupart, 1999).

3. UNE SITUATION DE CRISE : APPEL 911

Heure : 10 h 20

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront pris conscience que certains enfants exposés à la violence conjugale peuvent vivre des situations extrêmes.

Durée approximative : 10 minutes



« Y'avait le fusil dans les mains, j'avais peur qu'y tue ma mère pis, on sait jamais, y aurait pu tuer mamère, pis y aurait pu me tuer, pis tuer mon amie, pis ma soeur, pis se tuer après.»

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- Cet exercice peut provoquer de fortes émotions chez certains participants. Il importe donc de les préparer en conséquence et de permettre aux personnes qui le désirent de quitter la salle avant, pendant ou après l'enregistrement. Il convient en outre de souligner qu'une réaction émotive n'implique pas forcément que l'on a été victime de violence dans le passé. Tout le monde peut réagir, plus ou moins fortement, à l'expression de la détresse d'un enfant.
- Nous suggérons qu'un intervenant demeure avec le groupe et que l'autre sorte de la salle pour accueillir les personnes qui en auront besoin.
- Il est important de souligner, à la fin de l'exercice, que des situations aussi dramatiques, si elles se produisent effectivement, ne sont pas habituelles.
- Il est important de respecter la pause prévue après l'écoute de l'appel 911.

ACTIVITÉS

- Distribution du compte rendu intégral de l'appel 911 et invitation aux participants à le lire avant d'écouter l'enregistrement.
- Écoute de l'enregistrement de l'appel 911.
- Échanges avec les participants.

ANIMATION

- Préparer les participants à l'écoute de l'enregistrement en tenant compte des précisions préalables.
- Écouter l'enregistrement du 911.
- Échanger avec les participants.

APPEL 911

Child: Hi!	Enfant : Bonjour !
911: How old are you?	911 : Quel âge as-tu ?
Child: Hum! I'm six.	Enfant : Hum ! J'ai 6 ans.
911: You're six?	911 : Tu as 6 ans ?
Child: Yes.	Enfant : Oui.
911: OK, we'll get somebody coming.	911 : OK, quelqu'un s'en va chez toi.
Child: I need help.	Enfant : J'ai besoin d'aide.
911: Somebody...	911 : Quelqu'un...
Child: Mommyyyyyy!	Enfant : Mamannnnnnnn !
Mommy: Get 911!	Mère : Appelle le 911 !
Child: I did, I'm trying to get somebody... Mommyyyyyyyyyy! (voice of male)	Enfant : Je l'ai fait, j'essaie d'avoir de l'aide... Mamannnnnnnn ! (voix d'homme)
911: OK, what's your name?	911 : OK, comment t'appelles-tu ?
Child: Jammy.	Enfant : Jammy.
911: Jammy?	911 : Jammy ?
Child: Yes.	Enfant : Oui.
911: OK. Do they have any weapon, like a knife or a gun or anything?	911 : OK. Est-ce qu'ils ont une arme, comme un couteau ou une arme à feu ou quelque chose ?
Child: Yes.	Enfant : Oui.
911: Who does?	911 : Qui a cette arme ?
Child: Hum? My mom's all bleeding and my mom just fell down the stairs.	Enfant : Hum ? Ma mère saigne beaucoup et ma mère vient de tomber en bas de l'escalier.
911: Your mom just fell down the stairs?	911 : Ta mère vient de tomber en bas de l'escalier ?
Child: Can you hold on, I wanna go see my mom?	Enfant : Peux-tu attendre ? Je veux aller voir ma mère.
911: No, I want you to stay right here with me. Stay right here with me.	911 : Non, reste ici avec moi. Ici avec moi.
Child: OK.	Enfant : OK.

10h 30 PAUSE

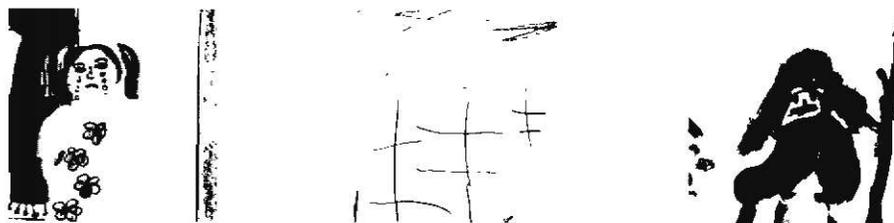
4. ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE : QUE VEUT-ON DIRE ?

Heure : 10 h 45

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- connaîtront mieux la définition de l'exposition à la violence conjugale;
- connaîtront mieux l'ampleur du problème.

Durée approximative : 15 minutes



« Depuis les dernières années, j'ai eu des grosses pertes de mémoire, je me souviens juste des chicanes à la maison, rien d'autre à part des engueulades, je me souviens de rien d'autre à la maison. À l'école, je me souviens pas de mes devoirs. »

J'ai peur d'avoir des maladies, je pense à ça souvent; pis chu pas capable de boire, sauf quand on lave le verre avec du gros savon.»

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

ACTIVITÉS

Exposé sur :

- la définition de l'exposition à la violence conjugale;
- les principales statistiques témoignant de l'ampleur du problème des enfants exposés à la violence conjugale.

ANIMATION

- Demander aux participants leur propre définition d'un enfant exposé à la violence conjugale. L'animateur écrit les réponses au tableau ou sur un pagivole.
- Présenter la définition retenue.
- Faire un retour sur le cycle de la violence conjugale au point de vue des enfants.
- Présenter quelques statistiques sur l'exposition à la violence conjugale.
- Animer les échanges.

NOTE POUR L'ANIMATION

Tous les éléments du texte ci-dessous, qui s'inspire largement des travaux de Pâquet-Deehy (2000), devront être présentés aux participants.

1. La violence conjugale se manifeste dans un cycle qui affecte tous les membres de la famille, y compris les enfants.

Les enfants ne sont pas des témoins externes de ce processus (tension, agression, déresponsabilisation, rémission et réconciliation). Ils vivent dans un climat de tension, de friction et de peur qui éclate, qui se calme et qui se développe de nouveau.

C'est à cause de cette souffrance et de cette tension que nous avons choisi de parler d'enfants exposés plutôt que d'enfants témoins. En effet, « être exposé » implique que la personne vit le phénomène de l'intérieur et que l'effet ressenti peut être nocif. Le terme « témoin » renvoie à une position extérieure et neutre, alors que l'enfant exposé n'est pas neutre du tout. Il est à la fois POUR sa mère et POUR son père, et c'est justement ce qui le rend si ambivalent. Cette ambivalence est accentuée lorsque les parents cherchent à utiliser l'enfant pour leur bénéfice personnel.

2. Tous les enfants qui vivent dans une famille où leur mère est violentée par le conjoint sont des enfants exposés à la violence conjugale.

Pour l'enfant, l'exposition à la violence conjugale se situe à la fois dans le contexte d'une relation affective privilégiée entre lui et ses parents et dans un rapport de domination entre l'agresseur et ses victimes (mère et enfants).

L'exposition des enfants à la violence conjugale est directe ou indirecte. De manière directe, l'enfant est présent au cours de scènes de violence, entend des éclats de voix, des cris ou des coups. De manière indirecte, il percevra la détresse dans le regard du parent et constatera les conséquences après coup de la domination d'un conjoint sur l'autre, par exemple (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990; Peled et Davis, 1995). Qu'ils assistent ou non aux actes de violence, les enfants sont toujours affectés par le climat qu'engendre la violence.

3. Les conséquences de l'exposition à la violence varient d'un enfant à l'autre.

Cependant, tous les enfants exposés à la violence conjugale souffrent de cette situation : « Ça fait très mal de voir quelqu'un qu'on aime souffrir », et c'est encore plus dur quand l'agresseur est aussi quelqu'un qu'on aime. Voir quelqu'un qu'on aime souffrir aux mains d'un autre (ou le fait de le savoir) est une grave violence psychologique.

Selon plusieurs études, ces enfants courent davantage de risques d'être violentés physiquement ou sexuellement par l'agresseur de leur mère. De plus, la violence exercée contre la mère peut influencer sur les soins aux enfants et leur sécurité (Gouvernement du Québec, 1995).

Les enfants exposés

4. Quelques statistiques

Avant de présenter quelques statistiques, il convient de préciser que les résultats varient beaucoup d'une étude à l'autre, selon :

- la personne interrogée (mère ou enfant), la mère ayant tendance à sous-estimer l'exposition de ses enfants à la violence conjugale;
- la façon dont on définit l'exposition à la violence conjugale (voir ou entendre, sans que soit prise en compte la problématique dans sa globalité);
- l'échantillon retenu.

Par ailleurs, la sous-déclaration demeure un phénomène important dans cette problématique, et tout porte à croire que les statistiques sont plutôt conservatrices. Quoiqu'il en soit, les études mettent en évidence les éléments suivants :

- de 11 % à 23 % des enfants canadiens seraient exposés à la violence conjugale (Sudermann et Jaffe, 1999);
- dans chaque salle de classe se trouvent deux à six enfants qui ont été exposés chez eux à une forme quelconque de violence envers leur mère au cours de l'année écoulée (Sudermann et Jaffe dans Maillé, 1999);
- le nombre de femmes victimes de violence conjugale ayant affirmé que leurs enfants avaient vu ou entendu des actes de violence est de :
 - 37 % selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (Bunge et Loseke, 2000),
 - 39 % selon l'Enquête nationale sur la violence envers les femmes de Statistique Canada (Rogers, 1994),
 - 78 % selon une étude sur des femmes vivant en maison d'hébergement (Trainor, 1999);
- entre 30 % et 87 % des enfants exposés à la violence conjugale sont aussi victimes de mauvais traitements (Lessard et Paradis, 2003);
- dans 52 % des situations où l'enfant a été exposé à la violence, la mère avait craint pour sa vie, et dans 61 % des cas, elle avait été blessée par son partenaire (Maillé, 1999).

Capsule

- Tous les enfants qui vivent dans une famille où leur mère est violente par son conjoint sont des enfants exposés, sous une forme ou une autre, à la violence conjugale.
- Qu'ils assistent ou non aux actes de violence, les enfants sont toujours affectés par le climat ainsi engendré. Ils sont donc victimes de cette violence, même lorsqu'elle n'est pas directement dirigée contre eux.

(Adapté de Paquet-Dechy, 2000)

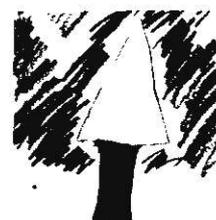
5. VÉCU DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 11 h

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront constaté qu'ils possèdent déjà des connaissances et des expériences pertinentes quant à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale;
- auront amélioré leurs connaissances sur différents aspects reliés au vécu des enfants exposés;
- connaîtront mieux les conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale.

Durée approximative : 40 minutes



« J'ai essayé deux fois de mourir, j'étais écoeurée, j'en pouvais pu. »

« Quand mon père a braqué le fusil sur ma mère, j'ai crié : fais pas ça papa, fais pas ça. Pis je pleurais. »

« J'avais peur qu'il tue ma mère pis qu'y nous tue nous autres aussi. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- Créer une ambiance favorisant l'écoute de l'enregistrement des témoignages d'enfants.
- Spécifier que les témoignages viennent d'enfants exposés, mais qu'ils sont lus par des actrices et des acteurs.
- Souligner le fait que les enfants exposés à la violence conjugale nomment surtout la violence qui leur est la plus apparente (ex. : battre, menacer, sacrer). Comme leur mère, ils minimisent ou ignorent souvent les formes plus subtiles de violence, mais non moins dommageables.

ACTIVITÉS

- Exposé sur les quatre réalités des enfants exposés à la violence conjugale.
- Lecture en groupe de témoignages d'enfants exposés à la violence conjugale.
- Travail en plénière sur les conséquences possibles, pour l'enfant, de l'exposition à la violence conjugale.
- Présentation des conséquences.
- Période d'échanges.

ANIMATION

- Présenter un exposé sur les quatre réalités des enfants exposés à la violence conjugale.
- Distribuer les témoignages d'enfants et demander aux participants d'en faire la lecture à tour de rôle.
- Inviter les participants à répondre, en groupe, à la question suivante :
« Compte tenu des témoignages que vous venez de lire, quelles sont les conséquences, pour les enfants, de l'exposition à la violence conjugale ? »
- Inscrire les réponses des participants au tableau ou au pagivole.
- Animer les échanges.
- Présenter le contenu théorique sur les conséquences de l'exposition à la violence conjugale afin de compléter les réponses des participants.

LA RÉALITÉ DES ENFANTS EXPOSÉS A LA VIOLENCE CONJUGALE⁴

Les enfants exposés à la violence conjugale sont **intimement liés à la victime et à l'agresseur**, ce qui les place dans une situation d'**impuissance** face aux gestes de l'agresseur, et de **responsabilité vis-à-vis de la victime**. Les enfants ne peuvent adéquatement protéger leur mère en raison de leur incapacité personnelle inhérente au statut d'enfant. Ils n'ont donc aucun pouvoir de changer la situation (Maillé, 1999).

En ce qui concerne les émotions, certains enfants éprouvent une **terreur intense**, la peur de la mort ou de voir mourir leur mère, de la colère et un **sentiment de culpabilité et de responsabilité à l'égard de la violence** (McAlister et Groves dans Maillé, 1999). À l'instar de leur mère, ils ressentent également les émotions difficiles liées au rythme du cycle de violence amorcé par le conjoint violent. Les enfants exposés à la violence conjugale vivent donc dans un « environnement toxique » qui a des conséquences sur leur développement.

Peled (1997) et Eisikovits et coll. (1998) font ressortir que l'exposition à la violence conjugale est une expérience complexe, puisqu'elle peut être ressentie de différentes façons. Ces auteurs ont regroupé les façons de percevoir la violence et d'y réagir sous la forme de quatre réalités, soit :

- les enfants vivent avec le secret;
- les enfants vivent des conflits de loyauté;
- Les enfants vivent dans la crainte et la terreur;
- Les enfants vivent dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité.

Les enfants vivent avec le secret

Dans un premier temps, les enfants ne considèrent pas les assauts comme des comportements de violence. Cependant, ils en subissent tout de même les conséquences, et les souvenirs d'événements violents sont ancrés dans leur mémoire (Eisikovits et coll., 1998; Peled, 1997). **Les enfants finissent par croire qu'il est risqué de faire face à la réalité en admettant l'existence de la violence, et préfèrent se fermer les yeux et garder le secret plutôt que d'ébranler les fondations familiales et se sentir coupables par la suite.** Dans ces familles, le déni est généralisé et devient une stratégie permettant de surmonter les situations stressantes. Sur le plan affectif, ce secret renforce le caractère d'irréalité vis-à-vis de la violence, et entrave la capacité des enfants à faire face à la crise et au danger imminent qui lui est associé (Eisikovits et coll., 1998). Parce que le secret est gardé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille, les enfants qui veulent se débarrasser de leurs « mauvais sentiments » et comprendre cette situation qui leur apparaît comme de la violence se retrouvent seuls pour le faire (Peled, 1997).

Les enfants vivent des conflits de loyauté

Ces enfants savent que la violence est présente dans leur famille, mais sont incapables de prendre position clairement. La souffrance de leur mère peut leur inspirer de l'empathie et les comportements violents de leur père, de la colère. En même temps, ils peuvent éprouver du mépris envers leur mère en raison de ce qui leur apparaît comme de la faiblesse et être tentés de s'associer au père, la personne qui leur semble avoir le pouvoir dans la famille. Par ailleurs, ils peuvent percevoir les efforts de leur mère pour mettre fin à la violence comme étant la cause

⁴ Extrait tiré de LESSARD, G. et F. PARADIS (2003)

Les enfants exposés

de la séparation de la famille et prendre le parti du père parce qu'il doit quitter la famille, vivre seul, ou peut-être même aller en prison (Peled, 1997). Ainsi, l'enfant **éprouvera simultanément des sentiments contradictoires** (amour et haine, attachement et détachement, proximité et rejet) à l'égard de l'une ou l'autre des deux personnes les plus importantes pour lui, soit ses parents (Eisikovits et coll., 1998).

Les enfants vivent dans la crainte et la terreur

À ce stade, les enfants sont tout à fait conscients de la violence existant entre leurs parents et ils s'identifient habituellement à la victime, soit (règle générale) leur mère. **De cette identification résultent des sentiments de crainte, de peur et de terreur, pour eux-mêmes et pour leur mère. Ces sentiments sont justifiés parce que les enfants sont souvent violentés à la suite d'un épisode de violence infligé à leur mère** (Eisikovits et coll., 1998). La violence actuelle et future crée un environnement dans lequel l'expectative de la violence et de la terreur qui s'ensuit fait partie de la réalité quotidienne, indépendamment de la phase du cycle de la violence conjugale. Aux yeux des enfants, la famille est divisée entre l'agresseur perçu comme puissant et brutal, habituellement le père, et la victime souffrante et sans aide, habituellement la mère. Leur compréhension de la situation peut amener les enfants à croire que le monde est dangereux et qu'ils doivent s'attendre à être terrorisés. De cette situation naissent un sentiment d'impuissance et la dépression interreliés à l'introversion, au manque généralisé de confiance et à l'hyper-vigilance (Eisikovits et coll., 1998).

Les enfants vivent dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité

Certains enfants s'associent à l'agresseur en acceptant et en utilisant les mêmes comportements de violence dans leurs relations interpersonnelles. Les enfants, surtout les garçons, constatent que lorsque les conflits entre leurs parents sont résolus par la violence, il y a des gagnants et des perdants. Ils reconnaissent et apprécient leur père pour sa supériorité, et s'en prennent à leur mère qu'ils perçoivent comme la victime (Eisikovits et coll., 1998). **Les sentiments de colère et de rage dominent leur monde émotionnel. Ils courent le risque de devenir eux-mêmes des adultes agresseurs ou victimes de violence** (Peled, 1997).

Ces quatre réalités ne s'inscrivent pas forcément dans un continuum. En effet, un même enfant ne vit pas consécutivement le secret, le conflit de loyauté, la crainte et la peur et enfin, la reproduction de la violence. Il peut éprouver une réalité plus intensément qu'une autre, selon la dynamique qui s'installe dans la famille, son âge, ses propres caractéristiques individuelles. Il peut aussi vivre dans deux réalités à la fois. Quoi qu'il en soit, l'exposition à la violence conjugale demeure un phénomène complexe qui a à coup sûr d'importantes répercussions sur les enfants. Ces conséquences font l'objet de la section 4 de cette activité de sensibilisation.

LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ PAR L'ENFANT ET SA CONSTRUCTION D'UN SENS À LA VIOLENCE⁶

Thème	Perception de la réalité	Construction du sens
Vivre avec un secret	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que quelque chose est arrivé ? • Qu'est-il arrivé exactement ? • Ai-je vraiment vu ou entendu quelque chose ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que cela signifie ? • Est-ce de la violence ou de l'amour ? • Que suis-je censé savoir ou me souvenir ? • Que suis-je censé dire ? • À qui ?
Vivre avec un conflit de loyauté	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la violence s'est vraiment produite ? • Qu'ai-je entendu ou vu ? • Qui a dit quoi à qui ? • Qui a commencé ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qui est la véritable victime ? • Qui est le véritable abuseur ? • Qui a raison, qui a tort ? • Je suis de quel côté ? • Suis-je bon ou mauvais ? • Le monde est-il juste ?
Vivre dans la peur et la terreur	<ul style="list-style-type: none"> • La violence s'est produite. • J'en suis témoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le monde est menaçant, insécurisant, violent, non prévisible. • Je suis impuissant.
Vivre dans un contexte agressif et orienté sur la domination	<ul style="list-style-type: none"> • La violence s'est produite. • J'en suis témoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • La violence est payante. • Je peux exercer un pouvoir sur la vie des autres en étant violent. • Les victimes sont mauvaises, elles sont des perdantes. • Les agresseurs sont des gagnants.

Adapte d'Eisikovits, Winstok et Enosh, 1998

PAROLES D'ENFANTS¹

« Cher papa s'il te plait ne prend pas les nairs je suis avec maman à la coope s'il te plai ne fesse plus maman car je ne suis plus ton fils et s'il te plait ne te tu pas et ne tu personne et soul toi pas. Je t'aime de tou mon cœur et je vais t'appeler en t'en et lieu le plus vite possible s'il te plait prend pas les nairs je t'aime. Stéphane xxx . »

Catherine, 5 ans

« Quand mon père bat ma mère, je me sauve dehors, j'ai beaucoup peur. »

Gaétan, 5 ans

« Mon père a pas fait exprès. Il était fatigué. »

Jean-Marc, 5 ans

« Depuis qu'on est séparés, ma maman est toujours contente. »

Claudine, 7 ans

« Mon père, c'est juste ma mère qu'il bat. Moi, il ne me chicane jamais parce que je suis gentille avec lui, je l'écoute. Quand il a fini de la battre, il est très gentil à cause que nous amène manger au restaurant. »

Olivier, 7 ans

« Mon père il me fait peur quand il arrive de travailler. »

Joëlle, 9 ans

« Mon père dit toujours qu'il ne recommencera jamais. C'pas vrai, il recommence tout'l'temps. »

Éric, 9 ans

« Mon père casse des choses la nuit, pis ma mère pleure et des fois elle crie. Pis ça me réveille, pis j'ai peur. »

Anne-Marie, 10 ans

« Mon père bat ma mère vraiment souvent. Je sais pas pourquoi parce qu'avec moi, il a jamais été méchant. »

Anne-Claire, 10 ans

« Mon père fait pas exprès, il veut juste faire peur à ma mère. »

Karine, 11 ans

« Avant, c'était ma mère qui pleurait quand mon père la battait. On est séparés, maintenant c'est mon père qui pleure tout le temps, il faut toujours que j'aille le consoler. »

Anne-Frédérique, 12 ans

« Ma mère a été battue durant 10 ans de temps par son chum. Même le jour de ma première communion, je m'en souviens. »

Éric, 12 ans

« Ma mère voulait se tuer l'autre jour à cause de mon père. »

Stéphane, 12 ans

« Ma mère c't'une folle, c'est pour ça que mon père la bat; il dit que c'est une bonne à rien pis en plus a sait pas faire à manger. Faqu'à serait mieux de rester avec lui parce qu'y en a pas d'autre qui va en vouloir »

Sylvain, 12 ans

« Quand mon père se choque après ma mère, je défends ma mère. Quand j'étais petit je me cachais, j'avais peur. »

Pauline, 14 ans

« Mon père a encore battu ma mère en écoutant la télé. C'est pour ça qu'on est partis. On est allés dans une maison d'hébergement, on était bien, y avait pu de chicane. »

¹ Adapté d'un extrait du journal La Presse le 29 août 1987

Les enfants exposés

CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'EXPOSITION A LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ L'ENFANT

Qu'ils y soient exposés, qu'ils en soient les témoins ou encore les victimes directes, les enfants de tout âge souffrent de la violence conjugale. Le tableau ci-dessous présente, selon l'âge de l'enfant, les conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale.

Conséquences possibles⁹

Bébés (Moins de 2 ans)	Enfants d'âge préscolaire (2-4 ans)	Enfants du primaires (5-12 ans)	Adolescents (12-18 ans)	Adultes
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitudes d'alimentation et de sommeil • Gémissements, crises ou pleurs excessifs • Retard staturo-pondéral • Inattention 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Tristesse • Peurs • Crainte de la noirceur • Cauchemars • Inquiétude face à l'avenir • Dépendance exagérée vis-à-vis de la mère • Déficience des habiletés verbales et intellectuelles • Agressivité • Cruauté envers les animaux • Destruction de biens • Plaintes somatiques • Énurésie • Symptômes du SSPT¹⁰ 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Tristesse • Peurs • Confusion et ambivalence • Inquiétude face à l'avenir • Crainte d'être violenté ou abandonné • Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir agir • Crainte d'amener des amis à la maison • Embarras, timidité • Dépression, • Repli sur soi • Difficultés de concentration • Mauvais résultats scolaires • Comportements de séduction, de manipulation ou d'opposition • Vision stéréotypée du rôle des hommes et des femmes • Manque de respect à l'égard des femmes • Agressivité • Destruction de biens • Plaintes somatiques • Symptômes du SSPT 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Peurs • Baisse soudaine des résultats scolaires • Manque d'estime de soi • Pratique de l'école buissonnière • Décrochage scolaire • Dépression • Abus de drogues, d'alcool • Délinquance • Grossesse à l'adolescence • Fugues • Prostitution • Brutalité • Violence à l'égard des pairs • Vision stéréotypée du rôle des hommes et des femmes • Manque de respect à l'égard des femmes • Suicide • Plaintes somatiques • Symptômes du SSPT 	<ul style="list-style-type: none"> • Union précoce • Faibles habiletés parentales • Reproduction de la violence conjugale et de la victimisation • Criminalité • Homicide • Suicide • Symptômes du SSPT

⁹ Inspiré d'un tableau de Sudermann et Jaffe, 1999
Syndrome de stress post-traumatique

Stade prénatal

Il est courant que la violence commence ou continue pendant la grossesse. L'ampleur exacte des effets de la violence sur le développement prénatal et le milieu intra-utérin reste à étudier. Cependant, dans le cas des femmes maltraitées et battues pendant leur grossesse, le fœtus court indiscutablement un risque accru de blessures.

De la naissance à 2 ans

Même les enfants en bas âge réagissent aux conflits entre leurs parents en manifestant un stress mesurable d'après le rythme cardiaque, le réflexe psychogalvanique, les pleurs et la détresse psychologique (Cummings et coll., 1985). On pense que l'exposition à des actes violents, jumelée aux effets négatifs de la violence sur la capacité de la mère de bien s'occuper de son enfant, fait que les jeunes enfants éprouvent d'importantes difficultés à établir des relations et à s'épanouir. Les bébés courent également des risques physiques lorsque leur mère est maltraitée car ils peuvent être frappés lorsqu'ils se trouvent dans ses bras ou près d'elle; ils peuvent aussi être jetés au sol ou frappés par l'agresseur. Bien que d'autres recherches s'imposent dans ce domaine, les données actuelles montrent que l'exposition à la violence envers les femmes a des conséquences très graves pour les bébés et les jeunes enfants.

Enfants d'âge préscolaire

À l'instar des bébés, les enfants d'âge préscolaire sont grandement perturbés par les conflits et la violence entre leurs parents. Même lorsqu'ils sont témoins d'un conflit relativement mineur, ils s'arrêtent de jouer et d'explorer; ils manifestent leur détresse, cherchent à se rapprocher de leur mère et sont très perturbés. Certains de ces enfants imitent le comportement dont ils ont été témoins en attaquant leurs compagnons de jeu ainsi que leurs frères et sœurs (Cummings et coll., 1994). Les enfants d'âge préscolaire qui sont témoins d'actes de violence graves manifestent souvent leur anxiété en s'accrochant à leur mère; ils sont difficiles à maîtriser et affichent un état d'esprit négatif. Les jeunes enfants sont très vulnérables aux manifestations de violence conjugale en raison de leur dépendance vis-à-vis de leurs parents.

Enfants d'âge scolaire de 6 à 11 ans

Les enfants du primaire manifestent souvent leur détresse devant les actes de violence envers les femmes (y compris la violence conjugale envers leur mère) en adoptant un comportement violent ou en se repliant sur eux-mêmes à l'école. Ils ont aussi de la difficulté à être attentifs en classe (Jaffe et coll., 1990). Ces enfants sont souvent considérés comme souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention, sans que personne leur ait posé de questions sur leur contexte familial. Ils ont souvent des difficultés dans leurs rapports avec les pairs, ils ont une faible estime de soi et n'ont pas l'énergie suffisante pour participer activement à la vie scolaire (Pepler et coll., 1989). Les garçons peuvent alors commencer à se montrer particulièrement rebelles avec les enseignantes, imitant ainsi le manque de respect manifesté chez eux à l'égard de leur mère. Dans l'ensemble, les enfants d'âge scolaire exposés à la violence conjugale ont tendance à avoir des problèmes affectifs et des problèmes de comportement (Sternberg et coll., 1993), bien que la gravité des symptômes varie en fonction de facteurs tels que la fréquence, la gravité et la durée de la violence dont sont témoins ces enfants, leur personnalité (tempérament, points forts et capacité d'adaptation) ainsi que les caractéristiques familiales.

Des enfants exposés

Adolescents

Les adolescents exposés à des actes de violence familiale et qui n'ont pas bénéficié d'une aide professionnelle font souvent l'école buissonnière, abandonnent leurs études et s'enfuient de chez eux. Nombre d'entre eux s'engagent dans une trajectoire de délinquance. Ils sont fréquemment incapables de faire des plans d'avenir et adoptent un comportement d'évitement devant les difficultés. La dépression et le suicide sont également possibles à cet âge. Ils deviennent souvent membres d'un groupe de pairs qui a des effets négatifs sur eux.

Conséquences possibles de l'exposition chez les enfants, selon le sexe

De manière générale, les filles présentent plus de problèmes intériorisés tandis que les garçons présentent plus de problèmes extériorisés. Toutefois, lorsque la dynamique de violence conjugale prend de l'ampleur dans une famille, les filles présenteront plus de problèmes, tant intériorisés qu'extériorisés, que les garçons. Ainsi, bien qu'elles soient souvent moins visibles que chez les jeunes garçons, les conséquences chez les filles semblent s'aggraver lorsque celles-ci atteignent l'adolescence (O'Keefe, 1996). Même au début de l'âge adulte, les femmes ayant été exposées à la violence conjugale durant leur enfance sont plus dépressives et ont une plus faible estime de soi lorsqu'on les compare à des hommes ayant connu la même expérience (Silvern et coll., 1995, dans Lessard et Paradis, 2003).

En guise de conclusion

Les conséquences présentées dans le tableau ci-dessus ne se retrouvent pas systématiquement chez tous les enfants exposés à la violence conjugale. Les problèmes qu'éprouvera l'enfant seront fonction de sa santé physique et psychologique, de même que de la dynamique de violence qui s'installe dans sa famille, de la période d'exposition et de l'intensité de la violence. De plus, l'âge de l'enfant, son attachement à la mère, la présence de proches exerçant une influence positive, ses réussites, sa personnalité sont autant de facteurs qui contribuent à l'importance plus ou moins grande des conséquences, sur lui, de l'exposition à la violence conjugale. Par ailleurs, peu importe son âge, l'enfant peut servir d'objet de chantage auprès de la mère.

Il faut cependant prendre garde de ne pas polariser les conséquences selon le sexe de l'enfant, car les recherches récentes démontrent que les filles aussi peuvent adopter des comportements agressifs et de rébellion.

Capsule

- En plus d'être multiples, les conséquences de l'exposition à la violence conjugale varient d'un enfant à l'autre.
- Les besoins de ces enfants sont diversifiés et les moyens pour y répondre doivent en tenir compte.
- Malgré la dure réalité vécue par ces enfants, chacun possède des aptitudes uniques propres à son individualité.
- Ces aptitudes, lorsqu'elles sont stimulées, accentuent ses possibilités de résilience.
- Toute personne significative pour l'enfant peut également favoriser sa résilience.

Des enfants exposés

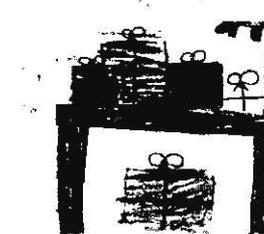
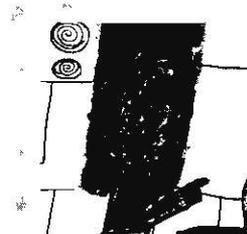
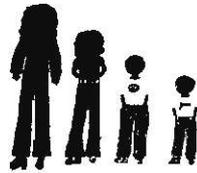
6. PRÉSENTATION DE LA VIDÉO GUILLAUME, VANESSA ET LES AUTRES

Heure : 11 h 40

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- sauront mieux se représenter le vécu et le cheminement des enfants exposés à la violence conjugale durant leur enfance;
- pourront faire des liens entre ces expériences, le contenu théorique portant sur le vécu des enfants exposés et certaines situations qu'ils retrouvent dans leur pratique;
- pourront constater que certains enfants exposés à la violence conjugale peuvent être résilients.

Durée approximative : 20 minutes



« À quatre ans, j'ai fait une dépression qui a duré deux ans. Je m'assois dans l'escalier qui menait au deuxième étage et je restais là, des journées entières. Je vivais une grande détresse... »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- Présenter la vidéo et son contenu en soulignant que les deux jeunes comédiens ont été exposés à la violence conjugale, et que le scénario a été écrit par une adulte elle-même exposée à la violence conjugale durant son enfance.
- Souligner le courage et la générosité des personnes engagées dans ce projet.

ACTIVITÉ

- Visionnement de la vidéo *Guillaume, Vanessa et les autres*.
- Échanges avec les participants.

ANIMATION

- Présenter la vidéo.
- Inviter les participants à écouter les témoignages en faisant des liens avec ce qu'ils ont entendu au cours de l'avant-midi.
- Animer les échanges.

ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ SEGMENT DE L'AVANT-MIDI

Heure : 12 h

Objectifs : Étant donné que certains exercices font appel au monde de l'imaginaire et du senti et qu'il est facile d'oublier certains éléments,

- permettre aux participants d'évaluer les activités de l'avant-midi avant le dîner.

Durée approximative : 5 minutes

DÎNER PHOTO D'ENFANCE

Heure : 12 h 05

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront créé de nouveaux liens dans le cadre d'une activité simple et ludique.

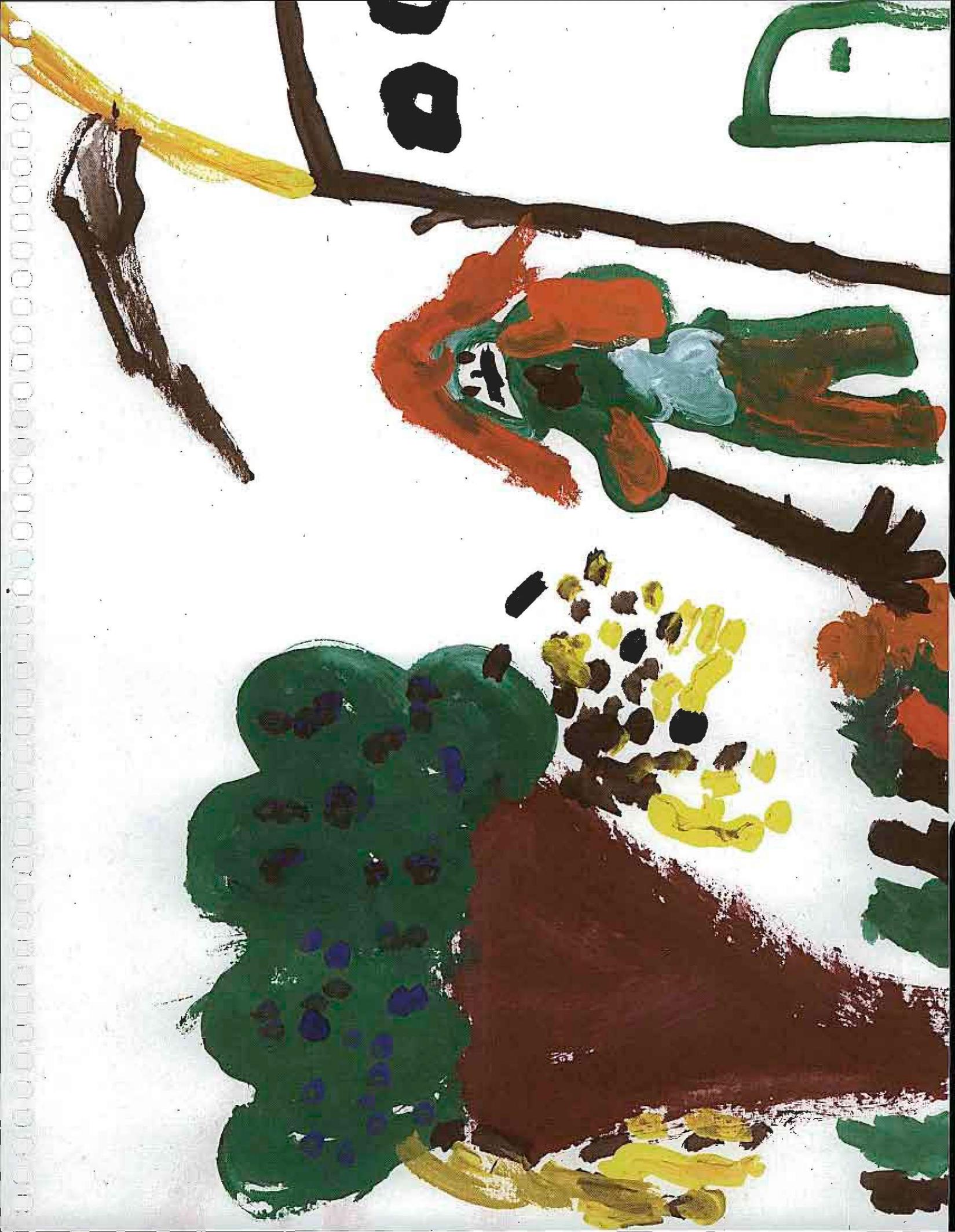
Durée approximative : 30 minutes

PARTICULARITÉ

Les photos d'enfance des participants auront été demandées dans la lettre d'invitation au moment de la pré-inscription et recueillies à l'arrivée à l'activité de sensibilisation.

ACTIVITÉ

Distribuer une photo à chacun des participants et les inviter à deviner qui est la personne sur la photo.



SECTION 4

LA RECONNAISSANCE DE CAS

1. La reconnaissance de cas ou dépistage
2. Les principaux signes de l'exposition à la violence conjugale
3. Les attitudes à privilégier avec les enfants exposés à la violence conjugale
4. Les actions et attitudes à éviter

1. LA RECONNAISSANCE DE CAS

Heure : 13 h 30

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront une vision commune de la reconnaissance de cas;
- seront en mesure de repérer les difficultés liées à la reconnaissance de cas.

Durée approximative : 15 minutes



« Je me confie pas à ma mère parce que j'ai peur de la faire pleurer. Si j'y disais ça, ça va y faire de la peine, alors j'y dis pas. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

ACTIVITÉS

- Présentation de la définition de la reconnaissance de cas.
- Présentation des difficultés liées à la reconnaissance de cas.
- Échanges entre participants.

ANIMATION

- Présenter la définition de la reconnaissance de cas.
- Inviter les participants à donner leur opinion sur cette définition (facultatif).
- Présenter les difficultés liées à la reconnaissance de cas.
- Animer les échanges entre les participants.



RECONNAISSANCE DE CAS OU DÉPISTAGE ?

La reconnaissance de cas est la première étape d'un processus d'intervention qui vise à offrir une réponse adaptée aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Elle consiste à découvrir certains problèmes par la recherche éclairée d'indices plus ou moins apparents en utilisant ses connaissances de la problématique et en faisant preuve de discernement. Les signes de l'exposition à la violence conjugale, précisés ci-dessous, peuvent aider à la reconnaissance des enfants exposés à la violence conjugale.

Il convient tout d'abord de distinguer le dépistage, une notion couramment utilisée en matière de violence, de la reconnaissance de cas. Au sens large, le dépistage est une démarche visant à repérer, dans une population apparemment en bonne santé, les sujets atteints d'une certaine maladie ou d'une certaine anomalie; or, la violence conjugale n'est pas en soi une maladie, c'est plutôt une problématique sociale qui a une incidence sur l'état de santé des femmes (Paradis et coll., 2000). Dans le même ordre d'idées, nous utiliserons plutôt l'expression « reconnaissance de cas » pour la détection des enfants exposés à la violence conjugale.

LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE CAS¹²

Selon Sudermann et Jaffe (1999), « il y a eu occultation de la réalité (Kincaid, 1982) ou un déni collectif du problème » des enfants exposés à la violence conjugale au Canada. De plus, bien que la recherche dans ce domaine progresse rapidement, les résultats n'ont pas encore été suffisamment diffusés auprès des intervenants. C'est ce qui explique en partie les difficultés liées à la reconnaissance de cas. Nous présentons donc ici l'ensemble de ces difficultés ainsi que leurs répercussions. Par ailleurs, les particularités relatives à la situation géographique (milieu rural et urbain), aux communautés autochtones et aux communautés ethnoculturelles sont traitées plus en détail à l'annexe 3.

Sur le plan social

Jusqu'à tout récemment, la violence conjugale était considérée comme un **phénomène privé** faisant partie des rapports entre certains adultes. Elle demeure un sujet tabou pour les victimes comme pour les personnes qui en sont témoins et les enfants qui y sont exposés, ce qui ne facilite pas sa reconnaissance.

Dans certaines situations, **la langue, la culture et la religion** peuvent augmenter les difficultés. Par ailleurs, la situation géographique (milieu rural) peut également contribuer à l'isolement des femmes et des enfants.

Sur le plan de la famille

Pour des raisons différentes, les agresseurs et les victimes (mères et enfants) utilisent de **nombreuses stratégies afin de camoufler la violence conjugale**. Pour bien comprendre ce phénomène, il faut se référer au cycle de la violence conjugale et se centrer davantage sur les justifications intégrées par les victimes et leur entourage.

¹² Section éducation, inspirée de : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995); Isabelle Côté (communication personnelle 2000); MCGEE (1997).

Les enfants exposés **vivent dans le secret, la crainte et la peur**. Il leur est donc difficile d'évoquer la situation familiale. Si on les interroge, on risque d'avoir de la difficulté à obtenir leurs confidences. Ils peuvent être confus, penser qu'ils exagèrent ce qui se passe réellement ou avoir peur des représailles. Quant aux adolescents, certains croiront même que la situation ne les regarde pas.

Les mères victimes de violence conjugale **ne parleront pas spontanément ni ouvertement** de la violence qu'elles subissent pour plusieurs raisons :

- ces femmes vivent dans la peur de leur partenaire. Elles craignent des représailles pour elles ou pour les enfants, si celui-ci apprend qu'elles ont dévoilé la situation;
- l'emprise psychologique du partenaire violent est très forte et peut amener certaines femmes à croire, comme leur partenaire l'affirme, qu'elles provoquent sa violence;
- la majorité des femmes violentées ne se considèrent pas elles-mêmes comme étant victimes de violence conjugale;
- les femmes hésitent à se confier parce qu'elles craignent d'être jugées, d'être incomprises ou d'être poussées à quitter leur conjoint;
- certaines femmes ont peur de briser la famille, de perturber les enfants, elles ont peur des réactions de la famille élargie, etc.

De manière générale, les pères ou les conjoints ont une grande difficulté à admettre leurs comportements violents et à accepter une ingérence quelconque dans leur vie privée. Les intervenants ont donc peu de chances d'obtenir de ces hommes des informations sur le vécu de leurs enfants ou de leur conjointe. Une telle stratégie, nous le verrons plus loin, pourrait même avoir des conséquences néfastes pour la sécurité des enfants et de leur mère.

La non-spécificité des signes liés à la violence conjugale

Les conséquences de la violence conjugale laissent des traces, parfois physiques et souvent psychologiques, chez les victimes (mères et enfants). Cependant, **plusieurs de ces signes ne sont pas exclusifs à la violence conjugale** et peuvent être associés à d'autres types de problèmes.

La difficulté d'aborder le sujet de la violence

Les intervenants ne se sentent généralement **pas très bien outillés** pour aborder le sujet délicat de la violence conjugale, et ce, autant avec les femmes qu'avec leurs enfants. Ainsi :

- en ignorant l'éventualité qu'un contexte de violence conjugale pourrait exister, les intervenants ne peuvent reconnaître les cas d'enfants exposés à cette violence. Ce faisant, ils laissent ces enfants vivre dans un climat qui nuit à leur développement, ou risquent d'adopter une stratégie qui ne répond pas à leurs besoins;
- certains croient que les besoins des enfants exposés à la violence conjugale sont les mêmes que ceux de la mère ou minimisent les répercussions de la violence sur les enfants lorsque ceux-ci n'ont pas été directement violentés;
- de nombreux intervenants éprouvent un malaise à reconnaître les cas d'enfants exposés à la violence conjugale. Ils pensent aussi aux suites à donner à cette reconnaissance : « Je sais que c'est un enfant exposé à la violence conjugale, il s'est ouvert sur ce sujet. Comment puis-je l'aider maintenant ? Peut-être aurais-je été mieux de ne rien lui faire dire, je n'ai pas de ressources à lui offrir. »

Capsule

En ce qui concerne la reconnaissance des enfants exposés à la violence conjugale, il est important que cet enfant soit au cœur de nos préoccupations.

2. LES PRINCIPAUX SIGNES DE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 13 h 45

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- connaîtront les difficultés liées à la reconnaissance de cas et les signes de l'exposition à la violence conjugale;
- comprendront l'importance d'être attentif aux indicateurs plus ou moins apparents de violence conjugale.

Durée approximative : 50 minutes



« J'en ai trop vu, là c'est moi qui gueule après les autres. Je suis en train d'écoeurer tout le monde à l'école »

« Si quelqu'un fait pas mon affaire, j'ai envie de le planter, de le tuer. C'est tout le temps de même, j'ai vu ce que mon père faisait, je l'entendais parler. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

PARTICULARITÉS

Les trois études de cas présentées dans cet exercice constituent trois moments différents de la vie d'un même enfant qui a été exposé à la violence conjugale. Il s'agit d'une histoire vraie qui nous a été relatée par un professionnel de la santé.

En conclusion de l'exercice, après avoir présenté les signes, l'animateur veillera à rappeler aux participants que l'histoire reconstituée renforce les éléments suivants :

- les signes de l'exposition à la violence conjugale ne sont pas toujours évidents;
- il importe de considérer non seulement le comportement de l'enfant, mais aussi celui de son entourage, particulièrement lorsque l'enfant présente des symptômes ou des difficultés difficilement explicables;
- si elle n'est pas détectée, l'exposition à la violence conjugale peut se prolonger pendant plusieurs années et ainsi avoir des effets néfastes pour l'enfant.

ACTIVITÉS

- Études de cas.
- Plénière.
- Présentation des signes de l'exposition à la violence conjugale.
- Présentation du tableau comparatif portant sur le THADA, le SSPT et l'exposition à la violence conjugale.

ANIMATION

- Séparer le groupe en trois équipes :
 - distribuer une étude de cas à chacune d'elle;
 - demander de nommer un rapporteur;
 - demander aux participants de lire l'étude de cas et de préciser :
 - 1) s'il s'agit d'un cas potentiel de violence conjugale,
 - 2) les indices sur lesquels ils fondent leur conclusion.

Temps alloué : 10 minutes

- En plénière :
 - présenter les études de cas dans l'ordre, en faire la lecture;
 - déterminer, pour chaque cas, s'il s'agit d'un contexte de violence conjugale;
 - préciser les signes qui permettent d'en arriver à une conclusion.

Temps alloué : 12 minutes

- Clore la plénière en présentant :
 - les personnages comme appartenant à une seule et même famille;
 - le dénouement de l'histoire;
 - les éléments que cette histoire voulait illustrer (voir les « Particularités » ci-dessus).

Temps alloué : 8 minutes

- Présenter les autres signes d'exposition à la violence conjugale.
- Présenter le tableau comparatif du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et du trouble d'hyperactivité avec déficit d'attention (THADA).

ÉTUDE DE CAS N° 1

Amélie est malade !

Une femme amène à l'urgence sa petite fille de 9 mois prénommée Amélie; elle se plaint des selles de son bébé. Elle a constaté des changements qu'elle s'explique mal : le bébé aurait des selles multicolores et très malodorantes. On décide d'hospitaliser l'enfant pour observation en raison de l'insistance de la mère car son état, au premier coup d'œil, n'inquiète pas les médecins.

En cours de séjour, la mère est interrogée par le personnel. En effet, les selles de l'enfant leur semblent normales, mais la mère continue de les trouver anormales et insiste. L'enfant a une excellente croissance selon les données recueillies et en centre hospitalier; se comporte normalement pour son âge. Puisque l'inquiétude de la mère persiste et pour éviter qu'elle se présente de nouveau à l'urgence pour le même problème, l'équipe procède à un examen complet. Les résultats préliminaires au départ de l'enfant correspondent à la normale. Le médecin traitant convient d'un contact téléphonique avec la mère pour lui faire part des résultats à venir.

Deux semaines plus tard, le médecin appelle la mère. Il lui annonce que tous les examens sont normaux, mais cette dernière réagit d'une manière plutôt étonnante. Au lieu d'être soulagée, comme il l'espérait, elle panique et soutient que le problème de son enfant n'a pas encore été trouvé. Le médecin la trouve très « particulière ». Il comprend qu'elle le trouve incompetent et se met sur le mode défensif. Il clôt rapidement la discussion en dirigeant la mère vers son médecin de famille pour le suivi. Si la situation change, dit-il, les tests pourraient être repris, mais pour l'instant tout a été fait. Il décide de discuter de la situation avec le médecin de famille. Tous deux en viennent à la conclusion que c'est la mère qui présente un problème et non son enfant.

QUESTIONS

D'après vous, s'agit-il d'un cas de violence conjugale ?

- Si oui, quels en sont les signes ou indices ?
- Quant à l'enfant, présente-t-elle des signes d'exposition à la violence conjugale ? Si oui, lesquels ?

S'il ne s'agit pas d'un cas de violence conjugale, comment expliquez-vous le comportement de la mère ?

ÉTUDE DE CAS N° 2

Pauline refuse les traitements

Pauline est hospitalisée de façon urgente au Département de gynécologie pour un problème médical très sérieux. Il s'agit d'une jeune mère qui laisse à la maison un enfant d'âge préscolaire dont le père prend soin pendant l'hospitalisation de sa conjointe.

Dès son arrivée, Pauline refuse les traitements proposés par l'équipe médicale et demande sans cesse l'autorisation de quitter l'hôpital. Elle ne semble pas s'intéresser à ce qui lui arrive et ne pose pas de questions sur son état de santé. Les professionnels de l'équipe tentent de la dissuader de quitter l'hôpital car ils sont inquiets pour elle. Sa condition demande un minimum de supervision médicale. Les explications sont vaines. Elle n'entend rien.

Les médecins finissent par la laisser partir, « contre avis médical », en se disant qu'ils n'y peuvent rien puisque cette jeune femme est une adulte qui ne souffre pas de maladie mentale. D'autant que Pauline est connue de certains membres du personnel médical parce qu'elle avait déjà consulté. Or, au cours de ces consultations précédentes, les médecins avaient trouvé le raisonnement de la mère plutôt immature. Il leur semble qu'elle n'ait pas vraiment changé.

QUESTIONS

D'après vous, s'agit-il d'un cas de violence conjugale ?

- Si oui, quels en sont les signes ou indices ?

S'il ne s'agit pas d'un cas de violence conjugale, comment expliquez-vous le comportement de Pauline ?

ÉTUDE DE CAS N° 3

Maman, je ne respire plus !

Une fillette de 7 ans se trouve à l'urgence d'un centre hospitalier pour une grave crise d'asthme. Sa condition nécessite une hospitalisation. La mère est omniprésente. L'enfant n'est pas facile. Elle est agressive avec le personnel hospitalier en plus de dénigrer sa mère et de l'agresser verbalement. Le personnel ne se laisse pas démonter et l'encadre pour qu'elle respecte les règles du séjour en milieu hospitalier et ainsi faciliter son hospitalisation. De plus, il remarque la relation pathologique entre la mère et sa fillette. On attribue alors une partie des comportements inadéquats de l'enfant aux effets secondaires des médicaments administrés. Les membres du personnel s'interposent entre la fillette et sa mère car cette dernière ne se défend pas. Ils lui donnent des conseils qu'elle refuse, prétextant qu'on ne peut pas en vouloir à cette enfant malade. Le personnel estime alors que c'est peine perdue et que le problème vient de la mère. Ayant mal élevé son enfant, elle en subit aujourd'hui les conséquences et ne semble pas vouloir que la situation change.

Au cours d'une discussion entre l'équipe soignante et les parents de l'enfant sur son problème d'asthme, la mère tient des propos plutôt étonnants. Elle aussi souffre d'asthme, à un degré suffisamment grave pour être symptomatique tous les jours. Elle dit devoir laver quotidiennement son plancher à l'eau de Javel pour ne pas étouffer. La famille garde des chiens dans la maison. Le médecin de l'équipe dit alors à la mère que si elle veut mettre sa propre vie en danger en gardant des animaux dans la maison, c'est son problème. Mais elle insiste sur la gravité des problèmes d'asthme de sa fille et sur l'importance de lui offrir un milieu de vie plus sain. La famille aurait donc avantage à se séparer des chiens. Jean-Marc, le père, qui n'avait dit mot jusqu'alors, « saute de sa chaise » et s'approche tout près de la médecin avec un regard agressif. Il l'insulte et la menace. Très rapidement, les membres de l'équipe arrivent à la porte de la chambre... « Que se passe-t-il ? » La médecin ne réagit pas et ne dit rien car elle sent qu'un seul mot peut la mettre en danger. Sa conjointe parvient à calmer Jean-Marc et celui-ci quitte la chambre pour prendre un café.

Parce qu'elle était située au pied du lit de la fillette alors que ses parents étaient placés de part et d'autre du lit, la médecin a pu observer que l'enfant avait ignoré ce qui venait de se passer. Elle n'a eu aucune réaction face à cette violence. Elle a tout simplement continué de s'intéresser au livre qu'elle regardait. La médecin a alors dit à la mère qu'elles devront discuter de l'incident et conclut rapidement sa visite quant au problème d'asthme de la fillette.

QUESTIONS

D'après-vous, s'agit-il d'un cas de violence conjugale ?

- Si oui, quels en sont les signes ou indices ?
- Quant à l'enfant, présente-t-elle des signes d'exposition à la violence conjugale ? Si oui, lesquels ?

S'il ne s'agit pas d'un cas de violence conjugale, comment expliquez-vous le comportement :

- de Jean-Marc ? de la mère ? de la fillette ?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES aux trois études de cas

Les jours suivants, toute la parenté de Jean-Marc s'est mobilisée et jamais Amélie et sa mère n'ont été seules. Malgré certaines stratégies tentées par la médecin pour parler seule à seule avec Pauline (ex. : « Venez à l'extérieur pour jaser afin de ne pas déranger l'enfant qui dort »), rien à faire. Lorsque celle-ci ne déclinait pas les propositions de la médecin, la parenté de Jean-marc le faisait à sa place. La médecin a donc décidé stratégiquement de ne pas faire de nouvelles tentatives auprès de Pauline, si bien qu'après quelques jours, les « défenses » de la famille sont tombées. Le temps d'un café, Pauline s'est retrouvée seule avec sa fille. La médecin a alors profité de l'occasion pour l'amener dans un endroit isolé et protégé pour enfin aborder la question de violence conjugale avec elle.

Seule avec son médecin, Pauline a commencé par nier toute forme de violence envers elle ou sa fille et à excuser Jean-marc en prétextant qu'il était trop fatigué. « Habituellement, il est doux », disait-elle. S'il avait tant réagi au conseil de la médecin, qui incitait la famille à se départir des chiens, c'est qu'il était très attaché à ces derniers.

La médecin interrompt alors Pauline. Elle lui dit qu'elle peut parler sans aucune crainte, que ses confidences n'apparaîtront pas au dossier de l'hôpital, qu'elle veut l'aider et non lui nuire. La médecin rappelle les insultes proférées par Jean-marc à son égard. Elle fait valoir à Pauline que si son conjoint se comporte ainsi avec des étrangers, il ne doit pas être différent à la maison avec elle. Pauline baisse alors les épaules, soupire puis éclate en sanglots. Pauline accepte de s'ouvrir.

La médecin apprendra ainsi que cette jeune femme est victime de violence conjugale. Son conjoint Jean-Marc la violente verbalement et physiquement depuis des années. La famille de Pauline en est consciente, mais personne ne parvient à l'aider. Elle a déjà essayé de s'enfuir, mais Jean-Marc la rattrape toujours et c'est pire. Elle « mange sa volée », puis il la séquestre sans qu'elle puisse avoir accès à des soins médicaux. Pauline n'a aucune autonomie et Jean-Marc s'est organisé pour que la situation ne change pas. Il refuse qu'elle travaille ou poursuive ses études. Pauline a déjà eu peur pour sa vie, mais elle croit maîtriser la situation maintenant; elle en veut pour preuve la façon dont elle a réussi à désamorcer la crise dans la chambre d'hôpital de sa fille Amélie. En même temps, Pauline soutient qu'elle mérite les sautes d'humeur de Jean-Marc, car elle est une « bonne à rien » et il a raison de la réprimander.

Pour la médecin, l'histoire de Pauline, Jean-Marc et leur fille Amélie apparaît maintenant beaucoup plus claire. Elle lui reparaît des événements antérieurs, soit « les selles de son bébé » et « son départ contre avis médical », où elle a mis sa vie en danger. Pauline dit alors que lorsque Amélie était bébé, l'odeur des selles déclenchait à tout coup chez Jean-Marc des « crises » de violence qui s'aggravaient de plus en plus. Sa stratégie était de s'interposer entre Amélie et son père, mais elle aurait bien aimé qu'on lui trouve une « solution type bouchon avec une évacuation sur demande » en l'absence de ce dernier ! Durant sa propre hospitalisation, ne pouvant assurer la protection de sa fille, Pauline était plus inquiète pour Amélie que pour sa propre santé, d'autant que sa famille ne pouvait pas approcher Amélie en son absence. Pauline avait aussi très peur qu'un membre de la famille de Jean-Marc abuse sexuellement de sa fille.

Le tableau devient plus clair, toutefois, Pauline nie que Jean-Marc ait déjà violenté physiquement Amélie; cette dernière ne présente d'ailleurs aucune marque pouvant témoigner de violence actuelle ou antérieure. Elle ajoute également qu'elle n'est plus aussi inquiète qu'avant, car Amélie, en grandissant, est respectée par son père. Cependant, Jean-Marc ne manque pas de dénigrer Pauline devant Amélie avant de complimenter cette dernière ou de la récompenser. Ce comportement dérange beaucoup Pauline.

Cette mère, connue depuis au moins six ans par le personnel médical, apparaît maintenant tout à fait « normale » aux yeux de la médecin qui comprend que les comportements soi-disant immatures ou incohérents de Pauline ont une explication logique. Son discours et ses agissements prennent maintenant un sens : elle est victime de violence conjugale et Amélie, sa fillette, y est exposée depuis la plus tendre enfance.

En ce qui concerne la reconnaissance de cas, il peut arriver qu'un enfant ou sa mère dévoile spontanément la situation de violence conjugale. Cependant, à cause du secret qui entoure cette problématique, cette réalité est plutôt rare. Dans la majorité des cas, reconnaître les situations d'enfants exposés à la violence conjugale représente un défi, pour les intervenants. C'est grâce à un enchevêtrement de soupçons, d'indices, et de signes plus ou moins spécifiques et à des attitudes qui s'adaptent aux différentes réalités, qu'ils peuvent procéder à cette reconnaissance de cas. Ajoutons qu'une entrevue avec la mère ou l'enfant est indispensable pour confirmer le vécu de violence conjugale.

L'INTERVENTION COMMENTÉE

Attitudes adoptées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • MD donne de l'information sur la violence conjugale et rassure Pauline sur sa valeur personnelle comme femme et comme mère • Pauline écoute attentivement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer la violence, expliquer le cycle, permettre une prise de conscience de la victime en évitant de la culpabiliser, valoriser la victime.
<ul style="list-style-type: none"> • MD : informe Pauline des ressources disponibles et de la façon de les retrouver dans le bottin. • MD : lui dit qu'un départ dans un contexte de violence conjugale doit être planifié à l'avance et qu'il y a des gens pour l'aider. • Pauline refuse de prendre le papier sur lequel tout est inscrit. Elle a peur que Jean-Marc ne le trouve 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer la victime des ressources qui peuvent lui venir en aide • Tout en respectant le rythme de la victime, lui faire comprendre qu'il s'agit d'une démarche qui se planifie • Bonne stratégie.
<ul style="list-style-type: none"> • MD : amène Pauline à réaliser que même si elle ne se sent pas la force de quitter Jean-Marc maintenant, sa vie et celle d'Amélie sont menacées. • MD : lui indique que même si elle ne part pas immédiatement, il faut planifier une stratégie dans l'éventualité d'une situation d'urgence • Pauline se sent soulagée à la suite de cette discussion 	<ul style="list-style-type: none"> • Place Pauline devant les faits. • Lui offre une solution dans le respect de son rythme. Élaborer un scénario de protection est essentiel même lorsque la situation ne présente pas de danger imminent. • Confirme la justesse de l'intervention de la MD
<p>Au moment de retourner à la chambre d'Amélie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pauline : angoisse de nouveau, les membres de la parenté l'attendent et ils devineront qu'elle a brisé le silence • MD : planifie le retour de Pauline et l'accompagne <p>Le regard interrogateur des visiteurs est dirigé vers la mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • MD : dit que Pauline s'inquiète de la santé de sa fille et qu'elle a bien le droit de pleurer. Meuble la conversation avec des considérations médicales jusqu'à ce que Pauline ait suffisamment retrouvé ses moyens pour continuer le scénario seule. <p>Il n'y a eu aucun autre accrochage mais la parenté n'a plus rabaisser ses gardes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Important de soutenir la victime qui éprouve des craintes normales compte tenu des circonstances. • Bonne stratégie.
<ul style="list-style-type: none"> • MD vérifie auprès de plusieurs organismes leur capacité à aider Pauline davantage, mais peine perdue 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche adéquate, mais insuffisante. En effet, MD aurait pu fixer un rendez-vous en externe avec Pauline et Amélie, pour un suivi. MD aurait alors eu l'opportunité de vérifier le cheminement de la mère au regard de la situation de violence et sa motivation à demander de l'aide auprès d'une ressource spécialisée en matière de violence conjugale.
<ul style="list-style-type: none"> • MD s'est sentie dans une impasse. En effet, en l'absence de conséquences physiques sur l'enfant et sans possibilité de contacts avec la mère, elle présume que la DPJ ne peut retenir le signalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Même si on croit à une impasse il est toujours possible de contacter la DPJ pour discuter du cas avec un intervenant qui connaît bien la problématique de l'exposition à la violence conjugale et de convenir avec ce dernier de la démarche à suivre. • L'accumulation de plusieurs signalements concernant un cas d'exposition à la violence conjugale permet à la DPJ d'évaluer la situation

LES SIGNES DE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE SE RAPPORTANT...¹³

1. À la santé psychologique de l'enfant

- Ambivalence
- Anxiété
- Colère
- Confusion
- Craintes : de la noirceur, d'être violenté ou abandonné, d'amener des amis à la maison
- Peur
- Inquiétude face à l'avenir
- Insécurité
- Irritabilité
- Sentiment de culpabilité (se sent responsable de la violence familiale)
- Tristesse
- Faible estime de soi
- Embarras, timidité
- Dépression
- Pensées suicidaires
- Syndrome du stress post-traumatique

2. Au comportement général de l'enfant

- Gémissements, crises ou pleurs excessifs
- Dépendance exagérée vis-à-vis de la mère (jeunes enfants)
- Recherche continuelle d'attention
- Effacé, participe peu
- Comportement de séduction, de manipulation ou d'opposition
- Hyperactivité
- Comportements destructeurs et antisociaux (destruction de biens, vandalisme, vol, cruauté envers les animaux, etc.)
- Fabulation
- Vision stéréotypée du rôle des hommes et des femmes (ex. : propos sexistes)
- Déficience des habiletés sociales, de communication et de résolution de problème (manque d'empathie, difficultés dans les rapports avec les pairs, comportements agressifs ou passifs plutôt qu'affirmatifs)
- Violence physique et verbale à l'égard des pairs
- Isolement social
- Problème de consommation d'alcool ou de drogues
- Nombreuses fugues
- Grossesse à l'adolescence
- Prostitution, délinquance, suicide

3. À la santé physique de l'enfant

- Retard staturo-pondéral
- Énurésie
- Eczéma, urticaire
- Perte de poids
- Troubles psychosomatiques : maux de ventre, maux de tête
- Perturbation des habitudes alimentaires
- Trouble du sommeil : insomnie, cauchemars
- Fatigue chronique : cerné, blême, s'endort durant les cours

4. Aux aspects cognitifs et scolaires

- Déficience des habiletés verbales, intellectuelles ou motrices
- Problèmes d'apprentissage
- Difficultés d'attention et/ ou de concentration
- Devoirs non faits
- Plusieurs retards non motivés
- Mauvais résultats scolaires
- Retard scolaire
- Absences scolaires fréquentes
- Pratique de l'école buissonnière
- Abandon scolaire

5. Signes observables chez les enfants au cours d'une situation de crise

- Attachement excessif à la mère
- Non-collaboration de l'enfant
- Méfiance excessive envers l'adulte
- Renversement des rôles (l'enfant adopte un rôle de protecteur envers la mère)
- Agressivité de l'enfant envers les intervenants
- Comportements provocateurs durant l'incident de violence (l'enfant cherche à distraire la mère, le père)
- Détachement émotif (l'enfant semble peu touché par le contexte de violence)
- Agressivité envers la mère
- Présence d'ecchymoses sur l'enfant
- Tenue délaissée, malpropreté
- Hypervigilance de l'enfant
- Comportement excessivement obéissant et passif
- Crainte anormale de l'enfant vis-à-vis un de ses parents

¹³ Tableau inspiré de Lessard, G. et F. Paradis (2003) et de Poupart, L. (1999)

Une mise en garde s'impose. **Les signes ci-dessus ne se rapportent pas exclusivement à l'exposition à la violence conjugale.** Il sera donc important de clarifier et de valider la situation au moyen de différentes sources d'information. Dans cette recherche d'information, il est important d'adopter des attitudes adéquates à l'égard des interlocuteurs rencontrés (enfants, mère, enseignants, famille, etc.). Il s'avère indispensable de demeurer attentif et disponible par rapport à la situation. Au besoin, l'intervenant pourra faire appel à des ressources complémentaires pour l'aider dans sa démarche et même orienter l'enfant et sa mère vers ces dernières.

LES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

Selon des intervenants des Centres de santé et de services sociaux, de milieux de garde et de maisons d'hébergement, la reconnaissance de cas d'enfants exposés à la violence conjugale s'effectue à partir d'impressions et de soupçons, soutenus par un enchevêtrement d'indices. Selon eux, il est nécessaire de bien connaître le milieu familial pour être en mesure d'affirmer que des enfants vivent dans un climat de violence conjugale.

Selon ces intervenants, ce sont les visites à domicile, après la naissance du bébé, qui permettent le mieux de sonder le climat familial, de s'informer auprès de la mère sur l'attitude du père envers elle et sur ses réactions depuis la naissance du bébé. Au cours de ces visites, le comportement des autres enfants et le degré de domination exercé par le conjoint peuvent également servir d'indicateurs pour reconnaître les cas de violence conjugale dans une famille.

Dans le cas des tout jeunes enfants, certains indices permettent de croire qu'ils vivent dans un climat de violence conjugale. Ainsi, ils peuvent avoir de la difficulté à boire et à prendre du poids, ils peuvent être surexcités et dormir la moitié moins de temps que les autres bébés et en général, ils pleurent beaucoup.

D'après les intervenants, ces enfants peuvent éprouver de la difficulté à passer les différentes étapes de la petite enfance, comme s'ils étaient incapables de s'ajuster aux changements. C'est pour eux une façon de traduire leur insécurité face à leur milieu. À cause de ces difficultés, la mère manque de sécurité, met en doute ses capacités à prendre soin de son enfant et se dévalorise.

Dans la reconnaissance de cas d'exposition à la violence conjugale, il faut tenir compte du caractère de l'enfant, estiment encore les intervenants. Par exemple, certains enfants réagissent au climat de violence par de l'anxiété et des comportements agressifs. D'autres, très doux, ne reproduiront pas forcément des comportements violents. Certains semblent plutôt s'adapter à la situation, demeurer très fonctionnels, n'affichant aucune réaction apparente, tandis que d'autres peuvent se replier sur eux-mêmes, demander très peu et ne pas extérioriser leurs émotions. Quoi qu'il en soit, tous ces enfants courent de forts risques d'accuser, à plus ou moins long terme, des carences affectives ou des retards de développement.

Selon Sudermann et Jaffe (1999, p. 17), « il arrive fréquemment que les enfants veuillent que quelqu'un de l'extérieur découvre l'existence des problèmes familiaux et pour cela, ils révèlent un certain nombre d'indices par leur comportement. Ils le font aussi de façon indirecte, dans leur journal intime ou dans leurs conversations. [...] Aussi bien les mères que leurs enfants ne divulguent pas toujours ce qui se passe la première fois qu'on le leur demande ».

LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE¹⁴

Les questions suivantes aideront le professeur ou l'intervenant à reconnaître un contexte de violence conjugale :

- L'enfant appréhende-t-il son retour à la maison ?
- L'enfant a-t-il exprimé le souhait de vous avoir comme parent ?
- L'enfant est-il excessivement inquiet pour sa mère, son père ou ses frères et sœurs ?
- L'enfant se sent-il responsable en ce qui concerne les adultes ?
- L'enfant tente-t-il de vous convaincre qu'il a un besoin urgent de retourner à la maison ?
- L'enfant tombe-t-il endormi pendant les cours, lorsque le niveau de stress ou de concentration exigé est moins élevé ?
- L'enfant est-il souvent fatigué ou léthargique ?
- Est-ce que l'enfant profère des menaces de violence et brutalise les autres pour faire sa place ?
- L'enfant est-il souvent victime de la persécution des autres ?
- L'enfant semble-t-il timide, apeuré ou passif avec ses pairs ?
- L'enfant évoque-t-il la consommation d'alcool ou de drogues à la maison ?
- L'enfant est-il isolé, replié sur lui-même, a-t-il de la difficulté à se faire des amis, apparaît-il déprimé ?
- L'enfant se plaint-il fréquemment de maux de tête, de maux d'estomac ou autres malaises ?
- L'enfant a-t-il de fréquentes indispositions ?
- L'enfant a-t-il un seuil de tolérance à la frustration très bas ?
- L'enfant pleure-t-il ou frappe-t-il dès qu'il a une difficulté ?
- L'enfant semble-t-il préoccupé, sursaute-t-il facilement ?
- L'enfant change-t-il d'humeur rapidement et sans raison apparente ? est-il calme un moment et inconsolable l'instant d'après ?
- L'enfant semble-t-il souvent agité ou anxieux ?
- L'enfant a-t-il des réactions étranges à l'égard d'événements routiniers ?
- Les parents semblent-ils avoir parfois quelque chose à cacher ?
- Les parents nient-ils, ou minimisent-ils des blessures visibles ?

¹⁴ Inspiré de KEARNEY (1999) dans LESSARD, G. et coll. 2003

Pour plusieurs enseignants et intervenants psychosociaux des écoles primaires, « la répétition de certains comportements des enfants [...] sont des indices révélateurs d'un climat familial potentiellement empreint de violence conjugale. [...] Ces enfants ne font que reproduire les comportements habituellement utilisés dans leur famille parce que ce sont les seuls qu'ils connaissent » (Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, 1999).

Selon Sudermann et Jaffe (1999), lorsqu'un intervenant de première ligne a l'impression que des enfants sont exposés à la violence conjugale, il peut avoir recours à certaines techniques de reconnaissance de cas.

1. Lorsqu'un jeune enfant est en cause, l'intervenant devrait tenter de rencontrer la mère afin de parler du comportement de l'enfant de manière constructive et impartiale. Par exemple : *La brutalité de Jean à l'égard des autres enfants m'inquiète et je voudrais l'aider à changer de comportement. J'aimerais savoir ce que vous constatez à la maison. Avez-vous une idée quel-conque de ce qui semble le perturber ?*
2. Dans le cas des enfants plus âgés et des adolescents, il conviendrait d'aborder le problème de manière plus directe, avec les premiers intéressés mêmes. Par exemple : *Je m'inquiète à ton sujet et au sujet des autres enfants lorsque tu les menaces. J'aimerais t'aider à établir de meilleurs rapports avec les gens. Sais-tu pourquoi tu te comportes de cette manière ?*

L'HYPERACTIVITÉ D'UN ENFANT CACHE PEUT-ÊTRE UNE EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE!

Des enfants exposés à la violence conjugale qui manifestent de l'hyperactivité sont parfois considérés, à tort, comme souffrant d'un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA). En effet, l'éventualité de violence conjugale dans leur milieu familial n'est que rarement vérifiée, ce qui ne facilite pas la détection de la cause véritable de leurs symptômes, dont l'hyperactivité, et ce qui ne permet pas de faire un diagnostic différentiel éclairé.

Une étude longitudinale menée sur dix-huit années auprès d'une cohorte de 1 265 enfants néo-zélandais suivis depuis la naissance montre que les adolescents et les adultes ayant été exposés à la violence conjugale présentent les plus grands risques d'être aux prises avec des problèmes de santé mentale, de consommation d'alcool ou de drogues et de criminalité (Fergusson et Horwood, 1998). Les auteurs concluent que l'exposition à la violence conjugale peut être potentiellement aussi traumatisante et destructrice que les mauvais traitements physiques ou les agressions sexuelles. Cette étude était caractérisée par un devis rigoureux et une méthodologie éprouvée.

Dans le cas d'enfants exposés à la violence conjugale qui ne seraient pas reconnus rapidement et qui n'auraient pas développé de capacité de résilience, les auteurs s'accordent sur le fait qu'ils présenteront de plus en plus de problèmes de santé mentale, ceux-ci allant même jusqu'au syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Une étude de Silva (2000) montre que la concomitance d'exposition à la violence conjugale et de mauvais traitements prédit de manière significative la gravité du SSPT. Or, il appert que la majorité des cas d'exposition à la violence conjugale sont associés à des mauvais traitements (Cunningham et Baker, 2003). Quant à Lehmann (1997), il révélait que parmi un échantillonnage d'enfants exposés à la violence conjugale et vivant en maison d'hébergement, 56 % répondaient à tous les critères de diagnostic du SSPT et la majorité des autres présentaient certains symptômes liés à ce syndrome.

Le trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), l'exposition à la violence conjugale et le syndrome de stress post-traumatique présentant des symptômes communs (ex. : difficulté à se concentrer, anxiété, dépression), il s'avère essentiel que les professionnels de la santé soient sensibilisés à ces trois problèmes afin de poser le bon diagnostic et de prévoir les interventions adéquates.

COMPARAISON ENTRE LE THADA, LE SSPT ET LES SIGNES D'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

THADA	ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE	SSPT
Critères de diagnostic	Symptômes/signes	Critères de diagnostic
<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a de la difficulté à maintenir son attention lorsqu'il exécute une tâche ou lorsqu'il joue. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a de la difficulté à se concentrer. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a de la difficulté à se concentrer.
<ul style="list-style-type: none"> L'enfant ne parvient pas à faire très attention aux détails ou commet des fautes d'inattention dans son travail ou dans d'autres activités. 		<ul style="list-style-type: none"> Au cours d'activités importantes, l'intérêt ou la participation de l'enfant sont nettement réduits.
<ul style="list-style-type: none"> Souvent, l'enfant ne donne pas suite aux directives et se montre distrait dans les activités quotidiennes. 		<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a des trous de mémoire au sujet de la violence.
<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a un sommeil très agité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a le sommeil perturbé et fait des cauchemars. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant présente des troubles du sommeil.
<ul style="list-style-type: none"> L'enfant a du mal à rester tranquille ou s'agite trop et semble toujours « sur la brèche ». 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant présente de l'hypervigilance. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant présente un état de « qui-vive » ou une réaction de peur exagérée.
SYMPTÔMES		SYMPTÔMES
<ul style="list-style-type: none"> Anxiété 	<ul style="list-style-type: none"> Anxiété 	<ul style="list-style-type: none"> Anxiété
<ul style="list-style-type: none"> Dépression 	<ul style="list-style-type: none"> Dépression 	<ul style="list-style-type: none"> Dépression
	<ul style="list-style-type: none"> Suicide 	<ul style="list-style-type: none"> Suicide
<ul style="list-style-type: none"> Comportements perturbateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Comportements violents à l'égard des autres, destruction des biens 	
<ul style="list-style-type: none"> Mauvais résultats scolaires, baisse soudaine des résultats scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés d'apprentissage scolaire 	

Sources : Sudermann et Jaffe (1999), Johnston et Société canadienne de psychologie (s.d.)

Capsule

- Les signes permettant de détecter l'exposition à la violence conjugale varient d'un enfant à l'autre en fonction de l'âge, du stade de développement, de la gravité de la violence conjugale à laquelle il est exposé et de la durée de cette exposition.
- Dans l'évaluation de la situation, il faut tenir compte des réactions particulières de chaque enfant à la violence conjugale. Certains enfants réagissent au climat de violence par de l'anxiété et des comportements agressifs. D'autres ne reproduisent pas forcément les comportements violents, n'ont aucune réaction apparente et semblent s'adapter à la situation.

Adapté d'un document de la Régie régionale de la santé
et des services sociaux de la Côte-Nord (1999)

3. LES ATTITUDES À PRIVILÉGIER AVEC LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Heure : 14 h 35

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- connaîtront les attitudes à privilégier à l'occasion d'un premier contact avec un enfant exposé à la violence conjugale.

Durée approximative : 25 minutes



« Le professeur s'aperçoit que je file pas, pis y m'en parle, y dis que je met tout au pire; on dirait qu'y croit pas ce que j'y dis, mais c'est la vérité.

Y comprennent pas mes professeurs, y disent que je mêle trop ma vie privée avec l'école.»

«À cause que j'étais dans la lune, je comprenais pas pis les professeurs me chicannaient.»

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- « Le dilemme affectif des enfants exposés » est un exercice qui peut faire appel au monde sensoriel.
- Ménager un bref moment de silence avant et après la lecture des questions.
- Mettre la musique quelques instants avant la lecture des questions. Une musique discrète, le rythme lent de la lecture et le l'intonation paisible de la voix créent une ambiance qui facilite l'accès au monde imaginaire.
- Omettre les consignes ci-dessus peut faire que certains participants décrocheront de l'exercice ou à s'y investiront seulement de façon rationnelle.

ACTIVITÉS

- Exercice personnel : « Le dilemme affectif des enfants exposés ».
- Échanges.
- Exposé sur les besoins d'un enfant exposé et les principales attitudes à privilégier à l'occasion d'un premier contact avec celui-ci.

ANIMATION

- Mettre une musique pour créer une ambiance d'intériorité.
- Inviter les participants à prendre une position confortable.
- Préambule.
- Lire la première question du texte.
- Donner un temps de réflexion.
- Lire la seconde question.
- Donner un temps de réflexion.
- Inviter les participants à échanger.
- Regarder avec les participants les pages sur « Les attitudes à privilégier à l'occasion d'un premier contact avec un enfant exposé à la violence conjugale ».
- Présenter le scénario de protection.

EXERCICE INDIVIDUEL

Le dilemme affectif des enfants exposés à la violence conjugale

PRÉAMBULE

La violence conjugale s'exerce entre les deux personnes qu'habituellement, l'enfant aime le plus au monde : son père et sa mère.

QUESTIONS

- Si vous étiez cet enfant, oseriez-vous dire qu'hier soir, un de vos parents a traité l'autre de tous les noms, a cassé la vaisselle, a brisé une porte et que cela arrive souvent, trop souvent ? Oseriez-vous en parler ?
- Comment, en tant qu'enfant, pouvez-vous être certain que la personne à qui vous osez confier votre gros secret est vraiment capable de l'entendre, capable de vous aider ?

Source : Isabelle Côté CLSC des Hautes Marées document inédit, novembre 2000

EXERCICE INDIVIDUEL

Le dilemme affectif des enfants exposés à la violence conjugale

FEUILLE DE RÉPONSE

- Si vous étiez cet enfant, oseriez-vous dire qu'hier soir un de vos parents a traité l'autre de tous les noms, a cassé la vaisselle, a brisé une porte et que cela arrive souvent, trop souvent ? Oseriez-vous en parler ?

- Comment, en tant qu'enfant, pouvez-vous être certain que la personne à qui vous osez confier votre gros secret est vraiment capable de l'entendre, de vous aider ?

CONDUITE À TENIR AVEC UN ENFANT EXPOSÉ À LA VIOLENCE CONJUGALE

Les enfants eux-mêmes demandent rarement de l'aide car ils ont souvent de la difficulté à nommer leurs problèmes. Le rôle de l'intervenant consiste essentiellement à accueillir l'enfant, à l'écouter; à ouvrir la discussion avec le parent non violent et enfin, à orienter cet enfant.

1. **J'observe l'enfant** afin de repérer des indicateurs de l'exposition à la violence conjugale (ex. : repli sur soi, anxiété, comportements violents, plaintes somatiques, dépendance exagérée vis-à-vis de la mère).
2. **J'offre un endroit confidentiel.** Il peut être intimidant pour des enfants de relater des situations de vie intime. Ils peuvent se sentir humiliés, honteux. Je m'assure donc que l'enfant puisse parler en lieu sûr et en toute confidentialité (endroit calme et propice aux confidences, salle privée, à l'abri de la personne soupçonnée d'exercer la violence).
3. **Je crée un climat de confiance.** Je m'assure que l'enfant se sent à l'aise. Je m'intéresse à lui. Je valorise les aspects positifs de sa personnalité (ex. : talents artistiques ou sportifs, capacités intellectuelles). Je m'informe de ses symptômes (ex. : cauchemars, malaises physiques) afin de l'amener à parler de son vécu et des émotions qu'il ressent. Je prends soin de ne pas banaliser les propos et les émotions de l'enfant. Ce dernier doit sentir que ce qu'il dit a de l'importance.
« Je comprends que ça peut être difficile pour toi de parler de ce qui se passe dans ta famille »
4. **Je tiens compte de l'âge de l'enfant et de son stade de développement.** J'utilise un langage simple et concret adapté à l'âge de l'enfant. Dans le cas d'un jeune enfant, je peux me servir du jeu pour décoder des attitudes ou comportements qui me permettent de croire que l'enfant est exposé à la violence dans sa famille.
5. **Je respecte le rythme de l'enfant pour le dévoilement.** Le dévoilement peut se faire spontanément ou sur une plus longue période. À cette occasion, je tiens compte de ses émotions. Je me rappelle qu'en se confiant, l'enfant doit composer avec une foule d'émotions et de conséquences qui ne sont pas toujours faciles à gérer.
« Prends ton temps, je t'écoute. »
6. **Je permets à l'enfant de raconter les faits et d'exprimer ses émotions sans le juger.** Je lui pose des questions ouvertes. Je l'invite à me parler du climat familial, à préciser les moments où il a eu peur et à nommer ses craintes. Je vérifie ses réactions de peur, de confusion, de culpabilité, d'anxiété, de détresse, de colère provoquées par les événements vécus, et ce, sans porter de jugement. Je le rassure sur la normalité de ses sentiments et de ses comportements.
« C'est correct d'éprouver de tels sentiments dans une situation comme celle-là. »
« Ces choses-là arrivent dans d'autres familles. »

7. **Je suis à son écoute.** J'écoute ce qu'il a à dire et suis attentif à son langage non verbal. Je respecte ses silences et je ne l'interromps pas. L'enfant peut se sentir confus : « Est-ce que c'est vraiment arrivé ? » J'adopte une attitude ouverte.
« *Que s'est-il vraiment passé ?* »
— « Maman a crié, elle est tombée par terre, je me suis sauvé dans ma chambre, papa est parti en criant qu'on ne le reverrait plus. »
8. **Je fais sentir à l'enfant que je le crois.** L'enfant doit se sentir respecté dans ce qu'il vit. Il peut craindre qu'on ne le croie pas. Je fais attention au ton de ma voix.
« *Je crois ce que tu me dis et je comprends que ce n'est pas facile pour toi d'en parler.* »
9. **Je prends position contre la violence.** Je lui fais part que la violence conjugale est inacceptable. Je dénonce les comportements violents sans accuser les personnes qui ont ces comportements ni les dénigrer.
« *Je comprends que tu aimes ton papa et tu en as le droit, mais ce qu'il a fait n'est pas correct et ça t'a fait du mal.* »
10. **Je le soutiens et le sécurise.** Je rassure l'enfant sur le fait qu'il n'est pas responsable de la violence à laquelle il est exposé. Je m'informe des moyens de sécurité qu'il connaît et de sa capacité à les utiliser. Avec lui, j'identifie au moins deux personnes en qui il a confiance et vers qui il peut se tourner au besoin (voir l'annexe 4).
« *Nomme-moi deux personnes que tu connais, en qui tu as confiance et auxquelles tu peux te confier ?* »

Il est difficile de proposer une conduite uniforme pour tous les cas d'enfants exposés à la violence conjugale. Généralement, vous pourriez vous adresser au CSSS de votre territoire. Toutefois, si les signes d'exposition à la violence conjugale manifestés par l'enfant vous paraissent compromettre son développement, communiquez avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Vous pouvez même le faire de façon anonyme. La DPJ vous indiquera alors s'il y a lieu de signaler ou s'il est préférable de vous adresser à des intervenants de vos milieux respectifs. Cependant, si vous soupçonnez que l'enfant a été victime de violence physique ou sexuelle, **vous avez le devoir d'informer immédiatement la DPJ.**

De plus, parce qu'ils sont mineurs, on doit avoir l'autorisation et la collaboration de la mère (et, lorsque c'est nécessaire, du père) pour que les enfants soient orientés vers des services spécialisés, sauf s'ils font l'objet d'un signalement à la DPJ.

EXEMPLES DE QUESTIONS À POSER À UN ENFANT QUE L'ON CROIT EXPOSÉ À LA VIOLENCE CONJUGALE

Comme le dévoilement peut se faire sur une période plus ou moins longue et qu'il importe d'abord et avant tout de créer un climat de confiance avec l'enfant, vous pourrez poser des questions plus particulières sur la violence dont vous soupçonnez la présence au sein de la famille lorsque vous serez certain d'avoir établi un bon climat avec l'enfant. Voici des exemples de questions, tirées d'un modèle d'entrevue élaboré par Sudermann et Jaffe (1999). Les questions suivantes doivent être posées lorsque vous êtes seul avec l'enfant :

« On se dispute dans toutes les familles... »

- Qu'arrive-t-il dans ta famille quand ta maman et ton papa (ton beau-père, l'ami de ta mère) ne sont pas d'accord ?
- Est-ce que tu les entends parfois crier ou les vois-tu se disputer ? Qu'est-ce qui se passe ?
- Comment te sens-tu alors ?
- Quelle a été la pire dispute dont tu as été témoin ? Que s'est-il passé ?
- Te souviens-tu d'une fois où ta mère s'est fait blesser ? Qu'est-il arrivé, cette-fois-là (ou la dernière fois qu'un tel événement s'est produit) ?
- Comment t'es-tu senti alors ?
- As-tu déjà appelé la police ou cherché de l'aide ?
- Est-ce que la police est venue ?
- Que fais-tu quand tes parents se disputent ?
- As-tu un endroit sécuritaire où aller quand tu vois qu'il va y avoir de la bagarre ?
- Veux-tu qu'on regarde ensemble ce que tu pourrais faire pour te sentir en sécurité ?
- À la maison, est-ce qu'on te frappe ? Est-ce qu'on te fait mal ? Est-ce qu'on te menace ? Est-ce qu'il t'arrive d'autres choses que tu n'aimes pas ?
- Est-ce un secret dans ta famille ou est-ce que d'autres gens savent ce qui se passe ? Est-ce que ça te dérangerait si j'en parlais à ta maman ?
- « Tu as bien fait de me parler. Personne ne mérite d'être maltraité et tu n'es certainement pas responsable de cette violence. Si tu le veux bien, je vais pouvoir t'aider. Tu peux toujours venir me parler quand tu en as besoin. »

Capsule

- La problématique des enfants exposés à la violence conjugale ne laisse personne indifférent. Toute personne, de par son éducation et son vécu, peut éprouver différentes réactions devant la réalité des enfants exposés à la violence conjugale.
- Il est important de tenir compte de ses émotions et de faire ce dont l'on se sent capable afin d'augmenter l'efficacité d'une intervention liée à la reconnaissance de cas.
- S'il n'appartient pas à tous les intervenants d'assurer une intervention en profondeur auprès de l'enfant, chacun doit :
 - être conscient du vécu de l'enfant;
 - pouvoir l'écouter sans porter de jugement s'il accepte de se confier;
 - s'assurer de sa sécurité.

15 h : PAUSE

4. LES ACTIONS OU ATTITUDES À ÉVITER

Heure : 15 h 15

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- seront sensibilisés au fait que certaines attitudes ou actions peuvent avoir des effets négatifs sur les enfants exposés à la violence conjugale.

Durée approximative : 15 minutes



« À l'école, j'étais pu capable de me concentrer, j'étais inquiète, j'étais tout le temps en train de penser à mon père, y restait chez nous avec ma mère, qu'est-ce qui pouvait se produire, pis tout ça. »

« Bof! Les professeurs, on dirait qu'y s'en foute de nous autres, A savait que j'étais dans le trouble pis a m'a laissé la tout le temps; a s'occupait pas de moi. » « Ça donne rien d'aller à l'école, je suis pas capable de me concentrer quand ça va mal. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- Ménager un bref moment de silence avant et après la lecture de la question.
- Mettre la musique quelques instants avant la lecture de la question.
- Une musique discrète, le rythme lent de la lecture et le l'intonation paisible de la voix créent une ambiance qui facilite la réflexion.

ACTIVITÉS

- Exercice personnel sur les attitudes et les actions à éviter.
- Échanges.
- Exposé sur les actions ou attitudes à éviter.

ANIMATION

- Donner les consignes pour l'exercice.
- Mettre une musique d'ambiance.
- Lire la question contenue dans les documents complémentaires.
- Demander aux participants de répondre au questionnaire.
- Animer les échanges.
- Inscrire les réponses au tableau.
- Présenter les actions ou attitudes à éviter.

CONDUITES À ÉVITER

L'intervenant⁵ **ne doit pas** :

- Afficher de la colère envers la personne qui a des comportements violents.
C'est le comportement qu'il faut condamner, non la personne. En effet, l'enfant éprouve souvent de l'amour envers cette personne, même s'il ne s'agit pas de son père. Il veut que la violence cesse, mais pas que la famille éclate.
- Tenter d'augmenter le seuil de tolérance à la violence de l'enfant.
Une invitation à la compréhension ou nourrir un espoir de changement de comportement de la part de l'agresseur ne feraient que prolonger le cycle de la violence.
- Être mal à l'aise devant les émotions de l'enfant et chercher à les écarter.
- Considérer la violence comme un problème individuel et une affaire « privée ».
- Se poser en expert (« Moi, je sais ce qu'il te faut ») et garder le monopole de l'intervention.
- Dictier ses propres choix à l'enfant selon sa conception personnelle de la vie familiale ou selon ses principes moraux ou religieux.
- Banaliser et minimiser le problème vécu et le caractère dangereux de la situation.
- Mettre en péril la sécurité de l'enfant ou du parent, par exemple :
 - en faisant parvenir à la maison des informations sur la violence conjugale alors qu'elles n'ont pas été demandées;
 - en ne tenant pas compte de la présence possible du conjoint à la maison au cours d'un appel téléphonique;
 - en ignorant les perceptions ou les craintes des victimes.
- Faire des promesses qu'il serait incapable de tenir : par exemple, l'enfant demande de garder le secret, mais l'intervenant sait qu'il doit rapporter la situation d'agression ou de négligence.

Capsule

- Peu importe les actions que vous faites, vous ne devez jamais mettre en péril la sécurité de l'enfant et de sa mère.

⁵ Inspiré de KEARNEY (1999)



SECTION 5

RASSEMBLER LES FORCES

1. La concertation
2. Où trouver de l'aide ?

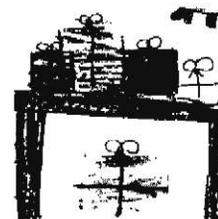
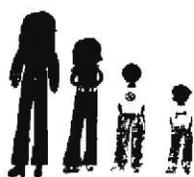
1. LA CONCERTATION

Heure : 15 h 30

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- seront sensibilisés à l'importance d'intervenir de façon concertée et intersectorielle afin d'assurer la continuité des services auprès des enfants exposés à la violence conjugale;
- seront plus conscients de certaines difficultés liées à la concertation.

Durée approximative : 15 minutes



« J'ai essayé deux fois de mourir, j'étais écoeurée, j'en pouvais pu. »

« Pour nous autres, le bonheur ça l'a tout tombé à l'eau, c'est ça. »

« Y reste pu rien, j'ai tout perdu à cause des chicanes. »

« Des fois je pense à la mort, je veux mourir des fois. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

- Préciser que l'enfant prénommé François par l'auteure du schéma représente autant les garçons que les filles.
- Prévenir les participants que les animateurs recueilleront les questionnaires.

ACTIVITÉS

- Présentation du schéma « Les partenaires à engager pour offrir une aide concertée aux enfants exposés à la violence conjugale ».
- Échanges avec les participants sur les facteurs qui, dans leur milieu, facilitent et entravent la concertation intersectorielle.

ANIMATION

- Présenter le schéma « Les partenaires à engager pour offrir une aide concertée aux enfants exposés à la violence conjugale ».
- Présenter le texte sur la concertation intersectorielle.
- Demander aux participants de répondre oralement aux questions.
- Animer les échanges.

LES PARTENAIRES À ENGAGER POUR OFFRIR UNE AIDE CONCERTÉE AUX ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE¹⁶



¹⁶ Isabelle Côté, T. S. CSSS Québec Sud

LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE : UNE VALEUR AJOUTÉE

Travailler dans l'optique d'une intervention concertée et intersectorielle demande de l'ouverture. Car comme chacun sait, en effet, les modes de pratique et les philosophies d'intervention sont généralement ancrés profondément dans la culture organisationnelle des milieux.

La **concertation intersectorielle** proposée ici afin de répondre aux besoins de enfants exposés à la violence conjugale est orientée non vers l'analyse conceptuelle ou la théorisation, mais plutôt et **surtout vers l'action**.

Toutefois, amener les intervenants à se mobiliser pour la problématique des enfants exposés à la violence conjugale, et à créer des liens avec leurs partenaires dans le but d'assurer la continuité des services auprès de ces enfants est un processus complexe, qui prend du temps et qui exige que l'on respecte le rythme et la capacité de chacun des milieux d'intervention à apporter ces changements.

Malgré le défi qu'elle représente, la concertation intersectorielle n'en constitue pas moins une avenue prometteuse pour répondre adéquatement aux besoins diversifiés des enfants exposés à la violence conjugale. Pour vraiment aider ces enfants, il faut tisser un filet de protection autour d'eux, issu de la collaboration d'intervenants de tous les secteurs en cause, et ce, en fonction des besoins des enfants et de leurs parents, d'une part, et des possibilités d'action des intervenants, d'autre part. Reste que si chacun des secteurs joue son rôle et collabore avec ses partenaires, on augmentera les chances de réduire les conséquences de l'exposition à la violence conjugale et la répétition de ces comportements dans l'avenir.

Pour faciliter la concertation, il faut :

- que la collaboration intersectorielle soit établie de façon respectueuse, et centrée sur les solutions;
- connaître les différentes ressources, leurs rôles et leurs limites;
- connaître les lois en matière de violence conjugale et de protection de l'enfance;
- avoir une compréhension et un langage communs au regard de la problématique de la violence conjugale;
- une volonté d'harmoniser non seulement les orientations mais également les stratégies d'intervention et les actions concrètes quant à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale;
- se donner du temps.

Les intervenants côtoient déjà ces enfants dans le cadre de leur travail quotidien sans pour autant être toujours en mesure de les identifier comme étant exposés à la violence conjugale. La détection de ces enfants n'alourdira pas le travail des intervenants, surtout si elle se fait à l'intérieur d'une concertation intersectorielle. En effet, le travail en concertation contribue :

- à augmenter le sentiment de compétence de l'intervenant par rapport à la reconnaissance des cas d'exposition et à la réponse apportée aux besoins de ces enfants;
- à développer une expertise collective au regard de la problématique;
- à mieux connaître et à utiliser plus efficacement les ressources disponibles;
- à briser l'isolement des intervenants dans leur milieu respectif;
- à réduire les sentiments d'impuissance et de lourdeur que plusieurs intervenants sont susceptibles de ressentir au cours de leur carrière, et ce, au regard d'une problématique complexe et de plus en plus fréquente;
- à augmenter le sentiment de satisfaction de l'intervenant qui peut compter sur la contribution de ses partenaires pour assurer une réponse adéquate aux besoins de l'enfant et de sa mère.

2. OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

Heure : 15 h 45

Objectifs : Au terme de cet exercice, les participants :

- auront pris connaissance des principales ressources disponibles dans leur milieu :
 - qu'ils pourront contacter pour obtenir des informations et du soutien;
 - et vers qui ils pourront orienter des enfants exposés à la violence conjugale et leur mère.

Durée approximative : 10 minutes



« Je me sens mal, je me demande si c'est à cause de moi... »

« Des grosses chicanes, ça se produisait souvent à cause de moi, parce que je voulais sortir... »

« Ce qui fait toute la chicane, c'est ma sœur pis un petit peu moi, pis le reste c'est eux autres. »

PRÉCISIONS IMPORTANTES PRÉALABLES AUX ACTIVITÉS

ACTIVITÉS

- Tour de table sur les ressources représentées par les participants.
- Présentation de la liste des ressources d'aide.

ANIMATION

- Inviter les participants à présenter les services offerts par leur organisme et à donner les coordonnées pour les joindre.
- Présenter la liste des ressources d'aide.

MISE EN COMMUN DES SERVICES OFFERTS

NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TÉLÉPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	

**LES ENFANTS (0-12 ANS) EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE :
PROJET D'INTERVENTION CONCERTÉE ET INTERSECTORIELLE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	

NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	
NOM	
ORGANISME	
SERVICE	
N° TELEPHONE /COURRIEL	

RESSOURCES D'AIDE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC (03)

(dernière mise à jour : 17 février 2005)

ORGANISME	TÉLÉPHONE
<ul style="list-style-type: none"> • C.S.S.S. : Centre de santé et de services sociaux – Programme famille-enfance-jeunesse Soutien et intervention individuelle auprès des parents 	
<ul style="list-style-type: none"> • CSSS Québec Sud.....529-6592 <ul style="list-style-type: none"> - CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier (groupe EEVC projet pilote).....641-2572 - CLSC Haute-Ville.....651-2572 - CLSC Sainte-Foy-Sillery-Laurentien (groupe EEVC) • CSSS Québec Nord.....843-3001 <ul style="list-style-type: none"> - CLSC de la Jacques-Cartier (Loretteville) - CLSC Orléans Beauport663-2572 - Sainte-Anne-de-Beaupré.....827-5241 - Île-d'Orléans.....828-2241 - CLSC La Source <ul style="list-style-type: none"> - Charlesbourg628-2572 - Notre-Dame-des-Laurentides849-2572 • CSSS de Portneuf <ul style="list-style-type: none"> - CLSC Donnacona285-2626 	
CRISE	
<ul style="list-style-type: none"> • Centre jeunesse de Québec – Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) Service d'information – Signalement - Urgence sociale Région 03 	Jour : 661-6951 Soir : 661-3700 1 800 463-4834
<ul style="list-style-type: none"> • Police 	911

MAISONS D'HÉBERGEMENT ET TRANSITION

(pour femmes et enfants aux prises avec la violence conjugale ou en difficulté)

- Jonction pour elle, Lévis833-8002
Intervention individuelle et de groupe - Accompagnements
– Suivi après hébergement
- La Maison du Cœur pour femmes, Québec841-0011
Aide – Écoute et accueil pour femmes et enfants (3-17 ans)
Intervention individuelle et de groupe

- **La Maison MIREPI, Portneuf**.....337-4811
Intervention - Écoute téléphonique
- **Maison des femmes de Québec**522-0042
Hébergement – Intervention – Accompagnement - Information
- **Maison pour femmes immigrantes, Québec**.....652-9761
Accueil – Intervention individuelle et de groupe – Service d'interprète
Suivi en externe post-hébergement pour femmes et enfants
- **Maison Kinsmen Marie-Rollet, Québec**.....688-9024
Suivi en externe post-hébergement pour femmes et enfants -
Intervention auprès des femmes avec ou sans enfants
- **Maison La Montée, Charlevoix**.....655-4694
Écoute téléphonique – Entrevue en externe
– Interventions individuelles et de groupe
- **Maison Hélène Lacroix, Québec**.....527-4682
Intervention individuelle et de groupe auprès des femmes
Suivi en externe post-hébergement pour les femmes

- **Violence-Info**667-8770
Écoute téléphonique – Suivi individuel et de groupe

- **S.O.S.Violence conjugale**1 800 363-9010
Accueil – Écoute (24 heures) – Orientation – Activités

- **GAPI (Groupe d'aide pour les personnes impulsives), Québec**529-3446
Service pour conjoints violents

- **Centre de crise de Québec inc.**.....688-4240
Écoute téléphonique

- **Centre de prévention du suicide, Québec**683-4588

- **Viol Secours (mouvement contre le viol)**522-2120
Centre d'aide pour femmes et adolescentes
victimes d'agression sexuelle durant l'enfance et l'adolescence
– Suivi à court et moyen terme – Ligne d'urgence 24 heures
- Intervention téléphonique – Accompagnement médico-légal (24 heures)

- **CALACS (Centre d'aide local en matière d'agression à caractère sexuel)**.....665-2999
CALAC de Charlevoix, La Malbaie

ENFANCE

- **Enfance à petits pas**529-1611
Service d'aide psychologique communautaire pour l'enfant et sa famille

- **Parcours d'enfants**.....653-2397
Service d'aide multi-professionnel pour enfants et adolescents.....| 866 653-2397

- **Entraide jeunesse**649-9705
Activités de soutien et de prévention s'adressant aux jeunes de 12 à 25 ans

- **Regroupement des centres à la petite enfance régions 03-12**.....842-2521

- **Espace - région de Québec**649-5140
Programme de prévention des différentes formes de violence
auprès des enfants de 3 à 12 ans et des adultes de leur entourage

- **Ligne Parents**| 800 361-5085
Ligne d'intervention pour les parents qui ont des difficultés
avec des jeunes de moins de 20 ans

- **Entraide parent**.....684-0050
Pour les parents éprouvant des difficultés relationnelles avec leurs enfants
- Écoute téléphonique - Groupe d'entraide
- Soutien - information et accompagnement dans l'action éducative

FAMILLE

MAISONS DE LA FAMILLE

- **Maison de la famille D.A.C.**, Charlesbourg.....623-5705
Croissance personnelle - Volet consultation
- **Maison de la famille D.V.S.**, Limoilou523-0472
Droits de visite
- **Maison de la famille de Québec**529-0263
Écoute téléphonique - Groupe d'entraide pour adultes et pour enfants
- **Maison de la famille Louis-Hébert**, Sainte-Foy, Sillery681-0141
Écoute téléphonique - Groupe d'entraide pour adultes
- Intervention individuelle, de famille et de couple
- Conférences
- **Maison de la famille Saint-Ambroise**, Loretteville.....847-1990
Groupe d'entraide - Consultation - Écoute téléphonique

- **Centre d'amitié autochtone de Québec**843-5818
Activités pour les jeunes et les famille

RESSOURCES POUR FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

- **Carrefour familles monoparentales de Portneuf**.....285-0172
- **Carrefour familles monoparentales de Charlesbourg**.....623-4509
- **Parent unique de Limoilou**.....529-0137
Soutien aux familles monoparentales et recomposées
- **Sources Vives Familles monoparentales**, Beauport.....667-8121
Familles monoparentales et recomposées - Orientation téléphonique

FEMMES

- Centre des femmes de Charlevoix435-5752

- Centre femmes de la Basse-Ville.....648-9092

- Centre Femmes d'aujourd'hui.....651-4280

- Le collectif « Les accompagnantes »688-6039
 Service d'accompagnement à l'accouchement

- Groupe « Les relevailles »688-3301
 Groupe d'entraide post-natale - Accompagnement pour aider les mères
 – Jumelles bénévoles

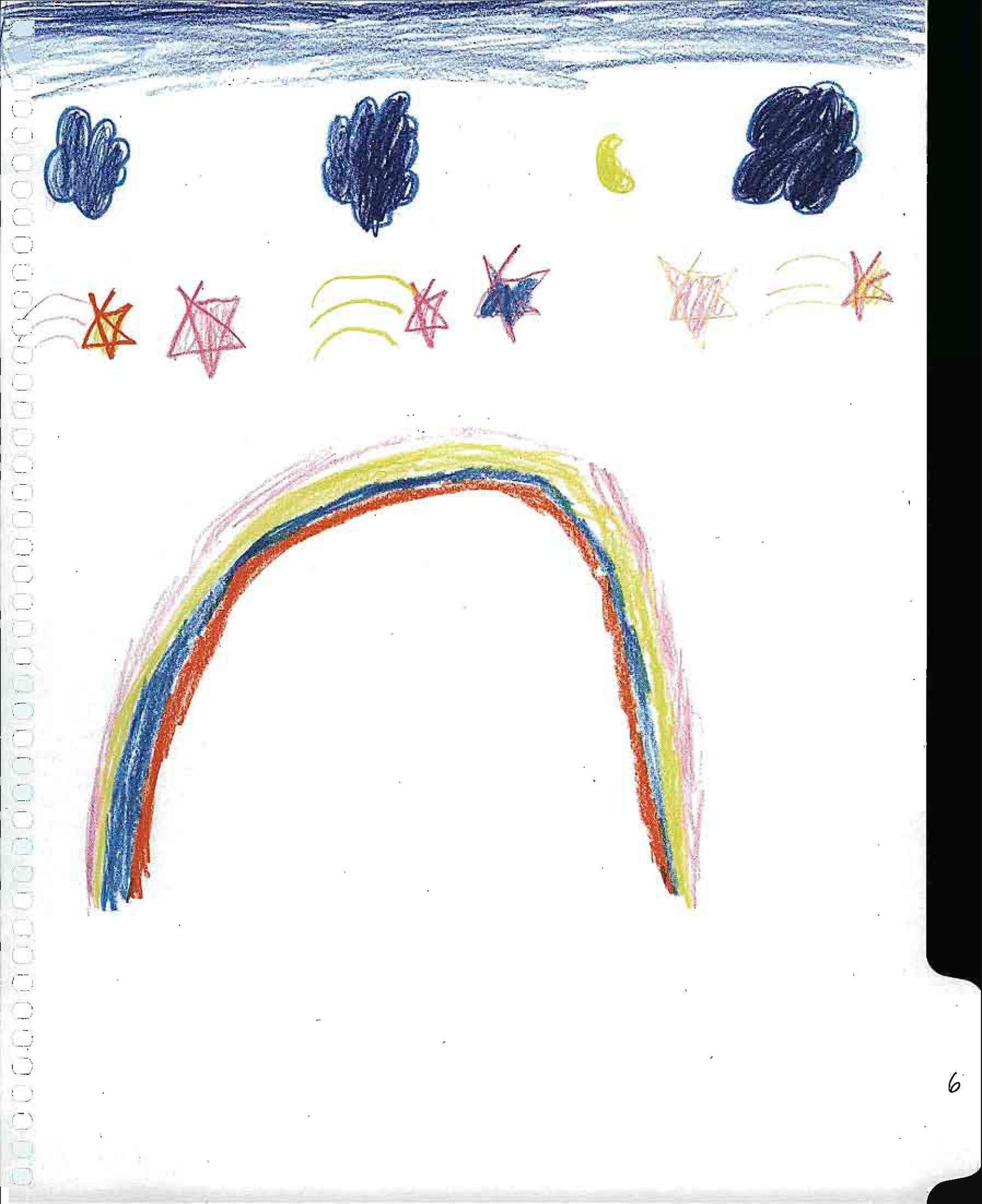
- SOS Grossesse682-6222

JUSTICE

- CAVAC (Centre d'aide pour victimes d'actes criminels).....648-2190
 Écoute et information sur le processus judiciaire
 - Accompagnement en cour avec une approche
 particulière pour les enfants - Service d'assistance
 technique pour remplir le formulaire de dédommagement IVAC

Capsule

- Aucun organisme ou établissement ne peut répondre à tous les besoins des enfants, ni satisfaire à tous les objectifs d'intervention. C'est pourquoi il faut s'orienter vers une stratégie d'action concertée et intersectorielle.
- Il ne s'agit pas de tout prendre sur ses épaules, mais plutôt de faire appel aux ressources du milieu dans un effort de concertation pour mieux répondre aux besoins de l'enfant.



SECTION 6

EN GUISE DE CONCLUSION

1. Mot de la fin
2. Évaluation de l'activité

1. MOT DE LA FIN

Heure : 15 h 55

Durée approximative : 5 minutes

ACTIVITÉS

- Retour sur les objectifs.
- Échanges avec les participants.

ANIMATION

- Revoir les objectifs de la journée.
- Animer les échanges quant à l'atteinte des objectifs.

RÉVISION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Avons-nous favorisé, chez vous, une connaissance et une compréhension communes de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale ?
- Vous a-t-on permis de reconnaître les cas d'exposition à la violence conjugale dans votre milieu de pratique ?
- Vous a-t-on permis de connaître les attitudes à adopter avec des enfants exposés à la violence conjugale et leur mère ?
- A-t-on éveillé et renforcé, chez vous, un intérêt pour une intervention concertée et intersectorielle auprès des enfants exposés à la violence conjugale ?
- Vous a-t-on permis de connaître les ressources venant en aide aux enfants exposés à la violence conjugale et à leur famille ?

VÉCU DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

CONCLUSION

Tout au long de la journée nous avons pris conscience que de nombreux enfants vivant dans un contexte de violence conjugale, courent un plus grand risque d'avoir des problèmes sur les plans psychologique, social, physique et comportemental. Ces enfants ont besoin :

- De dévoiler leur secret.
- D'exprimer leurs émotions et d'être accueillis
- De sentir que leur sécurité est assurée
- D'être déresponsabilisé face à la violence à laquelle ils sont exposés
- D'être rassuré et soutenu par des solutions envisagées avec lui
- De vivre dans un climat familial non violent

C'est en étant attentifs aux témoignages des enfants exposés que nous aurons les meilleures indications sur la nature des interventions à prioriser auprès d'eux. Les enfants représentent une source d'information incontournable à laquelle il faut absolument ajouter celle du parent non violent.

Quand un intervenant est en contact avec un enfant exposé à la violence conjugale, son rôle consiste particulièrement à :

- Recevoir l'enfant dans son vécu,
- Déresponsabiliser l'enfant de la violence conjugale,
- Ouvrir la discussion avec son parent non violent (souvent la mère),
- Assurer la protection immédiate de l'enfant
- Orienter la mère et l'enfant vers des ressources d'aide.

Pour l'intervenant, il ne s'agit pas de tout prendre sur ses épaules, mais plutôt de faire appel aux ressources du milieu dans un effort de concertation pour mieux répondre aux nombreux besoins de l'enfant.

2. EVALUATION DE L'ACTIVITÉ

Heure : 16 h

Durée approximative : 5 minutes

ACTIVITÉ

- Évaluation de l'activité (segment de l'après-midi).

ANIMATION

- Demander aux participants de remplir la seconde partie de leur formulaire d'évaluation (une partie ayant déjà été remplie à la fin de l'avant-midi).

RÉFÉRENCES

- Anonyme. *Les femmes immigrantes et la violence conjugale*.
[En ligne] <http://groups.msn.com/LaViolenceConjugale/femmesimmigrantes.msnw>
- Arseneau, L. et H. Barnabé (2001). *La Boîte à outils l'Ego, démarche de dévictimisation : Guide d'animation*. Québec : Violence Info.
- Boutin, Rachel (1998). *Mon père me fait peur: vécu des enfants exposés à la violence conjugale*. Québec : Éditions Deslandes, 1998. 161 p.
- Bunge, V.P. & Locke, D. (2000). *La violence familiale au Canada: un profil statistique* : Centre canadien de la statistique juridique.
- Centre national d'information sur la violence dans la famille (1993). *Guide de ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones*. Canada.
- Comité d'action contre la violence faite aux femmes. (2002). *La trousse d'intervention pour la campagne de vigilance contre la violence faite aux femmes*. Montréal : Fédération des femmes du Québec.
- Conseil des églises pour la justice et la criminologie (1995) *La violence ou la vie, un projet d'église : comprendre nos valeurs pour nous libérer de la violence et vivre des relations authentiques*. Cahier d'animation. Première phase.
- Cunningham, Alison et L. Baker (2003) *Les enfants qui vivent dans une famille où il y a de la violence : aperçus des meilleures données de recherche en vue d'améliorer les interventions*. Élaboré pour le Centre National de Pérvention du Crime par le Centre for Children and Families in the Justice System
- Eisikovits, Z., Winstok, Z. & Enosh, G. (1998). Children's experience of interparental violence : A heuristic model. *Children and Youth Services Review*, 20(6), 547-568.
- Farmer, Joanne. *The Rural Perspective*. Young People's Press. [En ligne] www.nohur.org/edition
- Fergusson, D. M., L. J. Horwood (1998) *Exposure to Interparental Violence in Childhood and Psychological Adjustment in Young Adulthood*. *Child Abuse and Neglect* 22(5):339-357
- Gaumont, L. et Lemieux, D. (1991). *Au delà de nos dires : document d'animation*. Lévis : La Jonction pour Elle.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale »*. Québec: Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale.
- Hénault, B. (1997) *La colère et l'agressivité*. Montréal : Centre de consultation psychopédagogique.

- Hénault, Lucie. Femmes en milieu rural. Spécificités et réponses particulières à apporter: Atelier animé par Lucie Hénault, criminologue, directrice de la Maison La Source, membre de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. [En ligne] www.informelle.osbl.ca/ruralite.html
- Jaffe, P.G., Wolfe, D.A. & Wilson, S.K. (1990). *Children of battered women*. Newbury Park: Sage Publications.
- Johnston, Charlotte. *Saviez-vous que... la psychologie peut vous aider dans le traitement des troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA)*. Société canadienne de psychologie. [En ligne] http://www.cpa.ca/factsheets/ADHD_fr.pdf
- Kearney, M. (1999). The role of teachers in helping children of domestic violence. *Childhood Education, Annual Theme*, 290-296.
- Lebeau, A., Vermette, G. & Viens, C. (1997). *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanes au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation.
- Le Bossé, Y. (2000a). «Intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes et pouvoir d'agir: Devenir compagnons de projets». Dans G. Fournier et M. Monette, *L'insertion socioprofessionnelle : Un jeu de stratégie ou un jeu de Hasard* (pp. ?). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Le Bossé, Y. (2000b). « Ni policier ni sauveur : quel est le pouvoir d'agir d'un intervenant ? ». Communication présentée le 29 octobre 2000, à Québec, dans le cadre du colloque conjoint de l'Association des CLSC et des CHSLD et de l'Association des centres jeunesse.
- Le Bossé, Y. (1998). Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir. *Cahiers de recherche en éducation*, 5(3), 349-370.
- Le Bossé, Y. (1996). Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 127-145.
- Lehmann, P. (1997). The development of Posttraumatic Stress Disorder (PTSD) in a sample of child witnesses to mother assault. *Journal of Family Violence*, 12(3), 241-257.
- Lessard, G. & Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : Recension des écrits*. Les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale : projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec. Québec : Santé publique, Sécurité dans les milieux de vie.
- Maillé, N. (1999). *Commission d'études sur la réponse aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*. Montréal. Document électronique.
- McGee, C. (1997). Children's experience of domestic violence. *Child and Family Social Work*, 2, 13-23.

Références

- Ministère de la sécurité publique. (2000). Statistiques 1999 : *Violence conjugale*. Ste-Foy : Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité.
- Ministère de la sécurité publique. (2001). Statistiques 2000 : *Violence conjugale*. Ste-Foy : Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité.
- Minnesota Coalition for Battered Women's. *Problems of Rural Battered Women*.
[En ligne] www.letswrap.com/dvinfo/rural.htm
- Bailly, Yvette, F. Bazier, G. Boubault, I. Filiozat (1993) *La médiation*. France: Ed. Non-Violence Actualité. 88 p.
- Bayada, Bernadette, A.-C. Bisot, G. Boubault, G. Gagnaire (2000) *Conflit : mettre hors-jeu la violence*. France : Éditions Chronique sociale. 140 p.
- O'Keefe, M. (1996). The differential effects of family violence an adolescent adjustment. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 13(1), 51-68.
- Pâquet-Deehy, A. (2000). Les conséquences de la violence conjugale sur les jeunes. *Options CEQ*, 19, 231-240.
- Paradis, F., Levaque, R., Théorêt, J. & Langlois, L. (2004). *Intervention auprès des victimes de violence conjugale. Trousse de formation à l'intention des médecins enseignants et résidents en médecine familiale*. 2^e éd. Beauport, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction régionale de santé publique, 123 p.
- Peled, E. (1997). Intervention with children of battered women: A review of current literature. *Children and Youth Services Review*, 19(4), 277-299.
- Poupart, L. (1999). *Guide de formation à l'intention des policiers : La victime au centre de l'intervention*. Montréal : Association Québécoise Plaidoyer-victimes.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. (1999). *Étude sur le dépistage et l'intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale sur la Côte-Nord*.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. (1993). *La violence conjugale ... c'est quoi au juste?* Montréal.
- Richard, Lucie. *L'intervention en matière de violence conjugale dans les petites communautés nord-côtières*. *Revue Canadienne de service social*, volume 5 (hiver). Étude réalisée au CRSSS de la Côte-Nord peu après l'année 1986.
- Schneider, R. (1987). *Gestion par concertation*. Montréal : Agence d'Arc inc.
- Silva, Raul R., M. Alpert, D. Munoz et coll. (2000) *Stress and Vulnerability to Post-traumatic Stress Disorder in Children and Adolescents*. *Am. J. Psychiatry* 157: 1229-1235

Sudermann, M., & Jaffe, P. (1999). Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux. Ottawa : Pour l'unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada, 65 p.

Annexe 1

ANNEXE 1

EXEMPLE DE LETTRE
DE CONFIRMATION DE PRESENCE
À L'ACTIVITE DE SENSIBILISATION

Québec, 10 février 2005

Organisme XYZ
Adresse
Ville, Code postal

À l'attention de : M. xxx

Objet : Activité de sensibilisation au vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir et enthousiasme que nous vous accueillerons, *lundi le 17 février prochain*, pour une activité de sensibilisation d'une journée sur les enfants exposés à la violence conjugale.

Nous vous attendrons à partir de *8 h 15 heures* à la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale au :

2400, d'Estimauville, Beauport,
Local U-1335, 1^{er} étage.

Voici quelques consignes pour vous préparer à cette activité de sensibilisation :

- **Rapportez les deux questionnaires** joints à cette lettre, intitulés « Mythes et réalités ». L'un concerne la violence conjugale et l'autre les enfants qui y sont exposés. Nous vous demandons d'y répondre avant l'activité de sensibilisation et le plus spontanément possible.
- **Définissez un objectif personnel** pour cette journée de sensibilisation (Que venez-vous chercher ? Quelles sont vos attentes ?).
- **Apportez un objet personnel** qui représente pour vous l'exposition à la violence conjugale. Cet objet sera utile lors de votre présentation.
- **Apportez une photo de vous lorsque vous étiez enfant** afin d'agrémenter l'heure du dîner. Il est important que votre nom n'apparaisse pas sur la photo et que vous ne la montriez pas aux autres participants.

Enfin, cette activité de sensibilisation est placée sous le signe de la créativité; elle s'adresse à la fois aux mondes du rationnel et du senti. Cette approche peut avoir un impact, à divers degrés, sur votre sensibilité et vos émotions. Soyez assuré que les animatrices seront attentives à vos réactions. Les personnes qui ont déjà participé à ces activités de sensibilisation ont apprécié cette approche puisqu'elle a facilité leur apprentissage, sans pour autant les perturber outre mesure. Les animatrices seront disponibles à la fin de l'activité si vous ressentez le besoin d'échanger avec l'une ou l'autre d'entre elles.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette activité de sensibilisation et veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louise Arseneau, B.S.s.
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale
France Paradis, MD, M.Sc.
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale

ANNEXE 2

COLÈRE, AGRESSIVITÉ ET
CONFLIT : PAS SYNONYME DE
VIOLENCE

COLÈRE, AGRESSIVITÉ ET CONFLIT : PAS SYNONYME DE VIOLENCE

La violence conjugale constitue essentiellement une prise de contrôle et de pouvoir dans un contexte de domination d'une personne envers une autre. Dans une telle situation, il peut y avoir ou non des manifestations de colère, d'agressivité et de conflit.

Dans le texte qui suit, on retrouve le point de vue de différents auteurs sur les notions de colère, d'agressivité, de conflit et de violence, nous permettant ainsi de mieux les comprendre.

La colère :

« La colère est un signal d'alarme qu'il faut écouter. Notre colère nous dit qu'on nous fait du mal, qu'on viole nos droits, que nos besoins et nos désirs ne sont pas satisfaits, ou bien tout simplement, que quelque chose ne va pas. Tout comme la douleur physique nous fait retirer la main du feu, la colère nous aide à préserver l'intégrité de notre personnalité » (p.9). C'est donc une émotion normale et inévitable, qui n'est ni bonne ni mauvaise. C'est ce qu'on en fait qui importe. La colère, nous la ressentons et elle nous procure de l'énergie. « Elle a sa raison d'être, elle mérite toujours notre respect et notre attention. Tout ce que nous éprouvons, nous avons le droit de l'éprouver, même si c'est de la colère (p.11) ».

Référence: Gaidor, Lerner, H. (1985) *Le pouvoir créateur de la colère*

« L'expression de la colère fait partie des composantes de l'affirmation. Certaines mères violentées expriment sans censure leur agressivité. Toutefois, un grand nombre d'entre elles font comme beaucoup de mères dans la société. Elles intériorisent leur colère et la vivent dans la dépression (Rousaville, Lifton, Bieber, 1979 In : Larouche, 1985) et la somatisation (Hiberman, 1980 dans Larouche, 1985). Au moment où une femme violentée vit sa colère, elle a franchi le grand pas pour mettre fin au cercle de la violence. Ne plus accepter de contenir sa colère amène les mères violentées à s'affirmer, à fixer des limites au conjoint et à se retirer d'un contexte violent. L'accès à la colère permet de reconquérir la liberté (Ferrero, Johnson, 1983 In : Larouche, 1985) (p.70). La colère est ressentie par tout le monde; elle se trouve des voies d'échappement lorsqu'elle n'est pas libérée : la tristesse, la dépression, la somatisation (p.71).

La colère est une émotion qui a été peu autorisée aux mères. Il est possible d'exprimer de façon positive un tel sentiment. »

Référence : Larouche, G. (1985) *Guide d'intervention auprès des mères violentées*. Montréal : Corporation des travailleurs sociaux du Québec.

« La colère est une émotion... Elle n'est pas néfaste pour l'individu si l'énergie provenant de la colère est canalisée correctement. La colère et l'agressivité sont des états générateurs d'énergie. Cette énergie peut être positive. De même que la combativité est un comportement qui permet d'utiliser son potentiel d'agressivité à des fins constructives, une colère peut aider et permettre d'exprimer ses sentiments ce qui peut permettre de passer, en un second lieu, à l'objet du ressentiment afin de trouver des solutions (p.31). »

Référence: Conseil des églises pour la justice et la criminologie (1995) *La violence ou la vie : comprendre nos valeurs pour nous libérer de la violence et vivre des relations authentiques*. Document de réflexion.

« La colère est tout simplement une réaction émotive normale. Elle contribue à la préservation de l'équilibre humain. Elle définit le mécanisme de défense utilisé par l'enfant ou l'adulte. Son expression dépend du modèle reçu durant notre enfance et de nos expériences de vie. »

Référence : Hénault, B (1997). *La colère et l'agressivité*. Montréal : Centre de consultation psychopédagogique

L'agressivité :

« L'agressivité est un mode d'expression, une disposition mentale exprimée ou non. C'est une pulsion fondamentale, un état qui n'implique pas la participation d'une autre personne. C'est pourquoi on dit qu'elle est naturelle. Si l'agressivité est bien utilisée, elle peut générer une énergie positive et constructive. À l'inverse, elle peut être destructrice pour soi et les autres (p.31). »

« L'agressivité est une force en chacun de nous. Elle nous permet de survivre et de nous reproduire. En tant qu'êtres humains, l'agressivité est nécessaire pour travailler, pour faire l'amour et pour façonner la nature selon nos besoins. Il est important de parler de l'agressivité comme force vitale ; si nous n'en avons pas... nous sommes morts (p.74). »

Référence : Conseil des églises pour la justice et la criminologie (1995). *La violence ou la vie : comprendre nos valeurs pour nous libérer de la violence et vivre des relations authentiques*. Document de réflexion

« ... l'acceptation des différences demande de l'énergie et de la détermination, de « l'agressivité », au sens d'une force organisée de façon positive et constructive (on l'appelle aussi combativité). Cette énergie ne recherche pas la négation ou la destruction de l'adversaire mais la mise à jour de l'objet du conflit. Elle est orientée vers la recherche de solutions respectueuses de la vie, des droits de l'Homme et de démocratie. »

Référence : Non-Violence Actualité - La médiation . Brochure, France. DC - Auteur (<http://www.multimania.com/nva>)

Le conflit:

« Un conflit c'est une opposition d'intérêts, d'opinions, de valeurs, entre deux ou plusieurs personnes. Le conflit apparaît quand un des individus se sent brimé ou tente de gagner sur l'autre. »

Références : Comité de partenaires de la table prévention jeunesse de Beauport. (2001)
La gestion des conflits Beauport. Document inédit.

« Qui ne vit pas de conflits dans sa vie ! Tous nous en vivons. Comme être humain, chacun de nous avons des besoins et des désirs, des idées et des valeurs, des sentiments, des émotions diverses selon les situations. Un conflit se produit lorsque nous sommes en désaccord avec une autre personne sur une façon d'agir, de penser. Il est normal de ne pas être toujours en accord avec ce qu'une personne nous dit ou ce qu'elle fait dans une situation. Des différences réelles, des malentendus, des perceptions fausses peuvent causer une situation de conflit.

Elle peut être engendrée par des divergences de buts, des attentes trop élevées envers soi et les autres, des collisions de valeurs, des différences émotives. »

Référence : Conseil des églises pour la justice et la criminologie. (1995) *La violence ou la vie : comprendre nos valeurs pour nous libérer de la violence et vivre des relations authentiques*. Document de réflexion

« Quand on évoque le mot « conflit », on imagine facilement des situations de violence... Il y a souvent confusion entre conflit et violence. Pourtant, le conflit fait partie de la vie. C'est le résultat de la confrontation des besoins, des intérêts ou des valeurs. L'image souvent négative que nous en avons nous conduit à en avoir peur et nous cherchons à le fuir... »

« Le conflit est une forme de violence. Non, il y a souvent confusion entre les deux. »

« S'il y a conflit, c'est qu'il y a échec de la relation. Non, le conflit fait partie de la relation »

« La différence met en danger la relation. La relation, au contraire, a besoin d'espace où chacun existe et communique avec l'autre, fort de ses différences et de ses ressemblances, la violence est précisément une tentative de réduire l'espace entre soi et l'autre. »

Référence : Non-Violence Actualité (1997). Conflit : mettre hors jeu la violence . France, éditions Chronique Sociale, nov 1997

« Quand la confrontation débouche sur un sentiment de concurrence ou de non-reconnaissance, la situation peut devenir conflictuelle. Chacun défend ses idées, ses droits, sa liberté, sa vie... Le conflit fait partie de la relation à l'autre. Il peut être un facteur de changement en introduisant le mouvement dans les relations, dans la société... »

Référence : Non-Violence Actualité : La médiation Brochure, France DC .Auteur (<http://www.multimania.com/nva>)

La violence :

La violence est un contrôle et une recherche de pouvoir d'une personne sur une autre. C'est une contrainte exercée sur une personne par la force ou l'intimidation, sans le consentement de celui ou celle qui la subit. La violence est un ensemble d'attitudes, de propos, de comportements pour dévaloriser, dominer, contrôler, apeurer, blesser psychologiquement ou physiquement une autre personne. En effet, les résultats sur la victime sont une perte de sa dignité, de sa sécurité, de son autonomie. De plus, elle n'ose pas en parler de peur de subir les représailles de l'agresseur.

Chacun est responsable de la façon de gérer ses sentiments et ses comportements. Le mode d'expression de la colère et de l'agressivité appartient à chacun de nous. Il doit se faire dans le respect de l'autre.

ANNEXE 3

ANNEXE 3

PARTICULARITES DANS LES
MILIEUX URBAIN ET RURAL,
AINSI QUE CHEZ LES
AUTOCHTONES ET
LES IMMIGRANTS

PARTICULARITÉS DANS LES MILIEUX URBAIN ET RURAL, AINSI QUE CHEZ LES AUTOCHTONES ET LES IMMIGRANTS

VIOLENCE FAMILIALE

Définition de la violence

« La violence à l'égard de la femme comprend la violence physique et l'exploitation sexuelle, l'intimidation au niveau affectif et psychologique, la dévalorisation, les privations et l'exploitation des femmes par leur partenaire masculin. Des ecchymoses, des os fracturés, la défiguration et même la mort en sont les conséquences physiques. Les cicatrices au niveau affectif et psychologique sont douloureuses mais moins visibles. Il arrive que les victimes se sentent terrorisées, souffrent de dépression, de perte d'estime de soi, d'impuissance et de honte, d'isolement et de grave anxiété. Les enfants qui sont témoins de comportements violents sont aussi gravement touchés » (dans : Violence familiale, Gouvernement du Canada, 1991).

Pourquoi la violence conjugale existe-t-elle ?

« Il existe plusieurs raisons à la violence conjugale. Il est possible que l'homme ait appris ce mode de relation violente en regardant ses propres parents se comporter l'un avec l'autre. Il peut ne pas savoir comment composer avec sa colère et ses frustrations. Cette relation de violence empirera probablement s'il n'y a pas d'intervention. **Une victime de violence n'est pas à blâmer pour le comportement destructeur de son conjoint** ».

RÉALITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES

« Au cours des dernières années, l'ampleur de la violence conjugale et familiale dans les communautés autochtones a été mise au jour par un certain nombre de recherches. Les travaux de l'Association des femmes autochtones du Québec ont notamment permis de mieux comprendre l'acuité et la complexité particulière du problème de violence dans ce milieu 46 Aussi il appert que la concentration des problèmes sociaux et la conjugaison de nombreux facteurs associés à la violence y rendent plus difficile la compréhension de la spécificité de la violence faite aux femmes en général, et de la violence conjugale en particulier.

L'acculturation vécue par les peuples autochtones au cours de l'histoire a, entre autres choses, favorisé la désintégration sociale et l'accentuation de nombreux problèmes, dont celui de la violence conjugale, dans plusieurs communautés. Dans certaines collectivités, la négation du problème et l'étroite surveillance sociale qui s'exerce sur les femmes empêchent ces dernières de briser le silence au sujet de la violence qu'elles subissent. La peur peut parfois paralyser une communauté entière. » (Gouvernement du Québec, 1995 :47).

Lieux d'habitation des autochtones

« Les autochtones habitent dans des réserves, à l'extérieur des réserves, dans des milieux ruraux et urbains. Certains d'entre eux ont préservé leurs valeurs et leurs principes traditionnels, quel que soit leur lieu de résidence ».

Violence dans la famille autochtone

« Des études ont démontré que la violence familiale est plus fréquente dans les communautés autochtones que dans d'autres communautés. Les autochtones ne **considèrent pas qu'elle est le symptôme d'une relation agresseur-victime**, mais plutôt **l'un des nombreux symptômes de dysfonctionnement de la communauté**. Par conséquent, les **solutions** sont envisagées dans le cadre d'un **processus de guérison globale de l'ensemble de la communauté**; celui-ci doit être **planifié, élaboré et mis en œuvre par des autochtones et avec l'ensemble de la communauté autochtone** ».

Pourquoi les femmes autochtones ne quittent-elles pas une situation où règne la violence familiale?

« Ces personnes restent souvent dans de telles situations parce qu'elles redoutent l'inconnu. Elles ont peur de partir pour de nombreuses raisons :

- Peur des conséquences juridiques, sociales et familiales qu'entraîneraient les mesures qu'elles auraient pu prendre.
- Peur d'être seules.
- Incapacité de subvenir à leurs propres besoins.
- Manque de possibilités d'emploi.
- Manque d'aptitudes à la vie active.
- Crainte de ne jamais être aimée de nouveau. Peur de perdre leur conjoint ou la garde de leurs enfants ».

« Sans intervention, de nombreuses personnes sont incapables de briser la relation destructrice et violente ».

« Les victimes de violence familiale, les agresseurs et autres individus qui ont été indirectement touchés par la violence doivent recevoir des services de traitement ».

« Il **incombe à chaque membre de la communauté de travailler à enrayer la violence familiale**. (...) nous pouvons demander l'aide de la communauté. Il n'est jamais facile de combattre la violence familiale, mais la **tâche est facilitée lorsque tous les membres de la communauté s'y mettent** ».

Source : Centre national d'information sur la violence dans la famille (1993) Guide de ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones. Gouvernement du Canada

FEMMES IMMIGRANTES ET VIOLENCE CONJUGALE

Principaux obstacles

- Barrières culturelles et linguistiques.
- Changements d'occupation et de carrière (ex. diplômes non reconnus).
- Conflits de générations et de cultures.
- Absence de proches sur qui s'appuyer.
- Inversion des rôles familiaux traditionnels.
- Difficultés d'adaptation multiples.
- Parrainage du conjoint (absence de statut permanent au pays pendant que l'on traite la demande d'immigration de la femme, dépendance financière au conjoint).
- Instabilité financière (accès ressources financières très limité pendant parrainage).
- Accès limité à un logement subventionné (quand est sans statut confirmé).
- Méconnaissance des mécanismes liés aux lois de l'immigration (parrainage).
- Méconnaissance des droits des femmes en matière de violence conjugale, des services offerts et des approches utilisées.
- Expériences difficiles avec la police ou le système juridique dans le pays d'origine.

Conséquences possibles

- Isolement culturel et linguistique.
- Grande vulnérabilité de la femme qui peut être victime de l'intimidation du conjoint pendant la période de parrainage.
- Grande dépendance de la femme à son conjoint, conçoit mal de le quitter même s'il est très violent.
- Peur de l'expulsion pour elle-même, son mari ou ses enfants.
- Peur que son conjoint soit déporté si elle porte plainte contre lui ou d'être elle-même déportée avec son conjoint si ce dernier est reconnu coupable pour agression à son endroit.
- Peur de ne pas pouvoir obtenir la citoyenneté canadienne (pour elle-même ou son conjoint).
- Peur de perdre la garde de ses enfants si les abus dont elle est l'objet sont connus du public.
- Peur de compromettre l'avenir de ses enfants (réputation de la famille ternie par une séparation ou un divorce) et de les priver de faire un bon mariage avec une personne de la même culture.
- Peur d'avoir « attiré » la honte sur la communauté et craint d'être ostracisée par les amis et la famille.

- Peur de l'approche individuelle utilisée pour faire face à la violence conjugale (se voit comme faisant partie d'une famille et d'une communauté plus étendue) et des effets négatifs que peut avoir cette approche sur elle (moyen de la séparer de son conjoint, de sa famille et de sa communauté, manière égoïste et irresponsable d'aborder ses difficultés).
- Peur de ne pouvoir survivre si elle se retrouve seule (après séparation ou incarcération du conjoint) en raison des difficultés de communication dans la langue du pays d'adoption.

Source : *Les femmes immigrantes et la violence conjugale.*

[En ligne] <http://groups.msn.com/LaViolenceConjugale/femmesimmigrantes.msnw>

VIOLENCE CONJUGALE EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN

Principaux obstacles liés au milieu physique

- Double isolement en raison de la localisation géographique d'une part et de l'expérience de domination et du contrôle exercé par le conjoint (isolement psychologique et social).
- Grandes distances à parcourir. Problèmes de mobilité en raison des distances et du temps nécessaire pour se déplacer. Distance des services et des réseaux de soutien.
- La rareté et le coût élevé des moyens de transport et de communication. Manque d'accès à un véhicule si la nécessité de quitter rapidement le domicile survient (quand la famille possède un seul véhicule) et inaccessibilité au voisinage pour obtenir de l'aide (voisins trop éloignés). Ressources limitées et accès limité par les distances à parcourir. Obligation d'aller chercher de l'aide en milieu urbain.
- Rareté des ressources médicales, des services sociaux et des organismes communautaires (souvent, seules les Associations féminines d'éducation et d'action sociale AFEAS sont présentes). Absence de ressources spécialisées en violence conjugale (ex. hébergement, justice). Manque d'information sur les ressources existantes en milieu urbain.
- Absence de services d'urgence tel que le 911. Réponse plus longue à obtenir lorsqu'une demande d'aide a été faite par une femme violentée (ex. des policiers, des services ambulanciers, etc.).

Conséquences possibles

- Accentuation de l'isolement de la femme victime de violence conjugale. Concourt au maintien de la femme dans le climat de violence.
- Hésitation à demander de l'aide ou impossibilité de la recevoir à temps.
- Limite l'accessibilité aux services déjà beaucoup plus restreints en milieu isolé. En raison des distances et de la rareté des ressources, difficile de rencontrer rapidement la femme victime de violence conjugale, d'amorcer la démarche d'aide avec elle et d'obtenir son implication en dehors de la période de choc associés à l'agression. Plus difficile d'assurer un suivi régulier. Réponse des services policiers ou médicaux peut être longue à obtenir après un appel à l'aide. Application difficile des protocoles d'intervention connus et éprouvés en milieu urbain.

- Pression sociale insupportable après avoir porté plainte contre le conjoint agresseur. Hésitation à porter plainte. Crainte de commérages, peur du jugement du milieu de vie mais aussi des professionnels établis.
- Peu d'options disponibles pour la femme qui veut quitter son conjoint. Perte du travail et du milieu de vie si quitte le conjoint. Perte des liens avec la famille et les amis particulièrement lorsque le déménagement du couple ou de la famille en milieu rural sert délibérément les vues du conjoint.

Principaux obstacles liés à l'organisation sociale des communautés rurales

- Dimension restreinte des localités.
- Absence d'anonymat et de confidentialité. Grande visibilité des personnes et des services.
- Lien de parenté étendu. Pression de la part de l'entourage.
- Pauvreté des femmes en milieu rural (plusieurs sont agricultrices avec leur conjoint. Dans certains cas, la femme ne possède pas d'argent pouvant répondre à ses besoins ou à ceux de ses enfants). Peu d'opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes. Travail saisonnier.
- Mentalités des petites villes ou des communautés rurales.
- Dénis et blâme de la communauté peuvent exacerber la situation des femmes qui veulent quitter un contexte de violence conjugale.
- Familiarité avec les professionnels peut compromettre la confidentialité des services.
- Obligation de quitter le milieu de vie pour vivre en sécurité.

Conséquences possibles

- Manque d'anonymat et de confidentialité peut amener :
- Augmentation de la vulnérabilité de la femme face à la stigmatisation et à l'ostracisme.
- Impact significatif sur l'accessibilité aux services de peur que la situation de violence vécue soit largement rapportée dans le milieu.
- Hésitation à rechercher de l'aide auprès des ressources.
- Absence ou peu de soutien de la part du réseau de soutien social (les proches hésitent à s'impliquer personnellement).
- Violence subie est gardée secrète.
- Départ de la communauté pour avoir accès aux services. Difficile à vivre pour la femme qui doit s'adapter à la ville et résoudre ses difficultés sans pouvoir compter sur le soutien de son réseau social. Souvent, elle s'incline devant les pressions des enfants et retourne avec le conjoint violent. Au retour, elle peut subir le blâme de l'entourage pour avoir « trahi le clan ».
- Difficile d'assurer la continuité de la démarche d'aide en milieu rural (par ex. après qu'une

femme soit allée en maison d'hébergement lors d'une situation de crise). Difficile d'implanter des groupes d'entraide dans le contexte de la violence conjugale (en raison des distances à parcourir, du peu d'anonymat, de la réticence à dévoiler son problème en groupe, etc.).

- Perte de la principale source de travail lorsque la conjointe travaille sur la ferme avec le conjoint. Possibilité de perdre la ferme familiale si l'un des deux conjoints doit quitter le domicile (perte de main d'œuvre). Impact financier important pour toute la famille. Perte de liens affectifs importants et de l'attachement à la terre et aux animaux lorsque la femme doit quitter la ferme.

Principaux obstacles liés aux valeurs et au système idéologique

- Sentiment de ne pas contrôler leur vie et leur destinée (conditions climatiques imprévisibles, économie fluctuante, sentiment d'exclusion des centres de pouvoir et de décision, etc.).
- Recherche d'indépendance et d'autosuffisance (individu est vu comme responsable de son bien-être).
- Dénier des problèmes sociaux (ex. violence est vue comme une « affaire de ville »).
- Inquiétudes face à la vie en milieu urbain (monde inconnu et menaçant).
- Conception rigide et traditionnelle des rôles sexuels (homme est pourvoyeur et figure d'autorité, etc., accessibilité au travail rémunéré réduite pour les femmes, etc.).
- Présence d'armes de tous genres au domicile et d'outils pouvant servir d'arme. La femme peut tenter d'expliquer la présence de blessures en raison des outils et des équipements présents au domicile.
- Abus d'alcool pendant les périodes d'inactivité.

Conséquences possibles

- Développement d'attitudes fatalistes. Apprend « à vivre avec ses problèmes ». Banalisation et tolérance à l'égard du problème de la violence. C'est normal. Domination du modèle patriarcal et légitimation de la violence conjugale. Résistance à demander de l'aide extérieure, mal vu de le faire. Traduction des problèmes sociaux en problème de santé physique par crainte d'abîmer le tissu communautaire.
- Longues périodes de cohabitation intensive avec le conjoint violent (pendant les périodes de chômage). Fréquence et sévérité augmentées de la violence conjugale (alcool, périodes d'inactivité, etc.).
- Maintien de la femme dans un contexte de violence conjugale souvent pour éviter un changement de vie aux enfants. Relocalisation en milieu urbain très difficile à vivre pour la mère et ses enfants (peuvent se sentir intimidés par la ville).

Références :

Richard, Lucie. «L'intervention en matière de violence conjugale dans les petites communautés nord-côtières», *Revue Canadienne de service social*, 1988, vol. 5.

Hénault, Lucie. *Femmes en milieu rural. Spécificités et réponses particulières à apporter*, [En ligne] www.informelle.osbl.ca/ruralite.html

Farmer, Joanne. «The Rural Perspective», *Young People's Press*. [En ligne] www.nohurt.org/edition

Problems of Rural Battered Women. Minnesota Coalition for Battered Women's. *Problems of Rural Battered Women*, [En ligne] www.letswrap.com/dvinfo/rural.htm

VIOLENCE CONJUGALE EN MILIEU URBAIN

Particularités liées au milieu urbain

- Possibilité que la femme soit relancée à son milieu de travail par son conjoint, pendant son séjour en maison d'hébergement.
 - Contribue à maintenir la femme dans un climat de violence.
 - Hésitation à demander de l'aide.
- Possibilité que le conjoint découvre l'adresse de la maison d'hébergement.
 - Bris de confidentialité et transfert immédiat de la famille vers une autre ressource d'hébergement.

Particularités liées à l'organisation sociale de la communauté urbaine de Québec

- Grande diversité de la clientèle des femmes (femmes autochtones, immigrantes ou de communautés culturelles multiethniques, femmes provenant de l'extérieur de la région de Québec voire même de la province de Québec, etc.).
 - Peut être plus difficile de répondre de façon satisfaisante aux besoins spécifiques des femmes autochtones, immigrantes et de leurs enfants (ex. : méconnaissance de la langue, des coutumes, de la culture, etc.).
- Accessibilité à une multitude de services liés à la réorganisation de la vie familiale (justice, travail, école, habitation, etc.) et à des ressources adaptées aux différentes problématiques vécues par les femmes (ex. : alcoolisme, toxicomanie, problèmes de santé mentale, etc.).
- Milieu urbain compte un plus grand nombre de lits d'hébergement pour répondre aux besoins de protection des femmes et de leurs enfants (plusieurs maisons d'hébergement).

¹ Inspiré de Sudermann et Jaffe, 1999, adapté de Loosley et coll., 1977, p. 103

Annexe 3

ANNEXE 3

- Complémentarité de services entre les différentes maisons d'hébergement en milieu urbain permet :
 - de répondre aux besoins d'hébergement des femmes selon les disponibilités de chacune des ressources;
 - d'offrir des séjours en hébergement qui peuvent, dans certains cas, être plus longs afin de répondre à des besoins particuliers.
- Accessibilité au système SAUVER (bouton d'alarme relié à la centrale de police) et au cellulaire permet :
 - une intervention immédiate de la police;
 - la mise en place d'un filet social pour les femmes et leurs enfants.

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Capitale nationale



Direction régionale de santé publique



Stratégie nationale
pour la prévention du crime

National Crime
Prevention Strategy

Québec 

Canada 